Bulletin du Conseil communal

N° 9 **Lausanne**

Séance du 9 décembre 2014 – Deuxième partie

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 9 décembre 2014

9e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 9 décembre 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire

Deuxième partie 1114

Commune de Lausanne – Budget de fonctionnement de l'exercice 2015. Plan des investissements pour les années 2015 à 2018. Rémunération des membres de la Municipalité

Préavis No 2014/63 du 16 octobre 2014 1114

Discussion – Reprise 1114

Crédits supplémentaires pour 2014 (2e série)

Préavis No 2014/62 du 16 octobre 2014 1117

Rapport 1162

Discussion 1164

Autorisations d'achats pour l'exercice 2015

Préavis No 2014/64 du 16 octobre 2014 1165

Rapports 1184

Discussion 1186

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2015

Préavis N° 2014/66 du 23 octobre 2014 1193

Rapport 1200

Discussion 1201

Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2015

Préavis No 2014/55 1201

Rapport 1216

Discussion 1217

Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2014

Rapport No 2014/54 du 18 septembre 2014 1218

Rapport 1255

Discussion 1263

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mmes et M. Caroline Alvarez Henry, Laurianne Bovet, Jean-Marie Chautems, Muriel Chenaux Mesnier, Georges-André Clerc, Denis Corboz, Xavier de Haller, Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Johan Pain, Gianni-John Schneider, Claude-Alain Voiblet.

Membres présents	87
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	**100**

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Commune de Lausanne – Budget de fonctionnement de l'exercice 2015
Plan des investissements pour les années 2015 à 2018
Rémunération des membres de la Municipalité

Préavis N° 2014/63 du 16 octobre 2014

Discussion – Reprise

Examen du budget, direction par direction

FINANCES ET PATRIMOINE VERT

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur remplaçant : – La Commission vous propose d'accepter le budget de Finances et patrimoine vert par 11 oui, 0 non et 3 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget de Finances et patrimoine vert est adopté à une majorité de voix, avec une bonne dizaine d'avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

SERVICES INDUSTRIELS

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la direction Services industriels par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget des Services industriels est adopté par une majorité de voix, avec 9 avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

Le président : – Nous passons aux subventions, que nous ne passons pas en revue. En revanche, je vous demande de voter le budget des subventions.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – La commission ne s'est pas déterminée à ce sujet.

Il est passé à la discussion générale sur le Plan des investissements pour les années 2015 à 2018

Récapitulation des dépenses et recettes présumées sur les crédits votés et à voter pour les années 2015 à 2018

Dépenses et recettes présumées sur les crédits à voter pour les années 2015 à 2018

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Evidemment on n'a pas changé d'avis depuis le début de l'examen de ce budget, on soutiendra ce budget. Nous aussi, nous aimons bien faire un peu les instituteurs, ramasser les copies et distribuer les gommettes ; on va donc demander l'appel nominal pour la conclusion N° 1.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Les débats sur le budget ont été assez rapides. Au risque de prolonger un peu, je voulais à mon tour non pas distribuer des gommettes, mais rappeler la position du PLRL, qui sera de s'abstenir sur cette conclusion et de rejeter la suivante ou la postérieure.

S'agissant de ce budget, nous avons beaucoup parlé des baisses d'impôts qu'il y a eu, des baisses d'impôts qu'il y aura, qui sont nécessaires au développement de l'activité économique à Lausanne et à de futures recettes liées à la réussite des entreprises sur le sol lausannois, ou qui emploient des Lausannois. Les impôts sont une part importante des recettes de la Ville, mais ce n'est évidemment pas la majorité des recettes. Il y a de nombreuses recettes liées aux Services industriels, comme cela a été dit, et ce sera un grand enjeu dans ces prochaines années. Il y a aussi les taxes et il y a les bénéfices de la péréquation, avec des flux de recettes par rapport à différentes couches thématiques sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Nous bénéficions d'un certain nombre de revenus. Critiquer la politique cantonale sur la facture sociale est, à mon sens, un non-sens, quand on sait comment elle a été mise en place et avec quels objectifs.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Non seulement ce budget aura été très vite discuté, mais, en plus, il m'apparaît être pour le moins particulier, voire étrange ; c'est un des plus spéciaux que j'aie pu vivre – je n'en ai pas vécu beaucoup, mais quelques-uns quand même.

On a un groupe UDC qui refusera le budget sans avoir proposé la moindre modification ; c'est étonnant. Généralement, quand on n'est pas content d'un objet, d'un travail, on s'arrange pour l'arranger. Cela n'a pas été le cas ! Un autre groupe, le PLR, s'abstiendra massivement en menaçant des pires maux le budget 2016. On se demande pourquoi 2016 ; est-ce que cela aurait un lien avec des élections futures ? Je n'ai pas de boule de cristal. Et on a une majorité rose-verte, alignée, couverte, derrière une Municipalité clairvoyante, qui a taillé un budget sur mesure.

Et puis, il y a nous, qui avons proposé ce que l'on prend pour des améliorations au budget, et qui, semble-t-il, n'en sont pas. Mais, au moins, on a discuté le budget. Je trouve paradoxal qu'un conseil communal, qu'un parlement, vote quelque chose sans l'avoir discuté, ou presque. Toujours est-il que nos propositions ont toutes été refusées et la majorité du groupe La Gauche refusera le budget.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'aimerais brièvement répondre à M. Hubler. Monsieur Hubler, on voulait vous épargner la répétition des mêmes propositions pour la troisième fois. Les deux dernières années, nous avons fait des propositions pour arriver à un budget équilibré, et elles n'ont pas été retenues. Je peux vous garantir que nous reviendrons l'année prochaine avec les mêmes, en partie, et avec des nouvelles. Vous avez entendu le PLR. On poursuit le même but : on vous présentera un budget 2016 équilibré.

La discussion est close.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter la conclusion N° 1 par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la conclusion N° 1 est adoptée par 44 voix contre 19 et 22 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Clivaz Philippe, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Evéquoz Séverine, Faller Olivier, Felli Romain, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Graber Nicole, Grin Claude Nicole, Joosten Robert, Kessler Sébastien, Knecht Myrèle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marly Gianna, Marti Manuela, Martin Pedro, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Voutat Marlène, Zürcher Anna.

Ont voté non : Mmes et MM. Abbet Raphaël, Buclin Hadrien, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Christe Valentin, Crausaz Mottier Magali, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Fracheboud Cédric, Graf Albert, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Longchamp Françoise, Mottier Vincent, Oppikofer Pierre-Yves, Payot David, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Unal Ismail.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, de Meuron Thérèse, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Ichters Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Ostermann Roland, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Resplendino Janine, Wild Diane.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter la conclusion N° 2 par 10 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2 est adoptée sans avis contraire et avec 30 abstentions.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter cette conclusion 3 par 9 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 3 est adoptée sans avis contraire et 30 abstentions.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur remplaçant : – La Commission des finances propose d'accepter cette quatrième conclusion par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 4 est adoptée avec 5 avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/63 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2015 comme il suit :

Charges	Fr.	1'894'015'000.–
Revenus		1'874'221'100.–
Excédent des charges	**Fr.**	**19'793'900.–**

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2015 à 2018 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2015 ;
4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :

   Syndic : Fr. 265'976.–

   Conseillers municipaux : Fr. 247'947.–

Crédits supplémentaires pour 2014 (2e série)

Préavis N° 2014/62 du 16 octobre 2014

Finances et patrimoine vert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

			Revenus de fonctionnement
A.	**Budget de fonctionnement**	fr.	*fr.*
	Total des crédits supplémentaires	9'912'500.-	*7'133'400.-*
	(détail en page 2 du préavis)		
B.	**Autorisations d'achats**		
	Total des crédits supplémentaires	456'500.-	*0.-*
	(détail en page 43 du préavis)		
C.	**Crédits d'investissements du patrimoine administratif**		*Recettes d'investissement*
	Total des crédits complémentaires	65'300.-	*60'000.-*
	(détail en page 46 du préavis)		

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

			DIRECTIONS							
			Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements	159'200	234'200	23'500	0	1'896'800	252'100	278'000	**2'843'800**
	303	Cotisations aux assurances sociales	12'300	19'200	2'100	0	166'000	21'100	27'700	**248'400**
	304	Cotisations à la caisse de pensions	20'600			0	39'700	27'800	47'200	**135'300**
	305	Assurance-accidents					17'700	1'000	2'300	**21'000**
	309	Autres charges de personnel	-32'000				1'000			**-31'000**
	310	Imprimés et fournitures de bureau	13'000		25'000		500			**38'500**
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	1'475'000		142'900	71'000	-15'900	20'000	248'000	**1'941'000**
	312	Eau, énergie et chauffage					500			**500**
	313	Marchandises	10'000	-10'000	-155'000	-45'000	23'000	7'000	48'000	**-122'000**
	314	Entretien des biens immobiliers			7'800	159'000	190'900		15'300	**373'000**
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-80'000	43'000	50'000	53'000	400	80'000	2'474'700	**2'621'100**
	316	Loyers et redevances d'utilisation	-45'000		4'000	19'000	5'000	9'500	20'000	**12'500**
	317	Déplacements, débours, dédommagements	-5'000				1'000	5'000		**1'000**
	318	Autres prestations de tiers	721'900		2'800	-4'000	-147'100	557'000	346'400	**1'477'000**
	319	Impôts, taxes et frais divers	62'000	68'400	70'000		200	3'500	106'000	**310'100**
	330	Pertes, défalcations, moins-values					500			**500**
	365	Subventions à des institutions		-33'000						**-33'000**
	390	Imputations internes					74'800			**74'800**
		Total des charges	**2'312'000**	**321'800**	**173'100**	**253'000**	**2'255'000**	**984'000**	**3'613'600**	**9'912'500**
	423	Revenus des immeubles du patrimoine financier						-5'700		**-5'700**
	424	Plus-values, produits exceptionnels						-560'000		**-560'000**
	434	Redevances et prestations facturées			-69'100		-46'200		-1'566'000	**-1'681'300**
	436	Dédommagements de tiers	600		-115'600		-401'100	-33'800	-82'000	**-631'900**
	438	Prestations facturées aux crédits d'investissements					-54'400			**-54'400**
	439	Autres recettes	-333'700				-40'000		-107'400	**-481'100**
	450	Participation de la Confédération aux charges					-263'400			**-263'400**
	451	Participation du Canton aux charges					-101'300			**-101'300**
	461	Subventions du Canton	-185'500							**-185'500**
	480	Prélèvements sur les réserves	-1'500'000			-54'000			-1'540'000	**-3'094'000**
	490	Imputations internes						-74'800		**-74'800**
		Total des revenus	**-2'018'600**	**0**	**-184'700**	**-54'000**	**-906'400**	**-674'300**	**-3'295'400**	**-7'133'400**
		TOTAL PAR DIRECTION	**293'400**	**321'800**	**-11'600**	**199'000**	**1'348'600**	**309'700**	**318'200**	**2'779'100**
		Page du préavis	page 3	page 12	page 15	page 19	page 25	page 31	page 35	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES									
			1100 Secrétariat communal	1101 Administration et comptabilité	1102 Greffe municipal	1109 Unité santé et sécurité au travail	1200 Service du personnel	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1401 Service de la culture	1500 Service d'organisation et d'informatique	1602 Assurances de choses et patrimoine	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements	5'200	9'800	-108'800	-35'000	60'000	145'100	14'900		68'000	**159'200**
	303	Cotisations aux assurances sociales	500	800	-9'300	-3'000	5'200	12'400			5'700	**12'300**
	304	Cotisations à la caisse de pensions			-19'500	-300	8'300	20'900			11'200	**20'600**
	309	Autres charges de personnel			-10'000					-22'000		**-32'000**
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-5'000						28'000	-10'000		**13'000**
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			35'000				190'000	1'250'000		**1'475'000**
	313	Marchandises							10'000			**10'000**
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations								-80'000		**-80'000**
	316	Loyers et redevances d'utilisation								-45'000		**-45'000**
	317	Déplacements, débours, dédommagements								-5'000		**-5'000**
	318	Autres prestations de tiers	-9'000						73'400	657'500		**721'900**
	319	Impôts, taxes et frais divers			-6'000				68'000			**62'000**
		Total des charges	**-8'300**	**10'600**	**-118'600**	**-38'300**	**73'500**	**178'400**	**384'300**	**1'745'500**	**84'900**	**2'312'000**
	436	Dédommagements de tiers						-18'800	-50'600		70'000	600
	439	Autres recettes							-333'700			-333'700
	461	Subventions du Canton								-185'500		-185'500
	480	Prélèvements sur les réserves								-1'500'000		**-1'500'000**
		Total des revenus	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-18'800**	**-384'300**	**-1'685'500**	**70'000**	**-2'018'600**
		TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE	**-8'300**	**10'600**	**-118'600**	**-38'300**	**73'500**	**159'600**	**0**	**60'000**	**154'900**	**293'400**
		Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 6	page 6	page 7	page 8	page 9	page 12	

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
1100.301	Traitements	fr.	1'051'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**5'200.-**
1100.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	90'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**500.-**

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffe municipal", demande "Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1100.310	*Imprimés et fournitures de bureau*	*fr.*	*66'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-5'000***

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffe municipal", demande "Acquisition du logiciel Optimiso".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1100.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*1'900'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-9'000***

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffe municipal", demande "Achat de mobilier".

1101 Administration et comptabilité

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1101.301	Traitements	fr.	508'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**9'800.-**
1101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	43'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**800.-**

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffe municipal", demande "Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures".

1102 Greffe municipal

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1102.301	*Traitements*	*fr.*	*2'416'600.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-128'800.-***
1102.303	*Cotisations aux assurances sociales*	*fr.*	*206'300.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-11'000.-***
1102.304	*Cotisations à la caisse de pensions*	*fr.*	*308'100.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-19'800.-***

Voir détail sous la rubrique 1300 "Service du développement de la Ville et de la communication", demande "Transfert de 0.85 ETP du Secrétariat municipal au DevCom".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1102.301	Traitements	fr.	2'416'600.-	fr.	0.-	**fr.**	**20'000.-**
1102.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	206'300.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'700.-**
1102.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	308'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**300.-**

Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures

Les plans des postes des deux services ont été modifiés, notamment avec la nomination d'un nouveau chef de service, des augmentations de taux d'activité, des créations de nouveaux postes avec les ept à disposition, et la prolongation de mandats de temporaires. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs – au service de la Ville depuis plus de 30 ans – ont fait valoir leur droit à la retraite. Ces collaborateurs ont bénéficié de jours de jubilaires qui n'ont pas pu être repris et ont donc dû être payés. Sur la base de tous ces éléments, nous avons projeté les dépenses liées aux traitements d'ici la fin de l'année 2014, objet de la demande de ce crédit supplémentaire.

Voir aussi sous 1100 "Secrétariat communal", 1101 "Administration et comptabilité" et 1109 "Unité santé et sécurité au travail".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1102.309	*Autres charges de personnel*	*fr.*	*18'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-10'000.-***
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	7'600.-	fr.	0.-	**fr.**	**15'000.-**

Acquisition du logiciel Optimiso

Le Secrétariat municipal souhaite acquérir le logiciel Optimiso afin de décrire, maintenir à jour et développer la documentation organisationnelle liée aux travaux de la Municipalité. Ce logiciel, déjà utilisé dans d'autres services de la Ville, correspond parfaitement aux besoins du Secrétariat municipal pour mettre en place les différentes procédures et diffusion des modèles à travers l'Administration. Cet outil permet la création de la documentation, l'actualisation de dite documentation rapidement et une meilleure compréhension des processus et procédures pour les collaborateurs.

La Municipalité appelle de ses vœux la rédaction de procédures et la création / diffusion de modèles à travers l'Administration.

Voir aussi sous 1100 "Secrétariat communal".

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	7'600.-	fr.	0.-	**fr.**	**15'000.-**
1102.319	*Impôts, taxes et frais divers*	*fr.*	*127'500.-*	*fr.*	*52'000.-*	***fr.***	***-6'000.-***

Achat de mobilier

Suite à la séparation du Secrétariat municipal en deux services distincts, les locaux doivent être réorganisés. De ce fait, le Secrétariat municipal doit notamment réorganiser son secrétariat ainsi que le bureau du nouvel adjoint administratif universitaire engagé pour le 1er novembre 2014.

Ces dépenses, imprévisibles lors de l'élaboration du budget, peuvent être compensées du fait des économies réalisées sur deux centres de coûts. D'une part, sur les scrutins complémentaires prévus, un seul a été organisé. D'autre part, les projections faites à l'occasion de l'établissement du budget 2014 ne correspondent pas à la réalité. La salle n'a été que très peu utilisée par des externes, de ce fait nous n'avons pas fait appel à la société de maintenance des installations techniques.

Voir aussi sous 1100 "Secrétariat communal".

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	7'600.-	fr.	0.-	**fr.**	**5'000.-**

Remplacement du scooter d'un huissier de l'Hôtel de Ville

Les deux huissiers de l'Hôtel de Ville disposent chacun d'un scooter pour la distribution du courrier interne et postal entre l'Hôtel de Ville et les Directions et pour effectuer les multiples courses quotidiennes sollicitées par les services communaux du secteur de l'Hôtel de Ville. Le scooter le plus ancien (10 ans) a été refusé à l'expertise technique le mois dernier en raison d'un défaut compromettant la sécurité de la conduite, non décelé lors des travaux usuels de maintenance du véhicule. Les frais de réparation, évalués à 2'500 francs par le garage de police, dépassant largement la valeur vénale du véhicule, décision a été prise de déposer le permis de circulation. Durant la période estivale et par le jeu des vacances, les huissiers ont pu gérer leurs activités avec un seul scooter. L'acquisition d'un véhicule de remplacement – par l'intermédiaire du SALV selon la procédure en vigueur – est maintenant impérative, afin de ne pas prétériter la mission des huissiers et leurs prestations.

1109 Unité santé et sécurité au travail

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1109.301	*Traitements*	*fr.*	*1'221'500.-*	*fr.*	*35'000.-*	***fr.***	***-35'000.-***
1109.303	*Cotisations aux assurances sociales*	*fr.*	*104'600.-*	*fr.*	*3'000.-*	***fr.***	***-3'000.-***
1109.304	*Cotisations à la caisse de pensions*	*fr.*	*176'200.-*	*fr.*	*5'000.-*	***fr.***	***-300.-***

Voir détail sous la rubrique 1102 "Greffe municipal", demande "Traitements du personnel du Secrétariat municipal et du Service du protocole et des relations extérieures".

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr.	4'840'600.-	fr.	0.-	**fr.**	**60'000.-**
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	416'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**5'200.-**
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	670'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**8'300.-**

Remplacement de deux personnes suite à des absences maladie de longue durée

La préposée au contrôle des salaires est absente à 100% depuis le 19.08.2014 pour raison de maladie (grossesse). Durant sa précédente absence à 50%, la charge de travail supplémentaire a pu être absorbée en partie jusqu'à fin août. Les contrôles nécessaires au bon déroulement du processus de paie à partir du mois de septembre 2014 ne pourront toutefois pas être garantis sans une ressource supplémentaire.

Une gestionnaire des dossiers du personnel est également absente à 100% depuis le 03.06.2014; son absence prolongée retarde le traitement des dossiers du personnel et provoque une surcharge chez ses collègues.

Les deux auxiliaires pour ces remplacements jusqu'en décembre 2014 coûteront 73'500 francs.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr.	3'399'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**128'800.-**
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	292'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**11'000.-**
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	484'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**19'800.-**

Transfert de 0.85 ETP du Secrétariat municipal au DevCom

Lors de sa séance du 5 décembre 2013, la Municipalité acceptait la réorganisation du Secrétariat municipal et diverses conclusions en résultant. En autres, le transfert d'un poste d'adjoint-e administratif-ve (UNI) à 0.85 ETP au Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) à partir du 1er janvier dernier.

Cette décision étant survenue une fois que le budget 2014 était élaboré, le DevCom n'a pas pu inscrire ces coûts supplémentaires à son budget, raison pour laquelle cette demande de crédit supplémentaire est faite.

Cette augmentation définitive du budget du DevCom est compensée par la diminution pour le même montant des budgets 2014 et suivants du Secrétariat municipal. L'effet de l'opération s'avère donc nul pour les finances communales.

Voir aussi sous 1102 "Greffe municipal".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr.	3'399'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**16'300.-**
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	292'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'400.-**
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	484'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'100.-**
1300.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*-516'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-18'800.-***

Remplacement d'une collaboratrice en congé maternité

Une collaboratrice du Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) sera en congé maternité à partir de septembre 2014. Cette collaboratrice, rattachée à l'unité marketing urbain, est responsable de projet, à 100%. Elle gère et coordonne la manifestation "Lausanne à table". Elle est également en charge de divers aspects dans la gestion du dossier "union mondiale des villes olympiques (UMVO)".

Compte tenu de la période dans laquelle son absence va intervenir (manifestations prévues dans le cadre de " Lausanne à table " et prochain sommet de l'UMVO), il est nécessaire que cette personne soit remplacée. Pour cela, le DevCom va engager, à partir du 1er août 2014 et ce jusqu'au 31 janvier 2015, une auxiliaire, à 30%, pour assurer le bon déroulement des événements organisés dans le cadre de "Lausanne à table" et augmenter provisoirement le taux d'activité de 20% d'une collaboratrice, responsable de projet et secrétaire générale de l'UMVO à partir du 1er septembre 2014 pour assurer dans les meilleures conditions possibles la préparation du prochain congrès de cette association. Cette collaboratrice verra son taux d'activité passer de 80% à 100%, du 1er septembre 2014 au 31 janvier 2015.

Le salaire de l'auxiliaire et l'augmentation de 0.2 EPT seront compensés par les indemnités APG que notre service recevra.

1401 Service de la culture

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1401.301	Traitements	fr.	5'938'300.-	fr.	0.-	**fr.**	**14'900.-**
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr.	573'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**28'000.-**
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	172'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**151'600.-**
1401.313	Marchandises	fr.	138'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**10'000.-**
1401.318	Autres prestations de tiers	fr.	431'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**61'200.-**
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	262'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**68'000.-**
1401.439	*Autres recettes*	*fr.*	*0.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-333'700.-***

Sponsoring mudac et Collection de l'Art Brut

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus variant selon les années et les thèmes proposés.

En 2014, le sponsoring ainsi obtenu par Collection de l'Art Brut (15'000 francs), ainsi que le mudac (145'000 francs pour l'exposition "Nirvana Les étranges formes du plaisir" ainsi que 198'800 francs de la part d'un mécène pour la Collection Verre), permet aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections : salaire partiel du commissaire d'exposition, visites guidées de la collection verre, catalogues, scénographie, achats d'œuvres, etc..

A relever que sur le sponsoring obtenu par le mudac un montant de 25'000 francs n'a pas encore pu être ventilé dans les différentes rubriques car le montage de leur exposition "Nirvana Les étranges formes du plaisir" comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés. Une communication sera donc adressée à la Commission des finances dans le courant du mois de décembre avec le détail des rubriques concernées.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	172'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**38'400.-**
1401.318	Autres prestations de tiers	fr.	431'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**12'200.-**
1401.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*0.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-50'600.-***

1) Reconstitution des collections touchées par le dégât d'eau au dépôt du mudac

En novembre 2008, une inondation est survenue dans le dépôt du mudac à Villamont 4 où étaient stockées une grande partie des collections du musée. Au moment des faits, les collections du mudac étaient assurées auprès de notre assurance, qui après expertise a considéré qu'une partie des collections d'art verrier contemporain, d'objets design, d'œuvres de la collection de céramique et de la collection papier avaient subi des dégâts irréversibles et a indemnisé la Commune de Lausanne à hauteur de 259'047 francs (140.311.2592.11) en compensation des dommages totaux subis, soit la somme équivalente aux valeurs d'assurances déclarées.

Le montant de l'indemnité versé par l'assurance à la Commune de Lausanne sera affecté à la reconstitution des collections du mudac touchées lors de l'inondation. Il a été décidé d'un processus consistant à passer, pour tout achat d'œuvres en vue de la reconstitution des collections, par le biais d'une demande de crédit supplémentaire compensé dans la mesure où les délais peuvent être respectés, soit dans le cas contraire par le biais d'une communication à la Commission des finances. Le solde à fin 2013 se monte à fr. 189'230.15.

En 2014, le mudac va faire l'acquisition de diverses oeuvres en vue de la reconstitution des collections, pour une valeur de 38'400 francs selon les devis reçus.

[Pour chaque acquisition d'œuvres (1401.311) en vue de la reconstitution des collections du mudac, un prélèvement sera débité du compte " dégât d'eau dépôt Villamont " (140.311.2592.11) et porté au crédit du compte " remboursement de dommages " (1401.436.) dans le même exercice comptable].

2) Travaux de conservation/restauration des œuvres suite au dégât d'eau au dépôt du mudac

Travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus lors de l'inondation du dépôt du mudac en 2008.

[Ces frais sont intégralement compensés par l'encaissement des indemnités de l'assurance].

1500 Service d'organisation et d'informatique

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1500.309	*Autres charges de personnel*	*fr.*	*185'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-22'000.-***
1500.310	*Imprimés et fournitures de bureau*	*fr.*	*34'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-10'000.-***
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	70'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**60'000.-**
1500.316	*Loyers et redevances d'utilisation*	*fr.*	*1'477'900.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-45'000.-***
1500.317	*Déplacements, débours, dédommagements*	*fr.*	*35'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-5'000.-***
1500.318	Autres prestations de tiers	fr.	3'046'000.-	fr.	313'000.-	**fr.**	**207'500.-**
1500.461	*Subventions du Canton*	*fr.*	*0.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-185'500.-***

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) doit encore réaliser en 2014 un certain nombre de projets et d'investissements non inscrits au budget de l'exercice en cours. La liste de ces besoins exceptionnels est la suivante :

1) Mandat de service pour le projet eCH20 subventionné par le Canton pour 185'500 francs TTC.

   Le Canton de Vaud a lancé un projet pour gérer les échanges entre les Communes et le Canton de l'ensemble des mutations du contrôle des habitants. L'objectif est d'harmoniser les pratiques en matières d'échanges entres applications et de pouvoir créer une plateforme d'échange qui adressera à terme d'autres domaines. Pour gagner l'adhésion des communes, le Canton via un EMPD a trouvé le financement pour la réalisation de ces opérations. Ce financement est donné aux sociétés qui ont développé leur outil de contrôle des habitants. A ce titre, le SOI reçoit une subvention de 185'500 francs qui va servir à la réalisation de cette prestation.

2) Rafraîchissement local technique et mise en conformité installation électrique pour 10'000 francs TTC

   L'équipement électrique à Sevelin a montré quelques faiblesses dues à la répartition des équipes du SOI par rapport à l'ancien locataire. D'autre part, la salle où se trouve les armoires de brassage réseau et les tableaux électriques connaît des pics de chaleur importants (+38 degrés) ce qui entraîne des risques d'incendie, mais aussi abaisse la durée de vie des équipements se trouvant dans ce local. Le SOI souhaite donc remettre en ordre ces locaux.

3) Revue de l'ensemble des accès aux locaux géré par le SOI pour 45'000 francs TTC

   Le SOI est responsable d'un ensemble de locaux qui sont sensibles, soit parce que le contenu du local a une valeur marchande (local de stock de PC, local d'équipement telecom, …), soit parce que cela peut faire courir des risque à la Ville (nœud du réseau, …). Lors d'un audit interne, il a été démontré que la traçabilité d'accès n'était pas optimum et que trop de collaborateurs avaient des accès à trop de lieux. Il a été donc établi une matrice pour définir les heures accès, les jours et les lieux en fonction de profils. Pour implémenter la solution, il est donc important de mettre en place un ensemble d'équipements permettant cette gestion d'accès et déclenchant des alarmes le cas échéant.

4) Acquisition des téléphones mobiles non smartphone pour la Ville pour 5'000 francs TTC

   La CTSI (Conférence Thématique des Systèmes d'Information), organisme piloté par la Confédération et auquel la Ville adhère a renégocié les tarifs avec Swisscom en juillet 2014. Ces tarifs ont été mis en œuvre dès le 1er aout. Si la baisse des tarifs permet d'absorber l'augmentation récurrente des communications et des nouveaux abonnements, les natels ne sont plus compris dans ces nouvelles offres. Le SOI souhaite donc pouvoir renouveler un ensemble de natel et a choisi une version d'entrée de gamme.

5) Formation Hermes (gestion de projet) et gestion des risques fait en intra-muros et comptabilisé sur la rubrique 318 pour 22'000 francs TTC

   Le SOI a lancé un vaste chantier de formation technique pour ses collaborateurs. Dans certains cas, la formation prévue initialement dans les locaux de l'entreprise se réalise finalement dans les locaux du SOI, soit pour des raisons de praticité et d'économie (formation répartie par ½ journée, …), soit parce qu'il est important de disposer de l'infrastructure du SOI pour une formation spécifique (accès aux logiciels de gestion de projet et des projets associés). Deux formations sont dans ce cas cette année : la gestion

de projet via Hermes et la gestion des risques. La demande donc concerne un transfert de rubrique pour réaliser l'objet prévu initialement.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	70'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'190'000.-**
1500.318	Autres prestations de tiers	fr.	3'046'000.-	fr.	313'000.-	**fr.**	**310'000.-**
1500.480	*Prélèvements sur les réserves*	*fr.*	*0.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-1'500'000.-***

Acquisition des salles informatiques modulaires en réponse à l'audit d'infrastructure

La Municipalité a voulu évaluer les salles dont elle dispose pour accueillir les infrastructures informatiques actuelles; elle mandata le SOI pour lancer un audit des salles informatiques et des infrastructures de base. Sans surprise, après quatre décennies d'évolution, l'audit a conclu à l'impérative nécessité de la modernisation en montrant :

- un ensemble de faiblesses en matière de sécurité, tant physique que logique
- les risques sur la disponibilité des infrastructures
- les surcoûts dus à une exploitation devenue incohérente et énergivore.

L'audit a aussi montré de manière indubitable qu'il y a actuellement un risque de perte de l'exploitation informatique, avec potentiellement pertes de données. Si un tel risque devait se concrétiser, il faudrait s'attendre à d'importantes conséquences sur le fonctionnement de l'administration communale, pendant une durée conséquente.

Après évaluation des alternatives en présence, celle qui consisterait à moderniser les salles informatiques actuelles s'avérant onéreuse et peu satisfaisante, le SOI constate que la solution la plus rationnelle est d'installer des salles préfabriquées, entièrement équipées, mais de taille restreinte (SIMod = salle informatique modulaire), dans des immeubles ou terrain de l'administration communale. Le coût de cette façon de procéder est sensiblement inférieur à celui de la rénovation des équipements et infrastructures des salles existantes.

Trois SIMod doivent ainsi être installés sur trois sites communaux gérés par le Service de l'électricité et par eauService.

Il faut préciser que les coûts d'exploitation de ces salles machines sont plus faibles que les coûts actuels, réalisant au passage une économie d'énergie et libérant des locaux actuels pour d'autres usages.

Le crédit supplémentaire demandé doit permettre l'acquisition des 3 SIMod, leur installation, le raccordement aux réseaux et les travaux préparatoires sur les sites choisis, y compris mise à l'enquête et accompagnement pour mise aux normes. Le montant total est de 1'500'000 francs.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1500.315	*Entretien d'objets mobiliers et d'installations*	*fr.*	*540'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-80'000.-***

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Financement de projets urgents et de dépenses non prévues".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr.	3'046'000.-	fr.	313'000.-	**fr.**	**140'000.-**

Versement de la subvention de 80 francs par habitant : besoins complémentaires

Par l'acceptation des conclusions du préavis N° 2012/21, le Conseil communal adoptait le "Règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention annuelle de 80 francs aux habitants en résidence principale".

Un premier crédit supplémentaire de 150'000 francs pour le développement de l'application informatique a été décidé par la Municipalité lors de sa séance du 4 février 2014.

Le Service d'organisation et d'informatique a réalisé une application capable de soutenir les processus métier de distribution, selon les quatre grands domaines fonctionnels suivants :

– traiter tous les cas pouvant se présenter;
– assurer un suivi des ayant-droits;
– assurer la sécurité de la comptabilisation;
– assurer la sécurité du système.

A ce jour, les ayants-droits pour la subvention 2013 ont été identifiés, la séparation entre ayant-droits client SIL et non client SIL a été effectuée, les premiers ont pour partie reçus une facture diminuée de la subvention et les seconds ont reçus un code les autorisant à obtenir la subvention en indiquant sur myLausanne leurs informations bancaires. Pour 2013, presque 155'000 personnes ont été traitées par la solution Subvention80.

Cependant, le périmètre de la réalisation a considérablement été revu au cours du projet, afin d'offrir toutes les fonctionnalités nécessaires à la distribution de la subvention en minimisant l'effort du personnel responsable.

Le budget prévu pour la réalisation de la solution n'est pas suffisant à la lumière des besoins complémentaires apparus en cours de projet et de la nécessité de couvrir toutes les fonctionnalités identifiées pour permettre la distribution de l'ensemble de la subvention.

Afin d'assurer la finalisation de la solution, notamment dans le domaine de la gestion multi-annuelle des versements, le reste à faire (non financé par le préavis N° 2012/21 et par le crédit supplémentaire adopté le 5 février 2014) a été identifié et se décompose de la sorte :

– finalisation du développement de l'application SOI : fr. 100'000.-
– finalisation de la gestion multi-annuelle : fr. 40'000.-.

160 Service juridique

1602 Assurances de choses et patrimoine

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
1602.301	Traitements	fr. 213'700.-	fr. 0.-	**fr. 68'000.-**
1602.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 18'400.-	fr. 0.-	**fr. 5'700.-**
1602.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 31'000.-	fr. 0.-	**fr. 11'200.-**
1602.436	Dédommagements de tiers	fr. -88'000.-	fr. 0.-	**fr. 70'000.-**

Assurances de choses et patrimoine

Dans le cadre de recherches d'optimalisation d'économies, il avait été proposé de diminuer les charges de la couverture des assurances. Or, l'exercice s'est avéré plus compliqué qu'escompté. Raison pour laquelle il a finalement été décidé de renoncer à cette mesure. Les économies ainsi prévues pour 2014 ne seront donc pas réalisées. Il en va de même des économies salariales escomptées pour l'exercice sous revue.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES		
			2101 Service des sports	2201 Inhumations et incinérations	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements		234'200	**234'200**
	303	Cotisations aux assurances sociales		19'200	**19'200**
	313	Marchandises	-10'000		**-10'000**
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	43'000		**43'000**
	319	Impôts, taxes et frais divers	68'400		**68'400**
	365	Subventions à des institutions	-33'000		**-33'000**
		Total des charges	**68'400**	**253'400**	**321'800**
	TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION		**68'400**	**253'400**	**321'800**
	Page du préavis		page 13	page 14	

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
2101.313	*Marchandises*	*fr. 752'500.-*	*fr. 0.-*	***fr. -10'000.-***
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 389'500.-	fr. 0.-	**fr. 43'000.-**
2101.365	*Subventions à des institutions*	*fr. 5'113'500.-*	*fr. 0.-*	***fr. -33'000.-***

Diverses interventions et réparations liées à la maintenance des installations sportives

Entretien des machines – Piscines de Bellerive et de quartier

Plusieurs réparations non prévues ont été nécessaires sur les aspirateurs sous-marins, le bateau à moteur et les machines à pression; ces interventions représentent une dépense non prévue de 8'000 francs.

Entretien des installations – Piscines de Bellerive et de quartier

Chaque saison, les pompes de circulation, les pompes doseuses, les injecteurs et les soupapes de maintien de pression, nécessaires au bon fonctionnement du système de filtration des quatre piscines de quartier (Bellevaux, Boisy, Montétan et Vieux-Moulin), sont révisés. En 2014, ces interventions ont coûté plus cher que les montants budgétisés, occasionnant quelque 9'400 francs de dépenses supplémentaires.

Entretien des installations – Stade-Lausanne Tennis Club

Suite à une fuite importante, les conduites d'alimentation en eau d'arrosage des courts de tennis ont dû être changées. Le coût total de cette intervention imprévue s'est élevé à 16'000 francs.

Entretien des installations – Patinoire de Montchoisi

Suite à un dysfonctionnement du circuit de refroidissement d'eau des installations de production de froid, des réparations ont été entreprises à la fin de la saison dernière. Ces réparations, non budgétisées, ont coûté 9'600 francs.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de 43'000 francs s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement ces dépenses par des économies réalisées, à hauteur de 33'000 francs, sur la rubrique 2101.365 "Subventions à des institutions" et à hauteur de 10'000 francs sur la rubrique 2101.313 "Marchandises".

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
2101.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 43'000.-	fr. 0.-	**fr. 68'400.-**

Taxes d'élimination des déchets au m^3 et au poids

En 2012, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 2012/21 et du rapport-préavis N° 2012/24 - Mise en conformité avec la législation fédérale sur les déchets. Dès le 1er janvier 2013, la Municipalité de Lausanne a introduit une taxe de base, calculée par m^3 construit et touchant toutes les constructions sises sur le territoire lausannois, ainsi qu'une taxe au sac. Pour certains bâtiments, la taxe au sac a été remplacée par une taxe au poids.

Malheureusement, il n'a pas été possible d'inscrire les montants au budget 2014 avant l'échéance du délai imparti pour l'élaboration de ce dernier. Pour l'exercice 2013, seule la taxe au m^3 a été facturée au Service des sports, en janvier dernier.

Actuellement, plus de 60 objets ECA ont été recensés pour le Service des sports et la taxe d'élimination des déchets au m^3 s'élève globalement à 60'000 francs par an. Quant à la taxe d'élimination des déchets au poids, une analyse détaillée des factures acquittées au cours des six premiers mois de 2014 révèle que ce sont quelque 8'400 francs qui seront nécessaires pour couvrir les montants à payer pour l'année 2014.

Ces dépenses supplémentaires sont intégralement compensées par le prélèvement d'un montant équivalent sur la provision, créée et inscrite à cet effet au budget 2014 du Service du logement et des gérances.

Voir aussi sous 3306 "Service du logement et des gérances".

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
2201.301	Traitements	fr. 1'586'600.-	fr. 0.-	**fr. 234'200.-**
2201.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 136'400.-	fr. 0.-	**fr. 19'200.-**

Indemnité unique au titre de compensation de perte de prévoyance (selon IA-RPAC 73.06)

Le 4 juillet 2013, le médecin du travail de la Ville a demandé que la procédure, en vue de l'octroi d'une retraite partielle préanticipée à un collaborateur de l'office des inhumations et des incinérations, soit déclenchée, l'intéressé répondant aux critères médicaux posés par

l'IA-RPAC 73.06. Il a établi les différents certificats médicaux nécessaires en faveur de ce collaborateur.

Cette procédure a abouti aux décisions de la Municipalité des 18 juillet et 22 août 2013, prévoyant notamment :

– la réduction de 100% à 50% du taux d'activité de la personne en cause, dès le 1er septembre 2013, avec compensation de la perte de revenu liée à ladite réduction, jusqu'au 30 juin 2014;
– le versement, à la fin des rapports de travail, soit au 30 juin 2014, d'une indemnité unique de fr. 234'171.30 au titre de compensation de perte de prévoyance selon l'IA-RPAC 73.06.

Le budget de fonctionnement du Service de la police du commerce pour l'année en cours étant insuffisant pour supporter le versement de l'indemnité unique précitée, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES			
			3101 Corps de police	3306 Service du logement et des gérances	3700 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements		23'500		**23'500**
	303	Cotisations aux assurances sociales		2'100		**2'100**
	310	Imprimés et fournitures de bureau	25'000			**25'000**
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	44'300		98'600	**142'900**
	313	Marchandises	-77'000	-78'400	400	**-155'000**
	314	Entretien des biens immobiliers	7'800			**7'800**
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	50'000			**50'000**
	316	Loyers et redevances d'utilisation	4'000			**4'000**
	318	Autres prestations de tiers			2'800	**2'800**
	319	Impôts, taxes et frais divers		70'000		**70'000**
		Total des charges	**54'100**	**17'200**	**101'800**	**173'100**
	434	Redevances et prestations facturées	-9'100	-60'000		**-69'100**
	436	Dédommagements de tiers		-13'800	-101'800	**-115'600**
		Total des revenus	**-9'100**	**-73'800**	**-101'800**	**-184'700**
		TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE	**45'000**	**-56'600**	**0**	**-11'600**
		Page du préavis	page 15	page 17	page 18	

3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
3101.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 300'000.-	fr. 0.-	**fr. 25'000.-**
3101.313	*Marchandises*	*fr. 1'699'900.-*	*fr. 0.-*	***fr. -25'000.-***

Insuffisance budgétaire pour l'acquisition de papier au Corps de police

Les formulaires de dénonciation pour les infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) qui n'ont pas pu être commandés en 2013 en raison de l'absence d'instructions définitives du Canton, ont dû l'être cette année.

En outre, malgré les mesures prises pour une utilisation la plus fréquente possible des moyens électroniques, l'impression est inévitable dans certains cas d'espèce (rédaction d'ordres de service, actions menées en ville pour lutter contre le trafic de drogue, etc.).

Il en résulte un dépassement prévisible du montant inscrit à la rubrique 310.

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	356'300.-	fr.	0.-	**fr.**	**10'300.-**
3101.313	*Marchandises*	*fr.*	*1'699'900.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-19'000.-***
3101.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	60'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**4'700.-**
3101.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	999'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**4'000.-**

Création d'une nouvelle brigade "cambriolages" au sein de la police judiciaire

Le 1er avril 2014, une nouvelle entité a été créée au sein de la police judiciaire, à savoir une brigade devant lutter contre les cambriolages, de plus en plus fréquents en ville de Lausanne. Composée de dix inspectrices et inspecteurs ainsi que deux cadres, ce nouveau groupe nécessite certaines dotations qui ne peuvent pas toutes être prélevées sur les autres entités existantes.

Les acquisitions/prestations suivantes sont nécessaires :

– matériel informatique,

– matériel photographique,

– suppression/création de cloisons dans les locaux,

– location d'un véhicule.

Ces charges seront absorbées par le budget de fonctionnement du Corps de police.

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	356'300.-	fr.	0.-	**fr.**	**28'000.-**
3101.313	*Marchandises*	*fr.*	*1'699'900.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-28'000.-***

Adaptation de la salle d'entraînement pour la self-défense du Corps de police

Le Corps de police dispose d'une salle de sport, qui sert notamment pour les entraînements de self-défense, d'utilisation du bâton tactique et pour l'enseignement des arts martiaux. La surface utilisée à cet effet (dojo) montre des signes d'usure importants. Il peut en résulter des risques de blessures pour les collaborateurs.

La situation décrite n'a pas été détectée au moment de l'établissement du budget 2014, d'où la présente demande de crédit supplémentaire. Un échelonnement de l'achat de munitions pour les entraînements de tir permet de proposer une compensation à la rubrique 313.

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	356'300.-	fr.	0.-	**fr.**	**6'000.-**
3101.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	60'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**3'100.-**
3101.434	*Redevances et prestations facturées*	*fr.*	*-7'557'800.-*	*fr.*	*-10'300.-*	***fr.***	***-9'100.-***

Frais pour l'exploitation de la zone carcérale de l'Hôtel de police

La suroccupation quasiment permanente de la zone carcérale située au sein de l'hôtel de police induit des frais qui dépassent les montants inscrits au budget. De nombreuses déprédations sont par exemple commises par les personnes détenues, qui nécessitent des réparations au niveau du bâtiment.

Ces frais supplémentaires seront facturés au Service pénitentiaire cantonal.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
3101.313	*Marchandises*	*fr.*	*1'699'900.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-5'000.-***
3101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	441'200.-	fr.	0.-	**fr.**	**50'000.-**

Adaptation des cibleries du stand de tir du Corps de police

Le Corps de police dispose d'un stand de tir sous-terrain dans ses locaux de la rue St-Martin. Ce dernier est équipé d'une technologie vieille de 18 ans. Certaines parties de l'installation ne répondent plus aux besoins actuels, vu l'importance croissante des exigences liées à la formation dans le domaine de l'utilisation des moyens de contrainte, dont l'usage de l'arme, ainsi que l'augmentation des effectifs.

L'équipement situé derrière les cibles, qui sert de réceptacle de balles, souffre particulièrement de l'utilisation accrue du stand. Il en résulte un danger d'endommagement de la structure du bâtiment, qui impose des coûts de maintenance supplémentaires relativement élevés. Il est donc proposé de remplacer cette installation par du matériel de nouvelle génération, ce qui réduira les frais de maintenance annuels qui passeront de quelque 26'000 francs (rubriques 3101.313 et 315) à quelque 17'000 francs.

Le Corps de police n'a pas la possibilité de compenser intégralement ces dépenses sur son budget de fonctionnement 2014. Des frais de maintenance ont en outre déjà été engagés en début d'année pour pouvoir assurer les entraînements. Toutefois, les dépenses non compensées seront absorbées en cinq ans, dès l'exercice 2015, avec une économie annuelle subséquente de 9'000 francs réalisée sur les rubriques 313 et 315.

3306 Service du logement et des gérances

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
3306.301	Traitements	fr.	9'785'300.-	fr.	8'600.-	**fr.**	**23'500.-**
3306.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	856'000.-	fr.	800.-	**fr.**	**2'100.-**
3306.436	*Dédommagement de tiers*	*fr.*	*-73'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-13'800.-***

Congé maternité

Une collaboratrice de l'unité comptabilité est en arrêt maternité. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du service, dont l'établissement des décomptes de chauffage, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande couvre la vacance de poste pendant le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, soit pour la période du 1er août au 31 décembre 2014.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui s'élèvent à environ 13'800 francs.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
3306.313	*Marchandises*	*fr.*	*283'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-68'400.-***

Voir détail sous la rubrique 2101 "Service des sports", demande "Taxes d'élimination des déchets au m^3 et au poids".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
3306.313	*Marchandises*	*fr.*	*283'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-10'000.-***
3306.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	308'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**70'000.-**
3306.434	*Redevances et prestations facturées*	*fr.*	*-4'973'900.-*	*fr.*	*-7'000.-*	***fr.***	***-60'000.-***

Taxe d'élimination des déchets au m3 pour les bâtiments du patrimoine financier

En 2012, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 2012/21 et du rapport-préavis N° 2012/24 traitant de la gestion des déchets. Dès le 1er janvier 2013, la Municipalité a introduit une taxe de base, calculée par m^3 construit et touchant toutes les constructions sises sur le territoire lausannois.

Le budget 2014, pour ladite taxe, a été élaboré sur la base d'un tableau général fourni par le Service d'assainissement, recoupé avec les informations provenant du bureau des assurances et de l'inventaire des immeubles gérés par le Service du logement et des gérances. Lors du traitement des factures 2013 reçues en 2014, il appert que les éléments portés au budget sont inférieurs à la réalité.

De plus, conformément à l'avis de droit demandé par la propriétaire, cette dernière répercute sur ses locataires la part de la taxe de base correspondant aux volumes chauffés des appartements par le biais des décomptes de chauffage.

3700 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	49'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**98'600.-**
3700.313	Marchandises	fr.	724'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**400.-**
3700.318	Autres prestations de tiers	fr.	46'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**2'800.-**
3700.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*-1'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-101'800.-***

Incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon

A la suite de l'incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon le dimanche 20 janvier 2013, une communication à la Commission des finances a été adressée par la Municipalité en date du 25 février 2013 dans la laquelle il est mentionné, entre autres, qu'une demande de crédit supplémentaire sera établie en bonne et due forme une fois que le service sera en mesure de chiffrer de manière correcte les coûts induits par le remplacement de l'ensemble du matériel mobilier détruit.

Les frais engagés en 2014, qui s'élèvent à 101'800 francs, sont détaillés ci-dessous :

– mobiliers divers (bureaux, armoires, etc.)	fr.	70'500.-
– matériel informatique et de téléphonie	fr.	28'100.-
– marchandises (conteneur à papier et vaisselle réception invités)	fr.	400.-
– frais de déménagement	fr.	2'800.-

Le total des coûts liés à ce sinistre s'élève à fr. 477'668.76 et est pris en charge par l'assurance incendie. A la date de rédaction de la présente demande, l'ECA a déjà versé, au titre d'acompte, la somme de 389'250 francs.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES							
			4100 Service de la coordination et du cadastre	4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4400 Service d'architecture	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	4605 Gestion des déchets urbains	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements	106'200			-106'200				0
	303	Cotisations aux assurances sociales	9'000			-9'000				0
	304	Cotisations à la caisse de pensions	16'700			-16'700				0
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					54'000		17'000	71'000
	313	Marchandises			8'000			-53'000		-45'000
	314	Entretien des biens immobiliers		65'000					94'000	159'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations						53'000		53'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation						19'000		19'000
	318	Autres prestations de tiers			126'000			-19'000	-111'000	-4'000
		Total des charges	**131'900**	**65'000**	**134'000**	**-131'900**	**54'000**	**0**	**0**	**253'000**
	480	Prélèvements sur les réserves					-54'000			-54'000
		Total des revenus	**0**	**0**	**0**	**0**	**-54'000**	**0**	**0**	**-54'000**
		TOTAL TRAVAUX	**131'900**	**65'000**	**134'000**	**-131'900**	**0**	**0**	**0**	**199'000**
		Page du préavis	page 20	page 20	page 20	page 22	page 22	page 22	page 24	

4100 Service de la coordination et du cadastre

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4100.301	Traitements	fr.	5'517'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**106'200.-**
4100.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	474'600.-	fr.	0.-	**fr.**	**9'000.-**
4100.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	784'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**16'700.-**

Pôle Gare – Transfert du poste de chef-fe de projet du Service d'architecture au Service de la coordination et du cadastre

Transfert comptable entre le Service d'architecture et le Service de la coordination et du cadastre du budget 2014 alloué pour le poste de chef-fe de projet Pôle Gare.

Voir aussi sous 4400 "Service d'architecture".

4201 Service des routes et de la mobilité

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	2'464'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**65'000.-**

Reconstruction partielle du grand refuge de Sauvabelin suite à un incendie

Dans la nuit du 12 janvier 2014, un incendie s'est déclaré dans l'annexe du grand refuge de Sauvabelin en raison d'une défaillance électrique. Cet incendie nécessite la reconstruction

totale de l'annexe (sanitaires, réserve pour entreposage des tables et bancs, stock bois) et partielle du refuge lui-même (environ un tiers de la façade et la moitié de la toiture). Le sinistre en tant que tel est bien entendu couvert par l'ECA.

Toutefois, dans le cadre de la demande de permis de construire, une série de mises en conformité sont exigées. Elles concernent l'installation de prétraitement des eaux, la qualité thermique des éléments de l'enveloppe, la sécurité des personnes et la défense incendie. Ces mises en conformité ne seront pas prises en charge par l'ECA.

Ce montant ne peut pas être absorbé par le budget de fonctionnement du service.

4300 Service d'urbanisme

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4300.313	Marchandises	fr.	6'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**8'000.-**
4300.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*280'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-8'000.-***

Surcoût des achats marchandises de l'Atelier des maquettes

Acquise en 2012, l'imprimante 3D de l'Atelier des maquettes permet d'atteindre un rythme de production plus élevé pour la fabrication des différents éléments figurants sur les maquettes par rapport aux anciennes techniques : bois et cartons. Le gain de temps permet de répondre à plus de demandes de la part des services de la Ville pour diverses prestations et matériaux d'exposition notamment.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr.	280'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**134'000.-**

Pose de gabarits figurant la Tour Taoua : fr. 66'000.-

Le 24 septembre 2013, le Conseil communal (CC) adopte le préavis N° 2013/8 en ajoutant une 14ème décision qui stipule : "de charger la Municipalité, en cas de référendum, d'installer des gabarits concernant le projet Taoua comprenant une tour et un bâtiment bas.".

Le 19 décembre 2013, la Municipalité acceptait le principe de faire poser 4 gabarits pour un montant de 260'000 francs TTC. Dans l'intervalle, la solution technique des gabarits a été abandonnée au profit de ballons à hélium, lasers et drones. Ces diverses prestations ont donné lieu à des dépenses d'un montant total de fr. 65'842.60.

Le Service d'urbanisme ne peut pas absorber ce montant sur son budget de fonctionnement 2014 ordinaire et sollicite donc 66'000 francs de crédit supplémentaire (2ème série), non compensé.

OPC factures d'avocats : 1) prostitution et fermeture Rue de Genève 85 et 2) frais de recours 2010-2014 : fr. 31'000.-

1) L'avocat mandaté pour s'occuper du recours concernant l'immeuble de la Rue de Genève 85 et les activités de prostitution qui s'y déroulent, nous a adressé 3 factures (note d'honoraire intermédiaire, avis de droit et provision sur honoraires) qui constituent d'ores et déjà un montant de fr. 19'931.20 que le Service d'urbanisme ne peut absorber sur sa rubrique 318 d'où la présente demande de crédit supplémentaire non compensé de 20'000 francs. A noter que d'autres factures risquent de nous parvenir d'ici la fin de l'année, mais après le bouclement de la 2ème série de crédits supplémentaires.

2) Le 9 juillet 2014, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral rejetant le recours de la Fondation des constructions paroissiales catholiques contre une décision municipale du 16 juin 2010, l'avocat nous adresse 2 factures d'honoraires couvrant ses prestations effectuées depuis septembre 2010. Le montant total s'élève exactement à fr. 11'633.31. Il s'agit

d'un événement ponctuel qui n'avait pas été anticipé par le service. Un crédit supplémentaire non compensé de 11'000 francs est demandé.

Révision du PE n° 292 - Château de Béthusy - Tribunal Arbitral du Sport (TAS) : fr. 37'000.-

Le 29 août 2013, la Municipalité acceptait de répondre favorablement aux besoins d'extension du TAS afin de favoriser le maintien de cette institution participant à l'image de marque de la Ville de Lausanne comme capitale olympique; sur ce principe, elle admettait un crédit supplémentaire de 60'000 francs pour financer les études et son report sur le futur maître d'ouvrage (à déterminer).

Des dépenses pour des honoraires d'architecte et des maquettes à hauteur de fr. 35'202.60 ont pu être payées en 2013 sur ce crédit supplémentaire. Le solde de crédit ne pouvant pas être reporté sur l'exercice 2014, il convient de rédiger à nouveau une demande de crédit supplémentaire permettant de couvrir les frais liés à ce dossier en 2014.

Un complément d'étude pour la variante finale et un avis de droit concernant des servitudes ont majoré l'estimation initiale du coût (60KF). Les factures payées en 2014 se montent à fr. 37'303.60; ce montant ne peut être absorbé par le budget courant du Service d'urbanisme d'où la présente demande.

4400 Service d'architecture

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4400.301	*Traitements*	*fr.*	*3'889'600.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-106'200.-***
4400.303	*Cotisations aux assurances sociales*	*fr.*	*335'200.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-9'000.-***
4400.304	*Cotisations à la caisse de pensions*	*fr.*	*566'300.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-16'700.-***

Voir détail sous la rubrique 4100 "Service de la coordination et du cadastre", demande "Pôle Gare – Transfert du poste de chef-fe de projet du Service d'architecture au Service de la coordination et du cadastre".

460 Service d'assainissement

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4602.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	90'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**54'000.-**
4602.480	*Prélèvements sur les réserves*	*fr.*	*-990'500.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-54'000.-***

Station de pompage eaux usées Flon Ouest – Remplacement pompes et vannes

Suite au vieillissement des installations de la station de pompage des eaux usées de Flon-Ouest, un montant estimatif de 36'000 francs avait été prévu au budget 2013 pour remplacer les 2 pompes immergées arrivant en fin de vie. La réalisation de ces travaux impliquait que les interventions planifiées sur la station de Vidy-Château, située plus en amont sur le réseau, soient terminées au préalable, afin d'éviter tout problème de surcharge hydraulique. Le prolongement des délais d'intervention sur cette étape préalable, dû aux entreprises mandatées et à la livraison de matériel, a finalement engendré le report de la mise en œuvre des travaux de remplacement dans la station de Flon-Ouest.

Un nouvel appel d'offres a été réalisé en 2013, afin de connaitre le montant exact nécessaire au remplacement des deux pompes immergées, incluant cette fois également la tuyauterie, les clapets de fermeture et les vannes du système de pompage. Après analyse, l'offre la plus avantageuse se monte à 54'000 francs.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
4603.313	*Marchandises*	*fr.*	*1'688'600.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-53'000.-***
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	569'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**53'000.-**

Transformation d'un pont-roulant et remise en fonctionnement d'un analyseur

Les boues issues des différents traitements des eaux de la station d'épuration des eaux (STEP) sont déshydratées et stockées dans une halle fermée, avant incinération dans un four spécifique. Ces boues, non digérées, dégagent de fortes odeurs. De plus, l'incinération peut générer, lors d'un fonctionnement en surpression du four, des dégagements de poussières.

Dans le but d'améliorer la protection des opérateurs conduisant les installations d'incinération et leurs conditions de travail (odeurs, poussières, chaleur, …), la salle de commande de l'incinération va être partiellement rénovée. La salle existante climatisée va être agrandie par la construction d'un tunnel hermétique sur la passerelle conduisant aux fosses à boues et au poste de commande du pont-roulant. Ce pont-roulant et son grappin permettent à l'opérateur de préparer les boues avant introduction dans le four. Malheureusement, le tunnel envisagé entre en conflit avec le pont-roulant.

L'entreprise, dans son offre du 13 juin 2014, propose de modifier le pont en surélevant les éléments les plus bas, pour un montant plafond de 23'000 francs TTC. Ce travail ne peut être confié qu'au fabricant de l'équipement, en vue de garantir la parfaite sécurité de fonctionnement du pont-roulant.

D'autre part, l'incinération des boues génère des fumées qui doivent être traitées avant rejet dans l'atmosphère, afin de respecter les normes légales OPair (Ordonnance pour la Protection de l'air). La qualité des fumées, notamment à la cheminée, est mesurée en continu par des analyseurs spécifiques.

Au second semestre 2013, de multiples et récurrentes pannes sont apparues sur ces analyseurs, amenant l'autorité cantonale à déclarer non conformes les installations de Vidy pour 2013, malgré leur propre contrôle ponctuel parfaitement en règle en novembre 2013. Les investissements consentis à fin 2013/début 2014 pour une fiabilisation des analyseurs ont été couronnés de succès. Toutefois, dès la mi-juillet 2014, de nouvelles pannes sont apparues, mettant à nouveau l'exploitation des installations dans une situation délicate.

Pour remédier à ces problèmes et ainsi toujours disposer de paramètres mesurés pour l'autorité cantonale, l'analyseur de la cheminée doit être doublé par un autre analyseur. La STEP a pu obtenir gratuitement un équipement mis hors service lors de l'arrêt d'un incinérateur de boues tessinois. Cet appareil nécessite toutefois un service d'entretien complet, avant calibrage et remise en service. Ces travaux spécifiques doivent être confiés à une entreprise pour un montant de 30'000 francs TTC, conformément à leur offre du 12 avril 2014. Cela permettra à l'autorité cantonale de toujours disposer des mesures pour établir le bilan annuel des fumées et la conformité y relative des installations d'épuration.

		Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.	
4603.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	26'200.-	fr.	0.-	**fr.**	**19'000.-**
4603.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*1'051'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-19'000.-***

Location de bennes suite à la diminution du transport par rail de résidus d'exploitation et location d'une génératrice

Les sables extraits des eaux usées ainsi que les résidus de l'incinération des boues (cendres sèches et humides) doivent être évacués vers la seule décharge contrôlée acceptant ce type de détritus. Pour des raisons économiques, organisationnelles et afin de diminuer la

pénibilité des travaux lors du remplissage des big-bags par les collaborateurs, l'acheminement annuel de 2'000 tonnes de cendres sèches à Teuftal s'effectue par camion citerne depuis janvier 2014. Jusqu'à fin 2013, les cendres en big-bags étaient intégralement transportées par rail, de la gare de Malley à Teuftal.

Dès lors, le transfert du rail à la route des cendres sèches induit une forte diminution des évacuations par wagon. Ces dernières quant à elles, s'effectueront par la mise à disposition d'un wagon par le Centre intercommunal de gestion des déchets (CID). Le retour des bennes vides étant rallongé, il s'agit d'augmenter leur nombre à disposition sur site puisque celles-ci sont remplies au gré de l'exploitation puis évacuées lorsqu'elles sont au nombre de 3 pour former un wagon complet.

Par ailleurs, le service électrique de la Ville travaille au passage à 11.5 kV du réseau électrique de la station d'épuration des eaux (STEP) et des environs. Les transformateurs de la STEP ont donc été remplacés en 2013 et en 2014 et doivent maintenant être connectés au réseau 11.5 kV. Cette connexion impose un arrêt complet de la fourniture d'électricité aux installations de la STEP. Or, la STEP, recevant en continu des eaux usées à traiter, ne peut se passer d'énergie électrique. Pour garantir un fonctionnement minimal des traitements de la STEP, une génératrice de forte puissance doit être louée à deux reprises, pour un montant total de 14'000 francs.

4605 Gestion des déchets urbains

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4605.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	48'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**17'000.-**
4605.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*9'785'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-17'000.-***

Achat de conteneurs spécifiques aux lavures

En septembre 2014, suite à un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics, le Centre intercommunal de Gestion des Déchets (CID) a changé de partenaire pour la collecte et le traitement des lavures de restauration. La collaboration avec le nouveau partenaire implique une organisation logistique différente qui allonge d'un jour en moyenne le cycle de collecte, de nettoyage et de retour des conteneurs aux clients. Par conséquent, un nombre supérieur de conteneurs spécifiques aux lavures est nécessaire pour la bonne exécution de cette prestation.

De plus, les demandes d'information consécutives à un courrier commercial récemment envoyé par publipostage à tous les professionnels de la filière restauration révèlent un potentiel de nouvelles commandes que le CID se doit de pouvoir honorer prochainement.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	43'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**80'000.-**
4605.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*9'785'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-80'000.-***

Pose de stores extérieurs bureaux du CID et divers travaux usuels d'entretien du bâtiment

D'importants travaux d'entretien usuels du bâtiment sont encore à prévoir d'ici la fin de l'année, en plus de ceux déjà réalisés jusque-là. S'agissant d'un bâtiment industriel, les infrastructures sont soumises à forte contribution. En outre, ce site fait l'objet de nombreuses effractions qui nous obligent à des réparations coûteuses (clôtures, portes industrielles, etc.). C'est pourquoi, afin de pourvoir réaliser jusqu'à la fin de l'année les entretiens indispensables au bon fonctionnement de cette infrastructure nous sollicitons un crédit supplémentaire de 80'000 francs, lequel comprend entre autre, l'installation de stores sur la façade Sud du bâtiment tel que préconisé par les directives de la santé au travail.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	43'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**14'000.-**
4605.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*9'785'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-14'000.-***

Travaux de réfection des exutoires à fumée et supplément SSI pour la réalisation du sas

Suite à des intempéries, les exutoires à fumée situés sur le toit du Centre intercommunal de Gestion des Déchets (CID) ont été sérieusement endommagés, empêchant ainsi la fermeture de la toiture. Ils doivent être remplacés impérativement avant cet hiver (pour des raisons d'économie d'énergie et d'infiltration d'eau). En outre, dans le cadre de la réalisation du sas devant le guichet du pesage, prévue au budget 2014, des modifications ont été demandées pour une mise aux normes SSI (Système de Sécurité Incendie), lesquelles n'avaient pas pu être estimées dans le devis initial de réalisation du sas.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES						
			5112 Unités prestations	5212 Office régional de placement	5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements	-103'300	180'000	13'400	44'300	1'762'400		**1'896'800**
	303	Cotisations aux assurances sociales	-8'900	15'700	1'200	3'900	154'100		**166'000**
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-12'400	25'600	1'300	6'200	19'000		**39'700**
	305	Assurance-accidents	-1'000	1'700		400	16'600		**17'700**
	309	Autres charges de personnel					1'000		**1'000**
	310	Imprimés et fournitures de bureau					500		**500**
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-44'900			28'000	1'000		**-15'900**
	312	Eau, énergie et chauffage					500		**500**
	313	Marchandises					23'000		**23'000**
	314	Entretien des biens immobiliers	146'900			40'000	4'000		**190'900**
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					400		**400**
	316	Loyers et redevances d'utilisation					5'000		**5'000**
	317	Déplacements, débours, dédommagements					1'000		**1'000**
	318	Autres prestations de tiers			26'100	-19'600	3'100	-156'700	**-147'100**
	319	Impôts, taxes et frais divers					200		**200**
	330	Pertes, défalcations, moins-values					500		**500**
	390	Imputations internes	74'800						**74'800**
		Total des charges	**51'200**	**223'000**	**42'000**	**103'200**	**1'992'300**	**-156'700**	**2'255'000**
	434	Redevances et prestations facturées					-46'200		**-46'200**
	436	Dédommagements de tiers	900	-1'600		-400	-400'000		**-401'100**
	438	Prestations facturées aux crédits d'investissements				-54'400			**-54'400**
	439	Autres recettes				-40'000			**-40'000**
	450	Participation de la Confédération aux charges		-221'400	-42'000				**-263'400**
	451	Participation du Canton aux charges	-58'500			-8'400	-34'400		**-101'300**
		Total des revenus	**-57'600**	**-223'000**	**-42'000**	**-103'200**	**-480'600**	**0**	**-906'400**
	TOTAL	**ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**	**-6'400**	**0**	**0**	**0**	**1'511'700**	**-156'700**	**1'348'600**
		Page du préavis	page 26	page 26	page 27	page 27	page 28	page 30	

511 Service social Lausanne - CSR

5112 Unités prestations

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
5112.301	*Traitements*	*fr.*	*22'179'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-103'300.-***
5112.303	*Cotisations aux assurances sociales*	*fr.*	*1'914'700.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-8'900.-***
5112.304	*Cotisations à la caisse de pensions*	*fr.*	*2'898'100.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-12'400.-***
5112.305	*Assurances-accidents*	*fr.*	*213'200.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-1'000.-***
5112.390	Imputations internes	fr.	4'343'300.-	fr.	0.-	**fr.**	**74'800.-**
5112.436	Dédommagements de tiers	fr.	-570'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**900.-**

Voir détail sous la rubrique 6700 "Service Achats et Logistique de la Ville", demande "Transfert du garde-meubles du SSL au SALV".

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
5112.311	*Achats d'objets mobiliers et d'installations*	*fr.*	*29'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-44'900.-***
5112.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	210'400.-	fr.	-15'000.-	**fr.**	**146'900.-**
5112.451	*Participation du Canton aux charges*	*fr.*	*-26'959'500.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-58'500.-***

Augmentation du coût des travaux d'aménagement des nouveaux locaux loués par le SSL à Chauderon 9 (Ex-SOI)

Suite à une demande du Canton, le Service social Lausanne (SSL) et le Service du travail (ST) doivent créer une nouvelle unité commune pour l'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du RI. Le projet d'aménagement des locaux de Chauderon 9 doit être modifié en conséquence et le nouveau devis pour les travaux prévus dans le préavis N° 2014/26 augmente de 146'900 francs pour le SSL (total des travaux : 329'800 francs). Les 2 open-space initialement prévus seront cloisonnés, ce qui engendre une baisse du besoin en mobilier. Le Canton, qui a souhaité ces modifications, subventionne la totalité des coûts de ce projet (une clé de répartition sera déterminée pour le versement par le Service de prévoyance et d'aide sociales et le Service de l'emploi d'une subvention à l'attention du SSL et du ST).

521 Service du travail

5212 Office régional de placement

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
5212.301	Traitements	fr.	7'876'300.-	fr.	0.-	**fr.**	**180'000.-**
5212.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	679'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**15'700.-**
5212.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	1'111'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**25'600.-**
5212.305	Assurance-accidents	fr.	75'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'700.-**
5212.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*-97'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-1'600.-***
5212.450	*Participation de la Confédération aux charges*	*fr.*	*-11'037'100.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-221'400.-***

Adaptation du budget aux charges salariales de l'ORP

L'Office régional de placement établit son budget de fonctionnement selon la procédure standard de la Ville de Lausanne. Dans la mesure du possible, il anticipe les conséquences des variations du chômage, de l'obtention de brevets fédéraux par le personnel (formation obligatoire) et du fort turnover auquel est soumis cette unité du Service du travail. On constate cette année que ces variations sont plus fortes qu'évaluées lors de la création du budget 2014.

5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
5214.301	Traitements	fr.	4'724'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**13'400.-**
5214.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	408'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'200.-**
5214.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	655'200.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'300.-**
5214.318	Autres prestations de tiers	fr.	345'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**26'100.-**
5214.450	*Participation de la Confédération aux charges*	*fr.*	*-956'400.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-42'000.-***

Adaptation du budget de Syni-Lausanne à la commande du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Lors de l'établissement du budget 2014 de Syni-Lausanne (programme d'emplois temporaires subventionnés national), le service a tablé sur une commande ferme du SECO de 45 postes/année et établi son budget en fonction de ses besoins. La commande a été portée à 52 postes/années à mi-2014. Afin de couvrir les coûts de cette augmentation de commande, intégralement couverts par l'augmentation proportionnelle de la subvention fédérale, le service adapte les rubriques budgétaires impactées.

5800 Ecoles primaires et secondaires

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
5800.301	Traitements	fr.	17'701'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**44'300.-**
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	1'530'400.-	fr.	0.-	**fr.**	**3'900.-**
5800.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	1'823'400.-	fr.	0.-	**fr.**	**6'200.-**
5800.305	Assurance-accidents	fr.	155'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**400.-**
5800.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*-212'200.-*	*fr.*	*-356'000.-*	***fr.***	***-400.-***
5800.438	*Prestations facturées aux crédits d'investiss.*	*fr.*	*0.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-54'400.-***

Financement de 1.5 ept

La Municipalité a constitué une provision de 8'000'000 de francs dans le cadre des écritures de bouclement des comptes 2013 afin de rattraper un certain retard en matière d'efficacité énergétique. Pour conduire les travaux, en sus de l'activité ordinaire du service, l'engagement d'un-e architecte ETS/HES à 100% et d'un-e secrétaire à 50% sur une durée de 4 ans du 1er septembre 2014 au 31 août 2018 est nécessaire. L'architecte, au bénéfice de compétences dans l'assainissement énergétique des bâtiments aura pour tâches de conduire les mandats, accompagner les travaux et planifier les chantiers. D'autre part, les travaux génèreront une quantité importante de travail administratif (rédaction des appels d'offres, bons de commande, lettres d'adjudication, contacts avec les entreprises…) qui ne peuvent pas être absorbés par le secrétariat actuel, déjà en surcharge. Les dépenses seront couvertes dans une première phase par le compte d'attente et dans une deuxième phase par le préavis à produire.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
5800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	522'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**28'000.-**
5800.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*3'873'100.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-19'600.-***
5800.451	*Participation du Canton aux charges*	*fr.*	*-4'789'100.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-8'400.-***

Achat de 400 casques de ski

Le service cantonal de l'éducation physique et du sport a pour intention de rendre obligatoire le port du casque pour les élèves se rendant en camp de ski, ceci dès l'hiver 2014/2015.

En prévision de cette évolution et afin de garantir la sécurité des enfants, le Service des écoles primaires et secondaires souhaite acquérir ce matériel cette année encore pour les camps qui se dérouleront de fin décembre 2014 à avril 2015. Le nombre de casque correspond au nombre d'enfants qui chaque année emprunte du matériel.

Une aide a été demandée au Fonds du sport. Ce dernier est entré en matière, dans la mesure où cet achat ne découle pas encore d'une obligation légale, à assumer par les pouvoirs publics. Nous avons donc anticipé l'obligation (qui devrait tomber cet automne) afin de bénéficier du subside de 30% qui nous a été accordé.

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 590'300.-	**fr. 40'000.-**
5800.439	*Autres recettes*	*fr. -142'000.-*	*fr. -54'300.-*	***fr. -40'000.-***

Travaux d'assainissement de la ferme des Cases avant les grands froids

La famille qui exploite la ferme des Cases a accueilli, pour une phase transitoire et exploratoire, la visite de 60 classes des écoles lausannoises. Les installations de deux toilettes et un compteur électrique pour 7'500 francs, ainsi qu'un aménagement sommaire d'espaces de travail pour les enfants, ont été réalisés pour permettre le démarrage de l'expérience à la rentrée scolaire 2013. Les évaluations effectuées par le Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) et le Service des parcs et domaines (SPADOM) au fil des mois ont permis de décider que l'expérience méritait d'être pérennisée. Pour pouvoir continuer les visites, les travaux suivants doivent être entrepris rapidement et ce avant l'hiver :

- création d'un local avec porte anti-feu (derrière l'appartement des exploitants) pour recevoir les classes et diverses adaptations requises par l'ECA pour la sécurité des élèves;
- aménagement de l'ancienne écurie (chauffage, fermeture) pour pouvoir y travailler avec les enfants (ex. atelier farine).

Les travaux seront conduits d'entente entre le SPADOM et le SEPS par un gérant technique du SEPS. Le coût des travaux se monte à 90'000 francs, compensé par une subvention du Fonds pour le développement durable. Les travaux se réaliseront sur 2014-2015. Un 2ème crédit sera déposé pour le solde des travaux en 2015.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 34'978'900.-	fr. 0.-	**fr. 1'600'000.-**
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 3'052'100.-	fr. 0.-	**fr. 140'000.-**
5900.305	Assurance-accidents	fr. 336'800.-	fr. 0.-	**fr. 15'000.-**
5900.436	*Dédommagements de tiers*	*fr. 556'100.-*	*fr. 0.-*	***fr. -400'000.-***

Excédents de dépenses pour la rubrique 5900.301 "Traitements"

Entre 2008 et 2013, la rubrique 5900.301 "Traitements" du SAJE s'était soldée par les résultats suivants :

2008 pour un plan des postes de 232.5 EPT, dépassement de fr. 47'000.-

2009 pour un plan des postes de 241.8 EPT, dépassement de fr. 583'000.-

2010 pour un plan des postes de 248.9 EPT, dépassement de fr. 407'000.-

2011 pour un plan des postes de 380.2 EPT, non dépensé de fr. 201'000.-

2012 pour un plan des postes de 383.6 EPT, non dépensé de fr. 68'000.-

2013 pour un plan des postes de 396.8 EPT, non dépensé de fr. 36'000.- (inclus CS II/2013=1'100'000.-)

En 2011, le secteur de l'accueil parascolaire (APEMS) a rejoint le Service d'accueil de jour de l'enfance. Le plan des postes de ce secteur permettait d'anticiper l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à chaque rentrée scolaire jusqu'en 2012. Indirectement, il a permis de juguler les dépassements.

La prestation d'accueil de jour de l'enfance est soumise à une obligation légale de ne pas dépasser le quota/ratio adulte-enfants, et donc de remplacer toutes les absences du personnel éducatif. Cette obligation légale implique un dépassement attendu de 1'600'000 francs de la rubrique 5900.301.

Les principales causes d'absences en 2014 sont les suivantes :

- maladie avec certificat : 21.3 EPT
- maladie grossesse : 2.5 EPT
- maternité, allaitement : 5.2 EPT
- accident : 3.6 EPT

En projetant les données enregistrées à fin juillet 2014, le cumul des absences à fin 2014 devrait atteindre 32.6 EPT sur un plan des postes de 411.3 EPT. Par rapport à l'estimation de l'année 2013 à la même époque (24 EPT), les absences ont augmenté d'environ 35%. Cela est principalement dû aux absences de longues durées supérieures à un mois.

Par corrélation, les rubriques 5900.303 "Cotisations aux assurances sociales" et 5900.305 "Assurance-accidents" font également l'objet de dépassements (140'000 francs et 15'000 francs).

La dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires sur la rubrique 5900.436 "Dédommagements de tiers" (-400'000 francs).

			Budget	**Crédit suppl. 1ère série**		**Crédit suppl.**	
5900.301	Traitements	fr.	34'978'900.-	fr.	0.-	**fr.**	**162'400.-**
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	3'052'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**14'100.-**
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	4'267'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**19'000.-**
5900.305	Assurance-accidents	fr.	336'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'600.-**
5900.309	Autres charges de personnel	fr.	170'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'000.-**
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr.	48'400.-	fr.	0.-	**fr.**	**500.-**
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	171'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'000.-**
5900.312	Eau, énergie et chauffage	fr.	209'200.-	fr.	2'800.-	**fr.**	**500.-**
5900.313	Marchandises	fr.	1'929'200.-	fr.	0.-	**fr.**	**23'000.-**
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	110'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**4'000.-**
5900.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	70'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**400.-**
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	1'571'200.-	fr.	32'400.-	**fr.**	**5'000.-**
5900.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr.	84'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'000.-**
5900.318	Autres prestations de tiers	fr.	2'497'200.-	fr.	0.-	**fr.**	**3'100.-**
5900.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	52'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**200.-**
5900.330	Pertes, défalcations, moins-values	fr.	73'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**500.-**
5900.434	*Redevances et prestations facturées*	*fr.*	*-12'578'600.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-46'200.-***
5900.451	*Participation du Canton aux charges*	*fr.*	*-7'638'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-34'400.-***

Rentrée scolaire 2014 – Création de 36 places supplémentaires pour les écoliers 1-2P

Afin de garantir une place d'accueil à chaque enfant actuellement accueilli en garderie du Réseau-L et qui débute l'école primaire en août 2014, il est nécessaire de créer 36 places supplémentaires :

– 12 places supplémentaires au centre de vie enfantine (CVE) municipal de la Borde;

– 12 places supplémentaires au CVE municipal de Bellevaux;

– 12 places supplémentaires à l'APEMS de Bois-Gentil.

Cette augmentation de l'offre permet également de poursuivre l'assainissement de la liste d'attente pour les écoliers 1-2P.

Actuellement, cette opération est impossible avec les structures actuelles, en particulier au nord et au sud de la Louve (Entre-Bois, Bellevaux, Rouvraie, Ancien-Stand, Borde, Bois-Gentil) :

a. la rentrée scolaire 2013, avec l'école obligatoire dès la 1P et avec un âge d'entrée à 4 ans révolus au 1er août plutôt qu'au 1er juillet, a sensiblement augmenté le nombre d'enfants accueillis en 1P et de ce fait, pour la rentrée 2014, ils seront en 2P et laisseront moins de places aux futurs 1P;

b. cinq structures implantées dans le secteur (Clochatte, Maillefer, Bois-Gentil II, Vinet, Planète bleue) n'accueillent pas les écoliers. Or, une proportion plus importante que d'habitude habite leur quartier et de ce fait doit y être accueillie. Les cinq structures pouvant les accueillir (Clos-de-Bulle, Entre-Bois, Bellevaux, Borde et Ancien-Stand) n'arrivent pas les absorber avec leur capacité actuelle.

Ces crédits supplémentaires 2ème série de 2014 sont entièrement compensés, principalement par une diminution du compte 5901.318 de 156'700 francs.

Voir aussi sous 5901 "Institutions subventionnées".

5901 Institutions subventionnées

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
5901.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*28'733'600.-*	*fr.*	*-35'200.-*	***fr.***	***-156'700.-***

Voir détail sous la rubrique 5900 "Lieux d'accueil de jour municipaux", demande "Rentrée scolaire 2014 – Création de 36 places supplémentaires pour les écoliers 1-2P".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES			
			6601 Parcs et domaines	6700 Service achats et logistique Ville	6900 Service financier	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements	130'800	103'300	18'000	**252'100**
	303	Cotisations aux assurances sociales	10'800	8'900	1'400	**21'100**
	304	Cotisations à la caisse de pensions	14'000	12'400	1'400	**27'800**
	305	Assurance-accidents		1'000		**1'000**
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	20'000			**20'000**
	313	Marchandises	7'000			**7'000**
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	80'000			**80'000**
	316	Loyers et redevances d'utilisation	9'500			**9'500**
	317	Déplacements, débours, dédommagements	5'000			**5'000**
	318	Autres prestations de tiers	-3'000		560'000	**557'000**
	319	Impôts, taxes et frais divers	3'500			**3'500**
		Total des charges	**277'600**	**125'600**	**580'800**	**984'000**
	423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	-5'700			**-5'700**
	424	Plus-values, produits exceptionnels			-560'000	**-560'000**
	436	Dédommagements de tiers	-21'300	-900	-11'600	**-33'800**
	490	Imputations internes		-74'800		**-74'800**
		Total des revenus	**-27'000**	**-75'700**	**-571'600**	**-674'300**
		TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT	**250'600**	**49'900**	**9'200**	**309'700**
		Page du préavis	page 32	page 34	page 34	

660 Service des parcs et domaines

6601 Parcs et domaines

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
6601.301	Traitements	fr.	27'903'700.-	fr.	67'000.-	**fr.**	**36'400.-**
6601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	2'490'600.-	fr.	7'600.-	**fr.**	**3'000.-**
6601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	3'790'100.-	fr.	4'500.-	**fr.**	**3'000.-**
6601.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*-156'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-21'300.-***

Congé maternité

La responsable de l'entité Nature, occupée à 80%, bénéficie d'un congé maternité depuis le 23 mai 2014 qui sera suivi d'un mois de congé d'allaitement. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche des missions dévolues à l'équipe Nature dans les meilleures conditions, les 2 adjointes techniques de cette entité ont augmenté provisoirement et respectivement de 10 et 30% leur taux d'activité. Par ailleurs, de manière à combler le 40% restant, l'engagement d'un-e auxiliaire conformément à IA-RPAC art. 45.01bis est nécessaire.

Le coût de cette opération est partiellement compensé par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité pour un montant de 21'300 francs.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
6601.301	Traitements	fr.	27'903'700.-	fr.	67'000.-	**fr.**	**94'400.-**
6601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	2'490'600.-	fr.	7'600.-	**fr.**	**7'800.-**
6601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	3'790'100.-	fr.	4'500.-	**fr.**	**11'000.-**
6601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	382'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**20'000.-**
6601.313	Marchandises	fr.	2'366'200.-	fr.	0.-	**fr.**	**7'000.-**
6601.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr.	276'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**5'000.-**
6601.318	*Autres prestations de tiers*	*fr.*	*3'754'700.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-143'000.-***
6601.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	349'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**3'500.-**
6601.423	*Revenus des imm. du patrimoine financier*	*fr.*	*-3'910'700.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-5'700.-***

Nouvelle organisation des vignobles – internalisation des ressources

L'automne 2014 voit les premiers effets de la nouvelle organisation des vignobles qui débute par l'internalisation des travaux de cave, soit l'élaboration des vins. Jusqu'à présent, cette étape était confiée à 2 entreprises privées. Leurs mandats non reconduits permet l'engagement de 3 collaborateurs cavistes dès la préparation des vendanges 2014 afin de débuter le nouveau millésime dans les meilleures conditions.

Cette opération nécessite, outre les ressources humaines, des petites machines telles que différentes pompes pour traiter le vin, de l'équipement pour les nouveaux collaborateurs, ainsi que des frais d'essence, de taxes véhicules et de taxes d'élimination des bourbes.

Ces coûts supplémentaires sont intégralement compensés par la réduction des mandats externes et l'encaissement d'un loyer supplémentaire au domaine du Clos-des-Moines.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
6601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	376'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**80'000.-**

Entretien et réparation des machines et du matériel suite à un arrêt de travail pour raison de maladie

Le Service des parcs et domaines (SPADOM) dispose d'une équipe de 4 mécaniciens pour l'entretien et la réparation du parc des machines et véhicules du service; ce parc représente plus de 1'350 objets inventoriés de tous types et genres.

Depuis fin 2013, un mécanicien est en arrêt de travail pour des raisons de santé, ce qui oblige le Service à mandater une part importante des travaux de révisions et d'entretien des machines à des entreprises extérieures.

Le montant dévolu à ce type d'entretien est épuisé et il est urgent de disposer de fonds supplémentaires pour le maintien de l'entretien des machines du SPADOM pour le reste de l'année et permettant ainsi de réaliser les différentes prestations d'entretien et de nettoyage des parcs, cimetières et forêts lausannoises.

			Budget		**Crédit suppl. 1ère série**		**Crédit suppl.**
6601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	191'000.-	fr.	0.-	**fr.**	**9'500.-**

Location imprimantes multifonctions

Dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement 2013, il avait été décidé que les frais occasionnés par les imprimantes multifonctions devaient être dorénavant imputés sur le budget des services. Au préalable, ces montants étaient centralisés au SOI.

A cette occasion, la part de forêts, domaines et vignobles avait été omise lors du transfert.

Afin de combler cette mauvaise répartition, il est nécessaire de demander un crédit supplémentaire. Cette opération avait déjà été faite en 2013 et doit être renouvelée en 2014 car les budgets étaient déjà bouclés lors de la constatation de cette situation. Pour 2015, cette somme a été ajoutée au budget de fonctionnement du service.

			Budget		**Crédit suppl. 1ère série**		**Crédit suppl.**
6601.318	Autres prestations de tiers	fr.	3'754'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**140'000.-**

Coûts supplémentaires pour le SPADOM induit par la nouvelle taxe sur les déchets

Avec l'introduction au 1er janvier 2013 du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, le service a pu observer une multiplication des sacs et déchets sauvages déposés dans les poubelles des parcs et promenades. Si cet abus était prévisible, il était alors difficile à quantifier.

Désormais, sur la base des relevés du premier semestre 2014, il est possible de quantifier, avec une relative précision, le coût du 2e semestre du tonnage des déchets supplémentaires dus au comportement inadéquat des usagers. Ceci a pour conséquence directe une forte augmentation du coût de la taxe de décharge équivalent à plus de 3x le budget 2014.

6700 Service achat et logistique Ville

			Budget		**Crédit suppl. 1ère série**		**Crédit suppl.**
6700.301	Traitements	fr.	3'420'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**103'300.-**
6700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	295'100.-	fr.	0.-	**fr.**	**8'900.-**
6700.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	447'700.-	fr.	0.-	**fr.**	**12'400.-**
6700.305	Assurances-accidents	fr.	32'800.-	fr.	0.-	**fr.**	**1'000.-**
6700.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*-51'100.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-900.-***
6700.490	*Imputations internes*	*fr.*	*-42'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-74'800.-***

Transfert du garde-meubles du SSL au SALV

La gestion du garde-meubles actuellement au Service social ne permet plus une exploitation optimale des ressources humaines, des infrastructures et du matériel. Dès lors,

un transfert au Service des achats et logistique de la Ville permettrait une utilisation avantageuse des collaborateurs consacrant d'ores et déjà plus de la moitié de leur temps de travail à des tâches de logistique pour le compte des divers services de la Ville.

Voir aussi sous 5112 "Unité prestations".

6900 Service financier

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
6900.301	Traitements	fr.	3'624'800.-	fr.	105'500.-	**fr.**	**18'000.-**
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	310'600.-	fr.	8'900.-	**fr.**	**1'400.-**
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	515'200.-	fr.	9'300.-	**fr.**	**1'400.-**
6900.436	*Dédommagements de tiers*	*fr.*	*0.-*	*fr.*	*-15'300.-*	***fr.***	***-11'600.-***

Congé maternité

Une collaboratrice du contentieux sera prochainement en congé maternité (terme prévu fin mai). Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de ce secteur, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande couvre le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité.

			Budget		Crédit suppl. 1ère série		Crédit suppl.
6900.318	Autres prestations de tiers	fr.	762'500.-	fr.	0.-	**fr.**	**560'000.-**
6900.424	*Plus-values, produits exceptionnels*	*fr.*	*-3'100'000.-*	*fr.*	*0.-*	***fr.***	***-560'000.-***

Frais d'un emprunt obligataire

Lors de l'émission d'un emprunt obligataire en avril 2014, les frais d'émission se sont élevés à 1'060'000 francs et l'agio (différence entre le prix d'émission et la valeur nominale) à 788'000 francs. Un montant forfaitaire de 500'000 francs étant prévu au budget pour l'amortissement des frais d'emprunt obligataire, un crédit supplémentaire de 560'000 francs est nécessaire pour procéder à l'amortissement complet (rubrique 6900.318), totalement compensé par l'agio pour lequel aucun montant n'est prévu au budget (rubrique 6900.424).

Ces montants ont naturellement été pris en compte pour le calcul du coût complet de l'emprunt.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES					
			71 Finances, administration et développement	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301	Traitements	-127'500	-114'000	-115'300		634'800	**278'000**
	303	Cotisations aux assurances sociales	-11'000	-5'900	-9'900		54'500	**27'700**
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-18'600	-10'100	-16'900		92'800	**47'200**
	305	Assurance-accidents	-3'300	-1'800	-3'000		10'400	**2'300**
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		240'000	-48'000		56'000	**248'000**
	313	Marchandises			48'000			**48'000**
	314	Entretien des biens immobiliers			15'300			**15'300**
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		2'480'000	-15'300		10'000	**2'474'700**
	316	Loyers et redevances d'utilisation		20'000				**20'000**
	318	Autres prestations de tiers		45'000	194'000	107'400		**346'400**
	319	Impôts, taxes et frais divers			-194'000		300'000	**106'000**
		Total des charges	**-160'400**	**2'653'200**	**-145'100**	**107'400**	**1'158'500**	**3'613'600**
	434	Redevances et prestations facturées		-1'500'000			-66'000	**-1'566'000**
	436	Dédommagements de tiers	2'800	1'500	2'600		-88'900	**-82'000**
	439	Autres recettes				-107'400		**-107'400**
	480	Prélèvements sur les réserves		-1'540'000				**-1'540'000**
		Total des revenus	**2'800**	**-3'038'500**	**2'600**	**-107'400**	**-154'900**	**-3'295'400**
		TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	**-157'600**	**-385'300**	**-142'500**	**0**	**1'003'600**	**318'200**
		Page du préavis	page 36	page 36	page 39	page 41	page 41	

71 Finances, administration et développement

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
71.301	*Traitements*	*fr. 7'497'500.-*	*fr. 0.-*	***fr. -127'500.-***
71.303	*Cotisations aux assurances sociales*	*fr. 636'200.-*	*fr. 0.-*	***fr. -11'000.-***
71.304	*Cotisations à la caisse de pensions*	*fr. 974'800.-*	*fr. 0.-*	***fr. -18'600.-***
71.305	*Assurance-accidents*	*fr. 184'600.-*	*fr. 0.-*	***fr. -3'300.-***
71.436	Dédommagements de tiers	fr. -128'600.-	fr. 0.-	**fr. 2'800.-**

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Transfert d'EPT".

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
74.301	*Traitements*	*fr. 10'614'800.-*	*fr. 177'200.-*	***fr. -69'000.-***
74.303	*Cotisations aux assurances sociales*	*fr. 897'400.-*	*fr. 15'200.-*	***fr. -5'900.-***
74.304	*Cotisations à la caisse de pensions*	*fr. 1'424'700.-*	*fr. 26'800.-*	***fr. -10'100.-***
74.305	*Assurance-accidents*	*fr. 264'300.-*	*fr. 4'600.-*	***fr. -1'800.-***
74.436	Dédommagements de tiers	fr. -252'400.-	fr. -4'300.-	**fr. 1'500.-**

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Transfert d'EPT".

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
74.301	*Traitements*	*fr. 10'614'800.-*	*fr. 177'200.-*	***fr. -45'000.-***
74.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'260'000.-	fr. 500.-	**fr. 45'000.-**

Demande de mise à disposition de main-d'œuvre externe pour tout le réseau gaz

Afin de pallier les différentes absences longue durée (maladie), nous devons recourir à des entreprises externes qui mettent à disposition du personnel. De plus, l'équipe du réseau gaz subit un décalage entre le départ et l'engagement des collaborateurs. Le montant lié à ce renforcement temporaire s'élèvera à 45'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 45'000 francs sur la rubrique 318, montant qui sera compensé sur la rubrique 74.301.

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 34'000.-	**fr. 30'000.-**
74.480	*Prélèvements sur les réserves*	*fr. -4'458'900.-*	*fr. -749'500.-*	***fr. -30'000.-***

Demande de crédit supplémentaire pour la station de chauffage à distance (CAD) de la Place Centrale

La station de la Place Centrale fonctionne 24h/24h pour l'alimentation du réseau de chauffage à distance du Nord au Sud de la ville. Un défaut sur un moteur de vanne a été constaté et une réparation provisoire a été faite dans l'urgence. Cependant, les moteurs de cette station sont en fin de vie et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. L'achat de nouveaux moteurs s'avère nécessaire afin d'avoir une installation fiable avant l'hiver.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 30'000 francs sur la rubrique 311, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 34'000.-	**fr. 150'000.-**
74.480	*Prélèvements sur les réserves*	*fr. -4'458'900.-*	*fr. -749'500.-*	***fr. -150'000.-***

Demande de matériel pour l'entretien des réseaux GAZ suite à des fuites importantes non prévisibles à réparer

Plusieurs fuites importantes sur le réseau de gaz ont été réparées et le solde devra l'être dans les meilleurs délais.

Afin de poursuivre ces réparations, l'achat de matériel nécessaire fait l'objet d'un dépassement d'un montant estimé à 150'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 150'000 francs sur la rubrique 311, montant qui sera compensé par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz (voir rubrique 480).

		Budget	**Crédit suppl. 1ère série**	**Crédit suppl.**
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'280'000.-	fr. 34'000.-	**fr. 60'000.-**
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'403'000.-	fr. 500'000.-	**fr. 1'000'000.-**
74.480	*Prélèvements sur les réserves*	*fr. -4'458'900.-*	*fr. -749'500.-*	***fr. -1'060'000.-***

Demandes pour l'entretien des réseaux GAZ et CAD suite à des fuites importantes non prévisibles et de matériel pour les réparer

Depuis le début de l'année 2014, plusieurs fuites importantes sur les deux réseaux de gaz et de chauffage à distance ont du être réparées. Le coût élevé des réparations de ces fuites impliquent que les budgets initiaux prévus à cet effet sont bientôt épuisés.

Les principales fuites actuelles sur le réseau du gaz se situent sur les secteurs suivants :

– Gland notamment sur la haute pression : 15 fuites

– Le Mont : 20 fuites

– Préverenges : 10 fuites

– Lonay : 10 fuites.

Le montant total lié à ces différentes réparations de fuites s'élèvera à 600'000 francs.

Pour le réseau du chauffage à distance, les principales fuites actuelles se situent dans les quartiers suivants :

– Rovéraz

– St-Beuve

– Vieux-Moulin.

Le montant total lié à ces différentes réparations de fuites sur le réseau y compris l'estimation à ce jour du montant prévu pour l'entretien du réseau jusqu'à la fin de l'année s'élèvera à 400'000 francs.

De plus, afin de réparer ces fuites CAD, le montant budgété pour l'achat de matériel est actuellement épuisé et le montant nécessaire s'élèvera à 60'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 1'000'000 de francs sur la rubrique 315 et de 60'000 francs sur la rubrique 311, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit de 1'060'000 francs par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz pour 600'000 francs et par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance pour 460'000 francs (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'403'000.-	fr. 500'000.-	**fr. 1'500'000.-**
74.434	*Redevances et prestations facturées*	*fr. -1'659'000.-*	*fr. 0.-*	***fr. -1'500'000.-***

Complément de financement pour le projet " clés en mains " suite à une augmentation des raccordements de ce type, assumés par le Service du gaz et du chauffage à distance

Ce projet a démarré en avril 2013 et a permis 25 raccordements réalisés (30 raccordements signés) de type "clés en mains" en 2013, soit un pourcentage de 19% de la totalité des raccordements. Depuis le début de l'année 2014, ce pourcentage s'élève à 36%. Ces raccordements dont le Service du gaz et du chauffage à distance mandate des entreprises pour effectuer le raccordement sont financés directement par les clients privés : Service commercial des SiL (SiLCOM) se charge de facturer des montants forfaitaires.

Un raccordement a un coût moyen de 15'000 francs. D'ici la fin de l'année 2014, SiLCOM estime à 100 raccordements de type clés en mains à réaliser.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire de 1'500'000 francs sur la rubriques 315, montant qui sera compensé par une augmentation des recettes facturées aux clients (rubrique 434).

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
74.315	*Entretien d'objets mobiliers et d'installations*	*fr. 3'403'000.-*	*fr. 500'000.-*	***fr. -20'000.-***
74.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 149'700.-	fr. 111'000.-	**fr. 20'000.-**

Location de chaufferie mobile provisoire pour l'installation liée au contracting du bâtiment Chemin de Champrilly à Lausanne

L'installation de production de chaleur du bâtiment au Chemin de Champrilly qui est assurée par la prestation du contracting a subi une grosse avarie (chaudière défectueuse qui a dû être remplacée) en mai 2014. Afin de continuer à assurer l'alimentation du chauffage et la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment, la location d'une chaufferie mobile provisoire a été nécessaire. Cependant, l'entretien annuel de cette installation a été planifié en partie dans la rubrique comptable 315.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 20'000 francs sur la rubrique 316, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une diminution équivalente de la rubrique 315.

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
74.480	*Prélèvement sur les réserves*	*fr. -4'458'900.-*	*fr. -749'500.-*	***fr. -300'000.-***

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Campagne de promotion du gaz 2014 – Financement des primes par les ventes de gaz".

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
76.301	*Traitements*	*fr. 21'631'400.-*	*fr. 0.-*	***fr. -115'300.-***
76.303	*Cotisations aux assurances sociales*	*fr. 1'853'300.-*	*fr. 0.-*	***fr. -9'900.-***
76.304	*Cotisations à la caisse de pensions*	*fr. 3'045'100.-*	*fr. 0.-*	***fr. -16'900.-***
76.305	*Assurance-accidents*	*fr. 547'500.-*	*fr. 0.-*	***fr. -3'000.-***
76.436	Dédommagements de tiers	fr. -647'100.-	fr. 0.-	**fr. 2'600.-**

Voir détail sous la rubrique 78 "Service commercial", demande "Transfert d'EPT".

76.311	*Achats d'objets mobiliers et d'installations*	*fr. 2'300'000.-*	*fr. 303'000.-*	***fr. -48'000.-***
76.313	Marchandises	fr. 34'000.-	fr. 0.-	**fr. 48'000.-**

Achat d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Les exigences pour les EPI sont définies par des normes établies par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI. Elles précisent que quiconque accomplit un travail sur une installation à courant fort doit être équipé en conséquence. Cela comprend les EPI qui garantissent une protection suffisante contre les contacts de parties sous tension et contre les arcs électriques.

Une nouvelle norme a été définie concernant les vêtements de protection contres les dangers thermiques d'un arc électrique. Pour tous les travaux sous tension (TST) à partir de 7 kA (kilo-ampère) et jusqu'à 15 kA, nos collaborateurs doivent être équipés de vêtement de protection de niveau 2.

Un arc électrique est l'équivalent d'un coup de foudre qui peut intervenir à la suite d'un court-circuit par exemple. Bref (rarement plus de 1 seconde), il développe une chaleur radiante intense (1'000 à 10'000°C) qui peut entraîner des projections de métal en fusion et un bruit pouvant atteindre 165 dB. Il peut provoquer des brûlures graves, l'aveuglement, et même la mort.

Afin de correspondre à cette nouvelle norme, nous devons équiper nos monteurs de sous-pull à manches longues conformes à la norme EN 61482.1.2.

La norme IEC61482 spécifie les exigences des matériaux et des articles d'habillement utilisés pour les vêtements de protection des travailleurs contre les dangers thermiques d'un arc électrique.

		Budget	**Crédit suppl. 1ère série**	**Crédit suppl.**
76.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 606'000.-	fr. 0.-	**fr. 15'300.-**
76.315	*Entretien d'objets mobiliers et d'installations*	*fr. 2'250'000.-*	*fr. 400'000.-*	***fr. -15'300.-***

Transfert de budget

Jusqu'à fin 2013, le Service de l'électricité était au bénéfice d'un crédit-cadre pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments. A partir de 2014, cet entretien a été imputé dans le budget de fonctionnement.

Lors de l'élaboration du budget 2014 en avril 2013, les montants inhérents à l'entretien des bâtiments ont été ventilés dans différents comptes. Malheureusement, tout l'entretien de Pierre-de-Plan a été imputé sous le 315, compte qui concerne les installations du centre de conduite, alors qu'une partie aurait dû être imputée sous le 314, pour l'entretien du bâtiment.

		Budget	**Crédit suppl. 1ère série**	**Crédit suppl.**
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'530'000.-	fr. 90'000.-	**fr. 194'000.-**
76.319	*Impôts, taxes et frais divers*	*fr. 20'707'400.-*	*fr. 0.-*	***fr. -194'000.-***

Préparation du Service de l'électricité (SEL) à l'ouverture totale du marché de l'électricité, projet LUG II

Le marché suisse de l'électricité est ouvert à la concurrence depuis le 1er janvier 2009 par voie législative pour les sites consommant plus de 100 MWh/an. La seconde étape d'ouverture pourrait démarrer en 2018 et conduire à une concurrence pour l'ensemble de la clientèle finale, particuliers inclus. Elle pourrait s'accompagner d'une nouvelle législation

imposant une séparation juridique des activités de fournisseur d'électricité et de Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) pour les Entreprises d'Approvisionnement en Electricité (EAE) de plus de 100'000 clients, comme les SiL.

La Confédération a également lancé un projet de modification de la Loi sur l'Energie qui, quels que soient les changements qui y seront apportés par les Chambres, impactera fortement les missions du Service de l'électricité (SEL).

Afin de se préparer à cette ouverture totale du marché, Service commercial des SIL (SiLCOM) a lancé en février 2014 le projet LUG (nom du projet inspiré d'une divinité celte associée à la lumière stellaire) visant à définir une nouvelle stratégie commerciale et une organisation cible permettant de la mettre en œuvre. Ce projet a été mené avec succès avec l'appui du cabinet Schwartz and Co.

A l'époque de l'élaboration du budget (mars-avril 2013), certains éléments politico-économiques émanant de l'Office Fédéral de l'énergie n'étaient pas encore connus du SEL tant et si bien qu'aucune prévision n'avait été imaginée.

Or à ce jour, les hypothèses sont connues et l'hypothèse d'une ouverture totale du marché de l'électricité en 2018 pour 100'000 clients incite le SEL à se préparer avec anticipation.

Sans toutefois connaître les résultats de l'étude, on peut d'ores et déjà considérer qu'un déploiement de l'informatique va nécessiter plusieurs mois pour sa complétude (environ 2 ans) d'où le caractère urgent de la demande.

Cette libéralisation pourrait influencer également profondément la structure et le fonctionnement du Service de l'électricité et de l'ensemble des SiL. L'étude mettra en évidence les points forts et les faiblesses de l'organisation actuelle des SiL. De plus, elle permettra de quantifier les ressources humaines et matérielles à mettre à disposition dans la nouvelle organisation.

Sa préparation est longue; elle nécessite une vision claire et une stratégie élaborée avec des spécialistes extérieurs.

En s'appuyant sur le projet LUG précité, LUG II a l'avantage de s'inscrire dans la continuation dudit projet démarré par SiLCom au début de l'année avec l'aide du consultant Schwartz & Co.

L'adjudication avait été établie sur la base d'une procédure sur invitation. L'avantage de mandater le même consultant réside dans le fait que la préétude nécessaire au fonctionnement des SiL a déjà été conduite par ce dernier d'où une économie de temps et d'argent non négligeable avec ce 2ème mandat. Par ailleurs, le point g de l'article 8 du REGLEMENT d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics " *les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon* " nous autorise à entamer une démarche de gré à gré.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
77.318	Autres prestations de tiers	fr. 18'618'600.-	fr. 0.-	**fr. 107'400.-**
77.439	*Autres recettes*	*fr. -280'000.-*	*fr. 0.-*	***fr. -107'400.-***

Contre-prestations Internet

Wilmaa est le prestataire technique de la plateforme TV interactive qui a été lancée sur le marché couvert par Citycable en mars 2014 sous le nom de TV+.

Le partenariat de fourniture de prestations avec Wilmaa est basé sur une contre-prestation. En effet, Boisy TV est responsable de la saisie des programmes principalement sur satellite

et de leur décryptage. En utilisant le réseau internet du Service multimédia (SIMA), ces programmes sont ensuite fournis à Wilmaa pour leur mise en forme et pour l'établissement des fonctions interactives. Puis, Wilmaa fournit ces programmes avec les fonctionnalités interactives à SIMA qui les commercialise sur le territoire de sa desserte.

Lors de la signature du contrat entre SIMA et Wilmaa, il a été décidé que la facturation des prestations de Boisy TV et de SIMA serait réalisée par SIMA. Cela représente une recette de 163'800 francs, dont 107'400 francs sont reversés à Boisy TV.

Cet échange de facturation entre SIMA et Boisy TV est totalement neutre et n'a aucune incidence sur le résultat.

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
78.301	Traitements	fr. 7'160'300.-	fr. 0.-	**fr. 311'800.-**
78.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 615'700.-	fr. 0.-	**fr. 26'800.-**
78.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'046'500.-	fr. 0.-	**fr. 45'600.-**
78.305	Assurance-accidents	fr. 185'200.-	fr. 0.-	**fr. 8'100.-**
78.436	*Dédommagements de tiers*	*fr. -159'500.-*	*fr. 0.-*	***fr. -6'900.-***

Transfert d'EPT

En 2013, plusieurs collaborateurs/postes ont été transférés vers le Service commercial des SiL (SiLCOM), depuis le Service finances, administration et développement (1.2 EPT), depuis le Service de l'électricité (1 EPT) et depuis le Service du gaz et du chauffage à distance (0.6 EPT).

Ces charges de personnel d'un montant total de 399'200 francs, dont 311'800 francs pour les traitements, n'ont pas pu être intégrées au budget 2014 de SiLCOM. Le budget disponible sur la rubrique 78.301 "Traitements" et pour les cotisations aux assurances sociales (rubriques 78.303, 78.304 et 78.305) sont insuffisants.

Les SiL demandent donc d'augmenter en conséquence le budget 2014 des rubriques concernées, compensé par une diminution des charges sur les mêmes rubriques des autres services. La demande est neutre pour le budget de la Commune.

Voir aussi sous 71 "Finances, administration et développement", 74 "Gaz et chauffage à distance" et 76 "Electricité".

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
78.301	Traitements	fr. 7'160'300.-	fr. 0.-	**fr. 323'000.-**
78.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 615'700.-	fr. 0.-	**fr. 27'700.-**
78.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'046'500.-	fr. 0.-	**fr. 47'200.-**
78.305	Assurance-accidents	fr. 185'200.-	fr. 0.-	**fr. 2'300.-**
78.436	*Dédommagements de tiers*	*fr. -159'500.-*	*fr. 0.-*	***fr. -82'000.-***

Auxiliaires 2014 – Financement des salaires par des allocations

Le Service commercial des SiL (SiLCOM) a engagé plusieurs auxiliaires pour remplacer des collaboratrices en congé maternité (6 collaboratrices représentant des absences cumulées de 3.5 EPT en 2014). D'autres collaborateurs auxiliaires ont été engagés pour pallier la surcharge de travail occasionnée par des projets urgents (préparation subvention 80, données EWID-EGID, gestion centralisée des contrats). Les budgets disponibles pour verser les salaires des auxiliaires sur la rubrique 78.301 "Traitements" et pour les cotisations aux assurances sociales (rubriques 78.303, 78.304 et 78.305) sont insuffisants.

La caisse d'allocations versera sa participation pour les maternités sur la rubrique 78.436 "Dédommagements de tiers" pour un montant d'environ 82'000 francs. Les SiL demandent

donc d'augmenter le budget des rubriques concernées de 400'200 francs, compensés en partie par des recettes sur la rubrique 78.436.

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 27'300.-	fr. 0.-	**fr. 56'000.-**
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 25'000.-	fr. 0.-	**fr. 10'000.-**
78.434	*Redevances et prestations facturées*	*fr. -2'724'500.-*	*fr. 0.-*	***fr. -66'000.-***

Prestation bornes de recharges n-charge pour véhicules électriques

1. Le Service commercial des SiL a développé, dans l'urgence fin 2013 pour répondre à la demande des clients, une prestation de service dénommée n-charge, de type "contracting". Elle permet d'offrir des bornes de recharges pour les véhicules électriques destinés aux clients et entreprises de la zone desservie par les SiL. La prestation est auto-suffisante. Le Fonds FEE finance les premières bornes destinées à l'administration.

2. Pour acheter les bornes destinées aux clients, il manque un budget de 56'000 francs sur la rubrique 78.311 (matériel) et 10'000 francs sur la rubrique 78.315 (main d'œuvre). Il est intégralement compensé, avec une marge lors de la revente des installations, sur la rubrique 78.434. Ces montants n'étaient pas prévisibles lors de la préparation du budget 2014.

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
78.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'415'000.-	fr. -240'000.-	**fr. 300'000.-**

Campagne de promotion du gaz 2014 – Financement des primes par les ventes de gaz

SiLCOM poursuit sa campagne de promotion du gaz initiée en 2013 en distribuant des primes lors de raccordements et rénovations des installations au gaz, afin de densifier le réseau et d'augmenter les bénéfices. Lors de l'élaboration des tarifs du gaz, il avait été établi qu'une part importante des coûts de promotion est imputable au timbre du gaz (Rétribution pour l'Utilisation du Réseau, RUR). Ils sont donc financés *in fine* par les clients, lors de la facturation de leur consommation au Service du gaz et du chauffage à distance. Cependant le budget disponible de SiLCOM est insuffisant pour toutes les demandes.

Les SiL demandent donc d'augmenter le budget 2014 du compte 78.319 de 300'000 francs compensé par un prélèvement sur le fonds de différence de couverture du gaz au compte 74.480. La demande est neutre pour le budget de la Commune.

Voir aussi sous 74 "Gaz et chauffage à distance".

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'504'000.-	fr. 0.-	**fr. 80'000.-**

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le SOI doit encore réaliser en 2014 des acquisitions de licences de backup de données non identifiées dans le budget des Autorisations d'Achats informatiques pour un montant de 80'000 francs TTC.

La croissance informatique est assez importante en termes de gestion des données structurées (données métiers dans les bases de données) et des données non structurées (données bureautiques). Le SOI a lancé de nombreuses études pour optimiser au mieux le coût du stockage (méthode de déduplification, utilisation de différents types de disques : rapides pour des données accédées en permanence, moins rapides et donc moins coûteuses pour des données accédées occasionnellement, …). En fonction de la croissance, le SOI se doit de mettre à jour les licences des outils de backup (facturation de la part des fournisseurs au Go sauvegardé). Des pilotes sont en cours pour utiliser des logiciels OpenSource sur les données non structurées, mais sur les données structurées les tests n'ont pas encore été assez concluants pour mettre ces outils en place. Il est nécessaire donc de régulariser le "minimum obligatoire", qui sera en cas de bascule vers des outils OSS, utilisé pour l'ensemble des applications critiques pour les 3-4 prochaines années.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, 1500 "Service d'organisation et d'informatique".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

660 Service des parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'116'700.-	fr. 182'000.-	**fr. 326'500.-**

Remplacement d'un four à l'Auberge du Chalet-des-Enfants : fr. 11'500.-

L'auberge du Chalet-des-Enfants est sous la gestion du service des parcs et domaines. Le tenancier qui a repris le restaurant depuis 2005 a su redonner à cet établissement une place de choix dans la gastronomie Lausannoise. A la belle saison, il est servi plus de 140 couverts par jour alors qu'au départ, l'aménagement de ce restaurant a été conçu pour n'en servir qu'environ 50.

Depuis peu, le four est utilisé pour régénérer les préparations, cuire à l'avance les repas et préparer les nombreuses tartes. Ce four ne fonctionne plus correctement ce qui pose d'importants problèmes à l'exploitant et son coût de réparation est disproportionné par rapport à l'achat d'un nouveau four de nouvelle génération.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire et judicieux d'acquérir un nouveau four afin de continuer à offrir de très bonnes prestations à la clientèle fréquentant cet établissement.

Remplacement d'une tondeuse : fr. 85'000.-

Le Service des parcs et domaines a acquis en 2005 une tondeuse frontale avec un bac de ramassage de grande capacité pouvant vider en hauteur.

Actuellement, cette machine, totalisant environ 5'000 heures d'utilisation sur les sites de la Pontaise et de la Blécherette, est à l'arrêt suite à de gros dégâts de la boîte de transmission et de l'hydrostatique dus à la rupture imprévisible d'un roulement interne.

Le coût de remise en état de cette tondeuse est de 23'000 francs minimum pour les pièces et la main d'œuvre; il est d'usage également, lors de lourdes réparations, d'effectuer une révision du plateau de coupe ou du moteur (env. 6'500 francs). D'autre part, le prix annoncé pour la réparation n'exclut pas le risque que les organes hydrauliques (Hydrostat, vérin, etc.) ne soient pollués par des résidus de limailles; le fournisseur ne peut techniquement garantir le succès de la dépollution.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire d'acquérir une machine de nouvelle génération qui sera plus adaptée aux normes actuelles autant écologique que sécuritaire et garantissant également un meilleur confort d'utilisation pour notre personnel.

Remplacement d'un véhicule de base avec aménagements spécifiques pour les forestiers : fr. 80'000.-

Ce véhicule a été acquis en 1996 pour une équipe de forestiers-bûcherons. En 2010, la carrosserie des Ateliers et magasins de la Ville (AMV) a effectué des travaux de carrosserie et mécanique pour un montant de 19'000 francs. Le 16 juin dernier, à réception de la convocation à l'expertise périodique auprès du service des automobiles, ce véhicule totalisant aujourd'hui 165'000 km au compteur à été présenté à la carrosserie des AMV pour préparation. Au vu des nouveaux dégâts de corrosion important ainsi que des problèmes de boîte à vitesse, le responsable de la carrosserie a estimé peu raisonnable de prévoir une remise en état.

Afin de tout de même obtenir une prolongation de rouler, le véhicule a été présenté pour expertise le 11 juillet dernier. La décision du SAN est sans appel "Véhicule défectueux, retiré de la circulation".

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire d'acquérir un véhicule de nouvelle génération qui sera, de plus, adapté aux normes actuelles, autant écologiques que sécuritaires, et garantissant également un meilleur confort d'utilisation pour notre personnel. Ce nouveau véhicule doit pouvoir rouler dans des conditions extrêmes en forêt, il nécessite en outre une traction intégrale, une cabine pouvant accueillir une équipe de 5 personnes et un pont de chargement bâché pour la protection du matériel et des machines transportées.

Nouvelle organisation des vignobles – Internalisation des travaux de cave : fr. 150'000.-

L'automne 2014 voit les premiers effets de la nouvelle organisation des vignobles qui débute par l'internalisation des travaux de cave, soit l'élaboration des vins. Jusqu'à présent, cette étape était confiée à 2 entreprises privées et équipées pour les opérations de mise en bouteille. Leurs mandats ne sont pas reconduits afin de permettre l'engagement de 3 collaborateurs cavistes dès la préparation des vendanges 2014 pour débuter le nouveau millésime dans les meilleures conditions.

Dès le printemps 2015, les opérations de mise en bouteilles seront dès lors effectuées par de nouveaux collaborateurs internes. Afin de permettre la mise en œuvre de cette étape cruciale, il est indispensable d'acheter une chaîne mécanisée pour cette opération. Cette machine très spécifique est fabriquée sur mesure; il n'existe aucune machine prête à l'usage.

Si l'utilisation effective de cette machine se fera dès avril 2015, les délais de fabrication et de livraison sont très importants, soit de l'ordre de +/- 7 mois. Afin de démarrer la fabrication et de pouvoir assurer la livraison à temps, le fournisseur demande un engagement d'achat ferme d'ici mi-septembre.

Cette machine, initialement prévue aux AA 2015, sera retirée dès l'acceptation de ce crédit supplémentaire et le montant des autorisations diminué d'autant. Cette dépense s'inscrit dans le programme financier complet et équilibré de cette nouvelle organisation.

7. SERVICES INDUSTRIELS

71 Finances, administration et développement

		Budget	Crédit suppl. 1ère série	Crédit suppl.
71.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 664'872.-	fr. 164'500.-	**fr. 50'000.-**

Demande pour l'achat d'un fourgon destiné aux 2 EPT supplémentaires engagés pour renforcer le secteur fuites GAZ

Afin de pallier les différentes contraintes émises dans les directives de sécurité SSIGE et de garantir une exploitation sûre et fiable des réseaux de gaz, l'engagement d'une équipe supplémentaire de deux collaborateurs au sein du secteur "Recherche de fuites" nécessite un véhicule de service de type fourgon.

Ce fourgon doit être équipé de mallettes métalliques et caissons afin de transporter de façon sûre et pratique toutes les petites fournitures et l'outillage liés aux interventions des fuites de gaz sur le réseau.

Une petite génératrice et une tronçonneuse doivent aussi être mises à disposition dans ce fourgon pour effectuer la recherche des fuites.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 50'000 francs sur la rubrique 71.146, montant qui ne peut pas être compensé. Cependant, l'amortissement de l'achat de ce fourgon impliquera une charge annuelle de 10'000 francs dès 2015, durant 5 ans. Le financement de la charge d'amortissement liée à ces achats s'effectuera par un prélèvement sur le fonds de réserve et renouvellement gaz.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

4. TRAVAUX

4300 Service d'urbanisme

		Crédit voté	Crédit compl.
4300.582.433.0	Révision du Plan directeur communal	fr. 1'200'000.-	**fr. 60'000.-**
4300.61082.433	*Recettes d'investissement*	*fr. 0.-*	***fr. -60'000.-***

Le 15 décembre 2010, le Conseil communal adopte le préavis N° 2010/64 allouant à la Municipalité un crédit d'investissement de 1'200'000 francs pour les frais d'étude liés à la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Le 11 juillet 2013, la Municipalité décide de lancer une nouvelle étude intitulée "Deep-City"; celle-ci porte sur la prise en compte des ressources du sous-sol dans le cadre de la révision du PDCom. Devisée à hauteur de 120'000 francs, elle est cofinancée paritairement avec le Canton. La part communale de 60'000 francs est financée par le Fonds du développement durable (FDD).

Cette dépense doit être prise en charge par le crédit d'étude et le montant de 60'000 francs du FDD vient en recettes d'investissement du même crédit. La demande de crédit complémentaire pour un montant de 60'000 francs sera ainsi entièrement compensée par le FDD.

4700 eauservice Lausanne

		Crédit voté	Crédit compl.
4700.4.2.501.4466	P+R Vennes - Aquaecopôle - Pôle Vennes. Réaménagement local de la route de Berne à proximité du P+R. Réalisation et adaptation des routes d'accès au P+R et des réseaux souterrains. Conduites souterraines du P+R - AquaEcopôle hors parcelle. Rehaussement de la ligne à haute tension CFF. Réaménagement du P+R provisoire de Vennes	fr. 231'000.-	**fr. 5'300.-**

Dépassement dû aux factures finales très légèrement plus élevées que les montants adjugés lors de l'estimation des montants effectuée en 2009 (conjoncture).

L'enveloppe globale du préavis N° 2010/6 (concernant plusieurs crédits) sera respectée et le crédit d'investissement concernant la partie relative à eauservice pourra être bouclé à la suite de cette demande.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/62 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

			Revenus de fonctionnement fr.
A.	**Budget de fonctionnement**	fr.	
	Total des crédits supplémentaires	9'912'500.-	*7'133'400.-*
	(détail en page 2 du préavis)		
B.	**Autorisations d'achats**		
	Total des crédits supplémentaires	456'500.-	*0.-*
	(détail en page 43 du préavis)		
C.	**Crédits d'investissements du patrimoine administratif**		*Recettes d'investissement*
	Total des crédits complémentaires	65'300.-	*60'000.-*
	(détail en page 46 du préavis)		

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de la Commission permanente des finances de Mme Sylvianne Bergamnn (Les Verts), rapportrice

La commission permanente des finances a traité 74 demandes de crédits supplémentaires lors de ses séances du 7 mai, 16 mai, 22 mai, 27 août, 12 septembre et 1er octobre sous la présidence de M. Clerc.

Elle préavise sur les demandes supérieures à fr. 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant, ressortant de la compétence de la Municipalité.

Sur le total des demandes, 30 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 6 autorisations d'achats et deux crédits d'investissements.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de demandes de crédits supplémentaires. Le présent préavis présente fr. 12'028'100.- de charges de fonctionnement supplémentaires, compensées par une diminution de charges de fr. 2'115'600.- (compensation) et des revenus supplémentaires de fr. 7'133'400.- Au net l'augmentation du budget est de fr. 2'779'100.-.

La répartition des demandes entre dicastères est la suivante :

	Budget de fonctionnement	**Dont compétence déléguée**	**Autorisation d'achat**	**Dont compétence déléguée**	**Crédits d'investissement**	**Totaux**
AGC	13	5	1			14
SIPP	3	1				3
LSP	8	6				8
TX	12	6			2	14
EJCS	8	3				8
FIPAV	8	3	4	1		12
SiL	14	5	1			15
Totaux	**66**	29	**6**	1	**2**	**74**

La répartition des montants est la suivante:

	Budget de fonctionnement	**Autorisation d'achat**	**Crédits d'investissement**	**Totaux**
AGC	293'400	80'000		373'400
SIPP	321'800			321'800
LSP	-11'600			-11'600
TX	199'000		5'300	204'300
EJCS	1'348'600			1'348'600
FIPAV	309'700	326'500		636'200
SiL	318'200	50'000		368'200
Totaux	**2'779'100**	**456'500**	**5'300**	**3'240'900**

Aucun objet n'a suscité un complément d'information nécessitant un report de vote à la séance suivante. Aucune demande n'a été refusée ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par des votes unanimes, parfois par une majorité assez large, s'appuyant sur au moins 10 votes favorables (exceptions concernant le crédit II 57 avec 8 oui et deux abstentions et les crédits II 64, II 65 et II 66 avec 9 oui et une abstention).

Crédits supplémentaires

Pas de commentaires

Autorisations d'achats

Pas de commentaires

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Pas de commentaires

La commission remercie la directrice FIPAV pour ses explications ainsi que M. Vaney pour son aide.

A l'issu des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2014/62 à l'unanimité.

Elle recommande au Conseil d'en faire de même.

Discussion

Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – Je signale que, depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de demandes de crédits supplémentaires, ce qu'ils font en général.

Le président : – Nous procéderons de la façon suivante : je passerai compte par compte, comme tout à l'heure, et si la parole n'est pas demandée, les crédits ou autorisations seront considérés comme acceptés.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question concerne le poste 6601.315 sur l'entretien d'objets mobiliers et d'installations. Est-ce qu'il y a eu une réflexion de la directrice par rapport à une externalisation de ce service ? On a 400 000 francs de budget pour réparer des machines. On peut se demander s'il n'y aurait pas moyen de donner cela à l'extérieur, ce qui nous coûterait peut-être moins cher en locaux de stockage, en locaux d'interventions mécaniques et certainement aussi en frais divers.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Il n'y a pas d'étude poussée et approfondie en la matière. Par contre, l'expérience que nous avons est que, lors d'internalisation des ressources, nous pouvons offrir de bonnes conditions de travail à nos collaborateurs et faire cela de façon tout à fait économe. C'est donc l'expérience générale qui a été faite en matière d'offres de différentes prestations et aussi celle de l'analyse que nous faisons pour le Service des parcs et domaines.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question concerne le poste 74.311, soit la demande pour l'entretien du réseau « Gaz et chauffage à distance » suite à des fuites importantes, non prévisibles. C'est vrai qu'on a appris qu'un autre poste nous demande l'acquisition d'un véhicule pour deux employés à plein temps, pour faire face aux nombreuses fuites de gaz qui auraient eu lieu. Est-ce qu'on a une idée de l'importance de ces fuites de gaz ? Et puis, est-ce que cela représente un danger latent pour certains tronçons de conduites de gaz ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Effectivement, le réseau de gaz présente un certain nombre de fuites qu'il faut surveiller avec attention, ce que fait le service. Les nouvelles qui pourraient vous paraître inquiétantes sont liées au développement des moyens de détection. On détecte beaucoup mieux maintenant les fuites de gaz, en particulier grâce à ce véhicule, ce qui nous permet d'intervenir plus en amont, en évitant précisément les dangers. Ceux-ci sont essentiellement liés au fait que le gaz s'écoule et se confine en un seul endroit ; c'est à ce moment que cela devient dangereux. Maintenant, avec les moyens de détection on peut, au contraire, intervenir avant qu'il y ait ce confinement du gaz et donc, d'une certaine manière, en détectant plus de fuites de gaz, on assure une meilleure sécurité.

La discussion est close.

Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – La Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2014/62 à l'unanimité.

Le rapport-préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/62 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2014, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement
A. Budget de fonctionnement	Fr.	*Fr.*
Total des crédits supplémentaires	9'912'500.–	*7'133'400.–*
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	456'500.–	*0.–*
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		*Recettes d'investissement*
Total des crédits complémentaires	65'300.–	*60'000.–*

Autorisations d'achats pour l'exercice 2015

Préavis N° 2014/64 du 16 octobre 2014

Finances et patrimoine vert

1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède 10'000 francs
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède 10'000 francs, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	Exercice 2015	Exercice 2014	Ecart
	fr.	fr.	fr.
Véhicules, machines, matériels	7'396'200	6'535'600	860'600
Matériels et logiciels informatiques	1'504'000	1'504'000	0
	8'900'200	8'039'600	860'600

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

Par ailleurs, l'écart entre 2014 et 2015 est principalement à mettre en lien avec la volonté de la Municipalité d'assainir le parc de véhicules de la Ville en réduisant l'âge moyen des véhicules en circulation avec des effets très bénéfiques au niveau de la pollution. A cet effet, l'enveloppe AA 2015 a été augmentée de 0.4 million de francs correspondant au montant des économies réalisées grâce à une meilleure rationalisation des achats de véhicules effectués en 2014. D'autre part, les AA 2015 intègrent le renouvellement d'une ambulance pour 0.3 million de francs entièrement subventionnées par le DSAS.

2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2015 :

		fr.
TOTAL		**8'900'200**
A.	**Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel**	**7'396'200**
B.	**Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)**	**1'504'000**
A.	**Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel**	**7'396'200**
	ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE	**34'400**
–	**Service du protocole et des relations extérieures**	**34'400**
	Huissiers – Intendance	
	Un véhicule pour le transport de matériel et marchandises des huissiers (réceptions, votations, etc.), en remplacement du véhicule VD 173451. Date de première mise en circulation 17.01.2000. Totalisant 79'880 km au compteur	16'000

Casino de Montbenon – Salle Paderewski

Un projecteur de cinéma numérique HD avec objectif, en remplacement du projecteur actuel, qui a 10 ans et n'est plus aux normes de projections actuelles (qualité et support) 18'400

SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION **1'533'400**

– **Service des sports** **357'000**

Groupe "entretien"

Un tracteur pour la manutention et le passage de la lame à la Patinoire de la Pontaise, en remplacement du véhicule VD 690224. Date de première mise en circulation : 26.09.1989 50'000

Un pick-up simple cabine, en remplacement du véhicule VD 297311. Date de première mise en circulation : 08.03.2002. Totalisant 77'118 km au compteur 29'000

Un semi-remorque avec pont de 6 m. de longueur pour transport du matériel pour les manifestations sportives de la Ville de Lausanne (semi-remorque sans véhicule tracteur), en remplacement du véhicule VD 412289. Date de première mise en circulation : 11.06.1997 65'000

Un élévateur à fourche pour les manifestations, en remplacement du véhicule VD 9338. Date de première mise en circulation : 03.01.1984 55'000

Un élévateur à fourche pour les manifestations, en remplacement du véhicule VD 7616. Date de première mise en circulation : 01.01.1994 55'000

fr.

Centre sportif de Chavannes

Un tracteur pour manutention de matériel d'arrosage et déplacement matériel, en remplacement du véhicule VD 690225. Date de première mise en circulation : 02.03.1984 50'000

Centre sportif de La Blécherette

Un chariot à moteur pour déplacement de matériel et déplacement sur différents sites, en remplacement du véhicule VD 690223. Date de première mise en circulation : 25.02.1983 — 35'000

Nouvelle acquisition :

Une fraiseuse à neige pour le Stade Olympique de la Pontaise — 18'000

– **Service de la police du commerce** — **41'500**

Bureau du lac

Un bateau, en remplacement du bateau VD 30 qui comporte des dégradations, notamment de grosses cloques d'osmose, ainsi que la mousse du double fond qui est imbibée d'eau. Date de première mise en circulation : 01.01.1972 — 41'500

– **Service de protection et sauvetage** — **1'134'900**

Division secours et incendie

Un tonne-pompe pouvant contenir 3'000 lt d'eau ainsi qu'une réserve d'extrait de mousse pour l'intervention en cas d'incendie et les services de prévention feu lors de manifestations sur le territoire de la Ville de Lausanne, en remplacement du véhicule VD 8432. Date de première mise en circulation : 28.08.1996. Totalisant 65'455 km au compteur — 510'000

Un fourgon de transport de matériel spécial d'intervention, en remplacement du véhicule VD 8435. Date de première mise en circulation : 04.09.1979. Totalisant 16'743 km au compteur — 50'000

Un véhicule 4x4 pour le transport de personnel et la traction de remorques d'intervention, en remplacement du véhicule VD 8438. Date de première mise en circulation : 03.04.1985. Totalisant 28'978 km au compteur — 66'200

Un fourgon de transport mi-lourd de personnel et de matériel spécial d'intervention, en remplacement du véhicule VD 8431. Date de première mise en circulation : 27.09.1971. Totalisant 35'232 km au compteur — 194'000

Division groupe sanitaire

Une ambulance, en remplacement du véhicule VD 57723. Date de première mise en circulation : 04.03.2008. Totalisant 64'980 km au compteur — 266'500

Division protection civile

Un fourgon de transport de matériel logistique pour engagement de longue durée de la DPCi, en remplacement du véhicule VD 378715. Date de première mise en circulation : 22.11.1976. Totalisant 47'796 km au compteur 48'200

	fr.
LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE	**769'600**
– **Corps de police**	**769'600**

DIROP (Direction opérationnelle + secrétariat)

Unités spéciales – Brigade canine

Remplacement du véhicule VD 11646 qui ne correspond plus aux besoins de la brigade canine ni aux critères d'urgence de par son état d'usure. Date de première mise en circulation : 25.10.2005. Totalisant 194'000 km au compteur 76'500

Unités spéciales – Groupe d'intervention

Remplacement du véhicule VD 336278 qui ne répond plus aux critères d'urgence par son état d'usure. Date de première mise en circulation : 07.03.2002. Totalisant 168'000 km au compteur 66'000

Police-judiciaire

Remplacement du véhicule VD 545170 qui est constamment en réparation au garage de police pour des problèmes mécaniques. Date de première mise en circulation : 21.04.2004. Totalisant 131'000 km au compteur 45'200

Remplacement du véhicule VD 277331 dont la boîte à vitesse donne des signes de faiblesse. Date de première mise en circulation : 17.03.2004. Totalisant 113'000 km au compteur 45'200

Nouvelle acquisition :

Deux véhicules pour la nouvelle brigade "cambriolages" 90'000

STS (Sécurité du trafic et stationnement)

Groupe motocyclistes

Remplacement de la moto VD 3796. Date de première mise en circulation : 28.05.2001. Totalisant 92'000 km au compteur 28'000

Remplacement de la moto VD 5185. Date de première mise en circulation : 28.05.2001. Totalisant 95'000 km au compteur	28'000
Nouvelle acquisition :	
Un véhicule équipé d'un radar mobile pour améliorer la couverture des zones foraines et accidentogènes	171'200
Police-secours	
Remplacement du véhicule VD 33716 équipé d'un moteur gaz/essence qui ne supporte plus la conduite en cas d'urgence occasionnant ainsi de nombreuses pannes. Date de première mise en circulation : 14.12.2010. Totalisant 90'000 km au compteur	70'500
Hôtel de police	
Remplacement d'une braisière âgée de 29 ans au Restaurant de l'Hôtel de police. Le couvercle a dû être supprimé. A la prochaine panne, cette installation devrait être mise hors service faute de pièces de rechange	29'000
Remplacement du fourneau central du restaurant. Agé de 29 ans, le four est défectueux et ne peut plus être réparé, car il n'y a plus de pièces de rechange disponibles	36'000
	fr.
Remplacement des batteries des onduleurs de la Centrale d'alarme et d'engagement à Police-secours, afin de garantir et d'assurer le bon fonctionnement des installations de la centrale d'alarme et d'engagement en cas de panne du réseau électrique (117, Polycom, places de travail, centrales techniques)	28'000
Remplacement d'un vieil indicateur de vitesse préventif avec accessoires datant de 2006. Une pièce rare est cassée et sa réparation serait plus coûteuse que d'en acheter un nouveau	12'000
Remplacement du lave-linge industriel à St-Martin 33. Cet appareil est situé dans les locaux de l'Hôtel de police et est utilisé à raison de 25% par le Corps de police et 75% par le groupe sanitaire et secours et incendie	20'000
Nouvelle acquisition :	
Une caisse enregistreuse avec appareil d'encaissement par cartes de crédit	24'000

	TRAVAUX	**2'652'200**
–	**Service de la coordination et du cadastre**	**80'000**
	Un aéronef (UAV - Unmanned Aerial Vehicle - ou drone civil) afin de compléter les prestations existantes de relevés terrestres et de répondre aux besoins actuels en termes de prises de photographies aériennes et de photogrammétrie	60'000
	Remplacement d'un ancien appareil par un mobile SIG (Système d'information géographique) DGNSS (Differential Global Navigation Satellite System), appareil plus performant afin de satisfaire aux demandes de plusieurs services	20'000
–	**Service des routes et de la mobilité**	**1'338'900**
	AMV	
	Remplacement de la camionnette multi-usage avec pont carrossé pour transports et déneigement VD 226222. Date de première mise en circulation : 15.11.2002. Totalisant 107'000 km au compteur	160'000
	Remplacement du fourgon affecté aux travaux de marquage routier VD 18151. Date de première mise en circulation : 05.07.2000. Totalisant 119'248 km au compteur	70'000
	Remplacement du véhicule intégré dans un petit pool à disposition du personnel des AMV pour des déplacements (séances externes ou chez fournisseurs) VD 16575. Date de première mise en circulation : 11.12.2000. Totalisant 88'219 km au compteur	20'000
	Remplacement du fourgon affecté aux serruriers en charge de réparer ou remplacer la signalisation routière VD 187863. Date de première mise en circulation : 16.06.1998. Totalisant 155'353 km au compteur	43'000
	Remplacement de la machine de manutention utilisée sur le site du Vallon et pour les manifestations (chalets de Noël, Fête du bois, etc.) VD 8893. Date de première mise en circulation : 14.05.1987. Totalisant 6'380 heures de travail	98'000

Mobilité

Remplacement du véhicule affecté aux électriciens en charge de la réparation des feux de signalisation VD 151230. Date de première mise en circulation : 20.03.2000. Totalisant 62'351 km au compteur

20'900

fr.

Unité travaux

Remplacement de deux roulottes de chantier : vestiaire / réfectoire pour le personnel (maçons, paveurs, et ouvriers) occupé sur les chantiers de génie civil ne répondant plus aux normes de sécurité

80'000

Nouvelle acquisition :

Une mini-pelle 1.5 t. avec agrégats pour travaux de reconstruction des entourages d'arbres sur le domaine public (collaboration RM / SPADOM)

42'000

Une grue à flèche articulée pour l'équipement d'une camionnette de chantier (chargement et déchargemenent de marchandises et machines de chantier)

20'000

Unité garage

Remplacement d'un lift à ciseaux pour poids lourds 30 t. 90'000

Nouvelle acquisition :

Une plateforme de sécurité 28'000

Menuiserie

Remplacement d'une raboteuse d'atelier datant de 1990 42'000

Section "stationnement"

Remplacement planifié de 25 horodateurs sur la voie publique 400'000

Secteur voirie

Remplacement de 5 des 9 véhicules affectés aux transports de terres, marchandises, petites machines et outillage dans les secteurs de voirie

225'000

– **Service d'assainissement** **1'066'400**

CID

Remplacement du camion VD 6758, vetuste, qui ne répond plus au besoin de collecte. Date de première mise en circulation : 04.03.1999. Totalisant 119'565 km au compteur

370'000

Remplacement du camion VD 7792, vetuste, qui ne répond plus au besoin de collecte. Date de première mise en circulation : 11.05.2000. Totalisant 120'000 km au compteur	370'000
Remplacement du camion bâché VD 7938. Date de première mise en circulation : 07.02.2000. Totalisant 203'378 km au compteur	222'000
Remplacement de la camionnette bâchée VD 308290 qui a de gros problèmes de carrosserie et de moteur. Date de première mise en circulation : 18.11.2005. Totalisant 132'060 km au compteur.	52'400
Remplacement du véhicule VD 138134. Date de première mise en circulation : 04.04.2003. Totalisant 59'440 km au compteur	16'000
UVTD	
Remplacement de la voiture de livraison VD 130099. Date de première mise en circulation : 04.06.2000. Totalisant 87'961 km au compteur	20'000
	fr.
UGR	
Remplacement du véhicule VD 99'428 affecté aux déplacements des collaborateurs et transport des équipements nécessaires aux contrôles et interventions sur l'ensemble du territoire communal. Date de première mise en circulation : 28.07.1998. Totalisant 82'777 km au compteur	16'000
– **Eauservice**	**166'900**
Remplacement du véhicule utilitaire moyen VD 225246. Date de première mise en circulation : 09.08.2002. Totalisant 109'465 km au compteur	21'000
Remplacement du véhicule électrique utilitaire moyen VD 165238. Date de première mise en circulation : 09.08.2002. Totalisant 101'698 km au compteur	16'000
Remplacement du fourgon à pont VD 117499. Date de première mise en circulation : 24.08.2000. Totalisant 99'140 km au compteur	30'700

Remplacement du véhicule VD 219071 destiné à de nouvelles missions suite à la reprise des activités faites auparavant par Romande Energie en zone montagne. Date de première mise en circulation : 02.09.2002. Totalisant 164'000 km au compteur	29'200
Remplacement d'un appareil de purification de l'eau qui permet de produire une eau pure pour les besoins du laboratoire. L'appareil existant qui date de 2005 est obsolète et exige une maintenance de plus en plus couteuse	10'000
Nouvelle acquisition :	
Un robot pour laboratoire pour faire les extractions d'échantillons afin de les préparer pour analyser les micropolluants	60'000
ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	**135'800**
– **Service de la jeunesse et des loisirs**	**106'300**
Accueil vacances	
Remplacement du véhicule de transport d'enfants pour les Chevalleyres VD 162192. Date de première mise en circulation : 04.09.2003. Totalisant 200'000 km au compteur	74'000
Nouvelle acquisition :	
Un véhicule pour le transport d'enfants du Planemard	32'300
– **Service du travail**	**29'500**
Remplacement du véhicule VD 325867 utilisé en commun par le Service du travail et le service social pour des déplacements en ville. Date de première mise en circulation : 21.11.1991. Totalisant 59'728 km au compteur	13'500
Remplacement du véhicule VD 474503 destiné aux transports internes de participants sur les chantiers et les lieux de nettoyage. Date de première mise en circulation : 10.08.1993. Totalisant 132'350 km au compteur	16'000
	fr.
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	**1'446'500**
– **Service des parcs et domaines**	**1'406'500**
Remplacement du transporteur multi bennes SPADOM 1050 datant de 1993	176'000

Remplacement du micro transporter SPADOM 1880 datant de 1986	78'000
Remplacement du chariot électrique SPADOM 1074 datant de 1984	125'000
Remplacement de la tondeuse à gazon SPADOM 1214 totalisant environ 4'000 heures d'utilisation depuis sa mise en service le 27.04.2006	85'000
Remplacement du chariot électrique VD 690738. Date de première mise en circulation : 07.12.1983	43'000
Remplacement de la machine de chantier VD 7917. Date de première mise en circulation : 27.05.1987	73'000
Remplacement du transporteur VD 690272. Date de première mise en circulation : 06.04.1989. Totalisant 9'620 heures de travail	180'000
Remplacement du véhicule utilitaire léger VD 190828. Date de première mise en circulation : 12.11.1986. Totalisant 117'311 km au compteur	80'500
Remplacement du véhicule utilitaire léger VD 117494. Date de première mise en circulation : 04.01.1995. Totalisant 185'882 km au compteur	77'500
Remplacement du véhicule utilitaire léger VD 149127. Date de première mise en circulation : 31.01.1996. Totalisant 165'663 km au compteur	78'500
Remplacement d'un transporteur multibennes VD 690295. Date de première mise en circulation : 24.04.1986. Totalisant 10'100 heures de travail	176'000
Une remorque poly-bennes en remplacement d'un char non immatriculé de 1961	85'000
Un char à 2 essieux en remplacement d'un char de 1973	14'000

Nouvelles acquisitions :

Un tracteur viticole destiné à effectuer tous les travaux de travail du sol, d'effeuilles et de traitement	60'000
Un véhicule polyvalent utilisé par le chef de culture engagé, pour le déplacement de matériel, de vendange et le transport de personnel auxiliaire durant les périodes d'effeuilles et de vendange	20'000
Une encartonneuse pour la mise en carton des bouteilles de vin	20'000
Une étiqueteuse pour l'étiquetage des bouteilles	15'000
Un pulvérisateur porté. Il s'agit s'un appareil de traitement viticole de pulvériser les produits de protection phytosanitaire bios	20'000
	fr.
– **Service achat et logistique Ville**	**40'000**
Remplacement du véhicule de transport de personnes, avec sièges rabattables pour le transport de marchandises VD 147919. Date de première mise en circulation : 06.09.1995. Totalisant 155'981 km au compteur	40'000
SERVICES INDUSTRIELS	**824'300**
– **Service finances, administration et développement**	**18'000**
Remplacement du véhicule VD 21778 destiné aux dépannages de portes de station électriques. Date de première mise en circulation : 30.08.2000. Totalisant 65'588 km au compteur	18'000
– **Service du gaz et du chauffage à distance**	**202'400**
Remplacement du fourgon VD 26661. Date de première mise en circulation : 13.07.1998. Totalisant 81'162 km au compteur	50'000
Remplacement du véhicule VD 382363 utilisé par un contrôleur d'installation. Date de première mise en circulation : 02.04.2002. Totalisant 136'000 km au compteur	20'000

Remplacement du véhicule VD 192012 utilisé pour les rendez-vous de chantiers. Date de première mise en circulation : 05.06.2000. Totalisant 144'246 km au compteur	22'400
Remplacement du véhicule VD 248047 destiné aux visites de chantier et au transport de petit matériel. Date de première mise en circulation : 02.09.2002. Totalisant 147'886 km au compteur	20'000
Remplacement du véhicule VD 350446 destiné au bureau technique du CAD. Date de première mise en circulation : 14.01.2002. Totalisant 130'000 km au compteur	20'000
Remplacement du véhicule VD 61923 destiné au pool GAZ-CAD et vente gaz clé en main. Date de première mise en circulation : 21.02.2002. Totalisant 101'665 km au compteur	20'000
Remplacement du véhicule VD 218679 utilisé par un contrôleur d'installation. Date de première mise en circulation : 02.09.2002. Totalisant 118'495 km au compteur	20'000
Remplacement du véhicule VD 57368 destiné au service de piquet. Date de première mise en circulation : 26.06.2001. Totalisant 176'750 km au compteur	30'000
– **Service de l'électricité**	**505'000**
Remplacement du véhicule VD 54772 destiné aux monteurs pour les installations de comptage. Date de première mise en circulation : 21.05.2001. Totalisant 150'200 km au compteur	25'400
Remplacement du véhicule VD 286215 utilisé par un REM RS – secteur nord. Date de première mise en circulation : 03.09.2002. Totalisant 92'302 km au compteur	25'400
Remplacement du véhicule VD 285369 destiné au cadastre souterrain du SEL et au transport. Date de première mise en circulation : 27.08.2002. Totalisant 92'987 km au compteur	20'000

	fr.
Remplacement du véhicule VD 374478 destiné au service de piquet. Date de première mise en circulation : 26.06.2001. Totalisant 169'500 km au compteur	30'000
Remplacement du véhicule VD 382365 destiné au service de piquet. Date de première mise en circulation : 02.04.2001. Totalisant 107'460 km au compteur	30'000
Remplacement du camion échelle VD 8219. Date de première mise en circulation : 21.03.1997. Totalisant 76'766 km au compteur	235'000
Remplacement du véhicule VD 321907 pour la division montage. Date de première mise en circulation : 27.05.1998. Totalisant 114'773 km au compteur	16'000
Remplacement du véhicule VD 117566 pour les visites sur les chantiers. Date de première mise en circulation : 29.05.1998. Totalisant 71'928 km au compteur	13'500
Remplacement de la petite camionnette pontée avec plaque arrière VD 37845. Date de première mise en circulation : 05.07.1999. Totalisant 85'761 km au compteur	44'000
Remplacement d'un appareil identificateur de câbles et de phases moyenne tension	13'700
Nouvelles acquisitions :	
Quatre appareils de contrôle de phases basse tension "hors tension"	52'000
– **Service multimédia**	**85'400**
Remplacement du véhicule VD 350964 pour les besoins de l'exploitation. Date de première mise en circulation : 14.01.2002. Totalisant 94'699 km au compteur	25'400
Nouvelles acquisitions :	
Quatre réflectomètres OTDR (Optical Time Domain Reflectometer – appareil de mesures pour fibre optique) avec modules de mesure	60'000

–	**Service commercial**	**13'500**
	Remplacement du véhicule 100% électrique VD 285630. Il s'agit d'un prototype devant être rendu à Toyota France. Date de première mise en circulation : 20.07.2011. Totalisant 11'960 km au compteur	
		13'500

3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2014/64 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2015, un crédit de fr. 8'900'200.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Annexe : Autorisations d'achats informatiques 2015

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

DIRECTION /	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	Nouveau / Remplacement	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Administration générale et culture							
Personnel	EQVT	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
	PA & AC	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
		Logiciel	Nouveau	Adobe Capitavte 5	1	700.00	700.00
		Téléphonie	Nouveau	CIC Recorder Client	1	600.00	600.00
		Téléphonie	Nouveau	CIC Recorder Client	1	600.00	600.00
DEVCOM	Info web	Logiciel	Nouveau	Polices de caractères	3	1'500.00	4'500.00
Culture	Mudac	Gestion_de_contenu	Nouveau	Adobe Creative Suite Design Standard	4	1'088.00	4'352.00
	Collection de l'Art Brut	Poste_de_travail	Nouveau	Portable 14'	1	1'480.00	1'480.00
	Administration	Gestion_de_contenu	Nouveau	Adobe Creative Suite Design Standard	1	1'088.00	1'088.00
	Mudac	Gestion_de_contenu	Remplacement	Adobe Creative Suite Design Standard	1	1'088.00	1'088.00
	Musée Historique	Gestion_de_contenu	Nouveau	Adobe Creative Suite Design Standard	1	1'088.00	1'088.00
	Administration	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'030.00	1'030.00
	Mudac	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'030.00	1'030.00
	Musée Historique	Photographie_et_publication_assistée_par_ordinateur	Nouveau	Adobe PhotoShop	1	950.00	950.00
	Musée Historique	Tablettes	Nouveau	Ipad 32Gb + Wifi + 4G	1	770.00	770.00
	Musée romain	Gestion_de_contenu	Remplacement	Adobe Acrobat Pro	1	440.00	440.00
Total administration générale et culture							**22'616.00**
Sports, intégration et protection de la population							
Sports	Piscines et Patinoires	Solutions centralisées	Nouveau	Caméra de vidéosurveillance	5	9'000.00	45'000.00
	Informatique et Internet	Gestion_de_contenu	Remplacement	Adobe Creative Suite Production Premium	1	1'085.00	1'085.00
	Surfaces sportives (SO)	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
	Piscines et Patinoires (PMR)	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
Contrôle des habitants	Gestion_de_contenu	Logiciel	Nouveau	PDF Architect pro	2	70.00	140.00
Protection et sauvetage	DSI	Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	1	1'900.00	1'900.00
	DPCi	Tablettes	Nouveau	HP 100G2 + Wifi + 4 G	3	2'300.00	6'900.00
	DSI	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'450.00	2'900.00
Total sports, intégration et protection de la population							**60'825.00**

1/8

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

Logement et sécurité publique							
Secrétariat général	Commission immobilière	Tablettes	Nouveau	Ipad 32Gb + Wifi + 4G	1	770.00	770.00
Logement et gérances	Contrôleur interne	Impression	Nouveau	Imprimante Color LaserJet pro M551dn	1	550.00	550.00
Bibliothèque et archives	Archives	Photographie_et_publication_assistée_par_ordinateur	Remplacement	Scanner de films	1	37'000.00	37'000.00
	Bibliothèques	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	1	1'680.00	1'680.00
	Archives	Logiciels_poste_de_travail	Remplacement	SoundForge	2	500.00	1'000.00
	Bibliothèques	Tablettes	Nouveau	Ipad 16Gb + Wifi	10	550.00	5'500.00
	Archives	Logiciels_poste_de_travail	Remplacement	Vegas	2	600.00	1'200.00
	Archives	Logiciels_poste_de_travail	Remplacement	Stream FE	1	600.00	600.00
	Archives	Logiciels_poste_de_travail	Remplacement	Heredis	2	150.00	300.00
	Bibliothèques	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	SiteKiosk	2	150.00	300.00
	Archives	Photographie_et_publication_assistée_par_ordinateur	Remplacement	Adobe In Design	1	465.00	465.00
	Bibliothèques	Photographie_et_publication_assistée_par_ordinateur	Remplacement	Adobe In Design	1	465.00	465.00
	Bibliothèques	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'030.00	2'060.00
Total logement et sécurité publique							**51'890.00**
Travaux							
Coordination et cadastre	Droit foncier et géomatique	Tablettes	Nouveau	HP 100G2 + Wifi + 4 G	1	2'300.00	2'300.00
Urbanisme	Administration	Gestion_de_contenu	Nouveau	Adobe Acrobat Pro	1	440.00	440.00
Routes et Mobilité	Construction et maintenance	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	2	2'100.00	4'200.00
	Construction et maintenance	Poste_de_travail	Nouveau	PC DAO	1	3'000.00	3'000.00
	Bureau technique	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'450.00	2'900.00
	Ateliers et magasins de la Ville	Solutions centralisées métiers	Remplacement	Matériels et logiciel pour le banc de freinage de notre atelier Garage	1	10'100.00	10'100.00

2/8

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

Architecture	Analyse et inspection des constructions	Tablettes	Nouveau	HP 100G2 + Wifi + 4 G	7	2'300.00	16'100.00
	Analyse et inspection des constructions	Gestion_de_contenu	Nouveau	PDF Architect pro	7	70.00	490.00
	Analyse et inspection des constructions	Photographie_et_publication_assistée_par_ordinateur	Nouveau	Adobe PhotoShop	1	465.00	465.00
	Administration	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
	Analyse et inspection des constructions	Ingénierie	Nouveau	MSProject Pro	1	875.00	875.00
	Études et constructions	Impression	Nouveau	ACDSee standard	3	50.00	150.00
	Analyse et inspection des constructions	Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	1	1'900.00	1'900.00
Assainissement	UGR	Ingénierie	Nouveau	TopoBase (AutoCAD MAP 3D)	1	9'900.00	9'900.00
	UGR	Tablettes	Nouveau	HP 100G2 + Wifi + 4 G	2	2'300.00	4'600.00
	STEP	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	Care Office	1	4'500.00	4'500.00
	CID	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	3	1'450.00	4'350.00
Eauservice	Technique Réseau	Tablettes	Nouveau	HP 100G2 + Wifi + 4 G	2	2'300.00	4'600.00
	BGR	Poste_de_travail	Nouveau	PC DAO	1	3'000.00	3'000.00
	Communication	Gestion_de_contenu	Remplacement	Adobe Creative Suite Design Standard	1	1'088.00	1'088.00
	Direction	Gestion_de_contenu	Nouveau	PDF Architect pro	3	70.00	210.00
Total travaux							**76'618.00**
Enfance, jeunesse et cohésion sociale							
Écoles primaires et secondaires		Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	6	1'170.00	7'020.00
		Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	6	720.00	4'320.00
		Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	3	1'370.00	4'110.00
		Impression	Nouveau	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	3	320.00	960.00
		Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	FileMaker Pro Éducation	15	140.00	2'100.00

3/8

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

Jeunesse et loisirs		Logiciels_poste_de_travail	Remplacement	FileMaker Pro Éducation	35	140.00	4'900.00
		Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	Filemaker Pro 13 Advanced (version développeur)	2	700.00	1'400.00
		Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	720.00	720.00
		Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	licences MSEDUCA pour le poste de travail	1	70.00	70.00
Accueil de jour de l'enfance	Garderies/APEMS	Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	3	1'170.00	3'510.00
	Garderies/APEMS	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	4	720.00	2'880.00
	Chauderon/admin	Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	1	1'170.00	1'170.00
	Garderies/APEMS	Impression	Nouveau	Imprimante Color LaserJet pro M551dn	2	550.00	1'100.00
	Chauderon/admin	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	720.00	720.00
	Garderies/APEMS	Impression	Nouveau	Imprimante HP OfficeJet 100	1	225.00	225.00
Travail et intégration	ITL	Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	1	1'900.00	1'900.00
Social	Domaines 1, 2 et 3	Licences	Nouveau	Licence flottante supplémentaire Qlikview	1	15'000.00	15'000.00
	Domaine 1,2 et 3	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	3	2'100.00	6'300.00
	Domaine 1,2 et 3	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	10	1'450.00	14'500.00
	Domaine 1,2 et 3	Gestion_de_contenu	Nouveau	PDF Architect pro	3	70.00	210.00
	Direction	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	FileMaker Pro	2	230.00	460.00
Total enfance, jeunesse et cohésion sociale							**73'575.00**
Finances et patrimoine vert							
Achat et logistique Ville	Admin. du SALV	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'450.00	2'900.00
	Admin. du SALV	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
	Admin. du SALV	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
Parcs et domaines		Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	ACDSee pro 6	5	100.00	500.00
		Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	PDF Architect pro	5	70.00	350.00
		Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	5	1'900.00	9'500.00
		Tablettes	Nouveau	HP 100G2 + Wifi + 4 G	3	2'300.00	6'900.00
		Impression	Nouveau	Imprimante Color LaserJet pro M551dn	5	550.00	2'750.00
Total Finances et patrimoine vert							**25'800.00**

4/8

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

Services industriels							
Gaz et chauffage à distance	Bureau technique GAZ	Tablettes	Nouveau	Ipad 32Gb + Wifi + 4G	4	770.00	3'080.00
	Réseau GAZ	Tablettes	Nouveau	Ipad 32Gb + Wifi + 4G	4	770.00	3'080.00
	Réseau GAZ	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'450.00	2'900.00
	Réseau CAD	Tablettes	Nouveau	Ipad 16Gb + Wifi + 4G	1	670.00	670.00
	Études et projets	Tablettes	Nouveau	Ipad 32Gb + Wifi + 4G	1	770.00	770.00
	CVS & Télégestion	Gestion_de_contenu	Nouveau	PDF Architect pro	1	70.00	70.00
Electricité	Lavey+	Solutions centralisées	Nouveau	Caméra de vidéosurveillance	2	9'000.00	18'000.00
	GERES	Poste_de_travail	Nouveau	Portable 15'	3	1'900.00	5'700.00
	Usine Lavey	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'450.00	2'900.00
	GERES	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	MSVisio	5	450.00	2'250.00
	Montage	Tablettes	Nouveau	Ipad 16Gb + Wifi + 4G	3	670.00	2'010.00
	Formation	Tablettes	Nouveau	Ipad 32Gb + Wifi + 4G	2	770.00	1'540.00
	Lavey+	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
	Lavey+	Ingénierie	Nouveau	MSProject Pro	1	875.00	875.00
	Intervention	Tablettes	Nouveau	Ipad 32Gb + Wifi + 4G	1	770.00	770.00
	Lavey+	Tablettes	Nouveau	Ipad 16Gb + Wifi + 4G	1	670.00	670.00
	Geres	Ingénierie	Remplacement	Sketchup Pro	1	570.00	570.00

5/8

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

	Lavey+	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	MSVisio	1	450.00	450.00
	GERES	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	MindManager Pro	1	380.00	380.00
	Lavey+	Gestion_de_contenu	Nouveau	PDF Architect pro	3	70.00	210.00
Multimédia	Construction	Poste_de_travail	Nouveau	PC DAO	2	3'000.00	6'000.00
	Relations clients	Téléphonie	Nouveau	CIC Client	4	1'000.00	4'000.00
	Technique	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	MSVisio	4	450.00	1'800.00
	Relations clients	Téléphonie	Nouveau	CIC Supervisor	1	1'200.00	1'200.00
SILcom	Relation clientèle	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	3	2'100.00	6'300.00
	Développement	Logiciel	Remplacement	Lesosai 7.x	4	850.00	3'400.00
	Systèmes	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	1	2'100.00	2'100.00
	Communication	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	1	2'100.00	2'100.00
	Support Clientèle	Téléphonie	Nouveau	CIC Client	2	1'000.00	2'000.00
	Développement	Logiciel	Nouveau	Trimble SketchUp Pro 2014	3	570.00	1'710.00
	Relation clientèle	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
	Développement	Logiciel	Nouveau	Quantis SUITE 2.0	1	1'250.00	1'250.00
	Support Clientèle	Téléphonie	Nouveau	CIC Supervisor	1	1'200.00	1'200.00
	Support Clientèle	Ingénierie	Nouveau	MSProject Pro	1	875.00	875.00
	Développement	Logiciel	Remplacement	Polysun Professional Simulation Software v6.1.6.18113	1	460.00	460.00
	Développement	Logiciel	Nouveau	gModeller for Trimble SketchUp Pro	1	120.00	120.00
	Systèmes	Gestion_de_contenu	Nouveau	PDF Architect pro	1	70.00	70.00
Total Services Industriels							**84'380.00**

6/8

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

Collectif							
Infrastructure, Exploitation, Support		Matériel informatique	Remplacement	Matériel hors garantie (PC, écran, portable, pièces détachées): 3% de la valeur du parc	1	150'000.00	150'000.00
		Imprimante	Remplacement	Remplacement imprimantes défectueuses	1	25'000.00	25'000.00
		Matériel	Nouveau	Vidéo surveillance - intégration environnements existants	1	96'000.00	96'000.00
		Logiciel	Nouveau	Opcon augmentation licence pour 100 jobs supplémentaires	1	20'300.00	20'300.00
Finance et Relations Clients		Logiciel	Nouveau	Logiciel pilotage financier	1	25'000.00	25'000.00
		Logiciel	Nouveau	Logiciel de simulation de processus	1	10'000.00	10'000.00
		Logiciel	Nouveau	Logiciel d'aide à la décision	1	4'500.00	4'500.00
		Logiciel	Nouveau	Canopy professionnal licence (python package)	1	900.00	900.00
		Logiciel	Nouveau	VisualStudio : MSDN	1	3'600.00	3'600.00
Conseil et solutions		Logiciel	Remplacement	ESB	1	40'000.00	40'000.00
		Logiciel	Nouveau	CRM Services non commerciaux	1	300'000.00	300'000.00
		Logiciel	Nouveau	ESRI	1	40'000.00	40'000.00
		Logiciel	Nouveau	Balsamiq	1	5'000.00	5'000.00
		Logiciel	Nouveau	Outil de tests fonctionnels et de performances	1	100'000.00	100'000.00
		Logiciel	Nouveau	Outil de log mining	1	50'000.00	50'000.00
		Logiciel	Nouveau	Achat logiciel dédié à l'enregistrement des arrivées des étudiants, des déclarations de résidence et la finalisation de la e-consultation	1	40'000.00	40'000.00
Qualité, architecture et sécurité		Logiciel	Remplacement	WAF (matériels Obsolètes)	3	20'000.00	60'000.00

7/8

Autorisations d'Achats informatiques 2015 - Annexe

		Logiciel	Nouveau	Authentification forte Phase2 (licences, token, etc.)	1	100'000.00	100'000.00
		Logiciel	Remplacement	Évolution sécurisation et traçabilité DataCenter	1	20'000.00	20'000.00
		Logiciel	Nouveau	License Easyvista	1	18'000.00	18'000.00
Total Collectif							1'108'300.00
Arrondi							-4.00
Total général							1'504'000.00

RÉCAPITULATION	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	22'616.00
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	60'825.00
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	51'890.00
TRAVAUX	76'618.00
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	73'575.00
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	25'800.00
SERVICES INDUSTRIELS	84'380.00
COLLECTIF	1'108'300.00
ARRONDI	-4.00
TOTAL DES DEMANDES	1'504'000.00

8/8

Rapports

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport polycopié de la Commission permanente des finances de M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur

La commission des finances a examiné le préavis 2014/64 dans sa séance du vendredi 14 novembre 2014.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour un montant total de fr. 8'900'200, soit fr. 860'600 de plus qu'en 2014. Cet écart s'explique principalement par la volonté de la Municipalité d'assainir le parc de véhicule en réduisant l'âge moyen des véhicules en circulation et en remplaçant les anciens par des engins plus économes en énergie et moins polluant.

Concernant le renouvèlement du matériel informatique, le montant prévu est de fr. 1'504'000 identique à celui du prévu au budget 2014.

1. Autorisations d'achat pour les véhicules, machines et matériels

Direction	Budget 2015	Part du total	Achats de remplacement	Nouvelles acquisitions	Budget 2014	Ecart
Total	**7'396'200**	**100.00%**	**6'603'700**	**792'500**	**6'535'600**	**13.17%**
AGC	34'400	0.47%	34'400	0	24'900	38.15%
SIPP	1'533'400	20.73%	1'515'400	18'000	979'500	56.55%
LSP	769'600	10.41%	484'400	285'200	663'000	16.08%
TRX	2'652'200	35.86%	2'442'200	210'000	3'000'000	-11.59%
EJCS	135'800	1.84%	103'500	32'300	139'000	-2.30%
FIPAV	1'446'500	19.56%	1'311'500	135'000	1'116'700	29.53%
SIL	824'300	11.14%	712'300	112'000	612'500	34.58%

Administration générale et culture (AGC)

Pas de remarques particulières

Sports, intégration et protection de la population (SIPP)

Une seule nouvelle acquisition est à signaler : une fraiseuse à neige pour le Stade Olympique de la Pontaise. Les 14 autres véhicules prévus à l'achat sont destinés à remplacer des véhicules anciens ou usés (immatriculés de 1976 à 2008). Le 75% des achats, soit fr. 1'134'900, concerne le service de protection et sauvetage.

Logement et sécurité publique (LSP)

Comme l'année précédente, le 100% des achats concerne le Corps de police. Sont prévus 12 achats de remplacement et 3 nouvelles acquisitions.

Travaux (TRX)

24 véhicules de remplacement sont prévus. Cinq nouvelles acquisitions sont prévues : un aéronef (drone civil) pour les relevés terrestres (photographies) du service de la coordination et du cadastre; une minipelle pour les travaux de reconstruction des entourages d'arbre, une grue pour le chargement et le déchargement des marchandises et machines de chantier; une plateforme de sécurité et un robot pour laboratoire pour les extractions d'échantillons en vue des analyse des micropolluants. Les achats de Travaux concernent principalement le service des routes et de la mobilité (50,5%) ainsi que le service d'assainissement (40.2 %).

Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCO)

Rien de particulier à signaler si ce n'est l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le transport d'enfants du Planemard (fr. 32'300).

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

13 véhicules sont prévus à l'achat en remplacement d'anciens véhicules du service de parcs et domaines immatriculé entre 1961 et 2006. 5 nouvelles acquisitions sont également prévues pour ce service toutes liées au développement des activités viticoles et d'encavement du service.

Services industriels (SI)

21 véhicules sont prévus à l'achat pour remplacer des véhicules immatriculée entre 1997 et 2002, à l'exception d'un véhicules 100 % électrique du service commercial (prototype mis en circulation 2011 et devant être rendu à Toyota France). Deux nouvelles acquisitions sont prévue : 4 réflectomètres OTDR (appareil de mesure de la fibre optique) avec module de mesure pour le service multimédia et 4 appareils de contrôle de phases de basse tension « hors tension » pour le service de l'électricité.

2. Autorisation d'achat pour le matériel et les logiciels informatiques

Le préavis demande des autorisations d'achat pour un montant de fr. 1'504'000, soit un montant identique à celui prévu dans le budget 2014. Le détail des achats est répertorié dans un tableau indicatif annexé au préavis.

3. Conclusions

Au vote final, la commission des finances a approuvé à l'unanimité les conclusions du préavis 2014/64 soit :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2015, un crédit de fr. 8'900'200.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Rapport de la Commission consultative d'informatique – Autorisations d'achats informatiques 2015 (Préavis 2014/64)

Présidence de la CCI

M.	CACHIN	Jean-François	Libéral-Radical

Membres présents de la CCI

M.	CLIVAZ	Philippe	Socialiste
M.	GAILLARD	Benoît	Socialiste
M.	CALAME	Maurice	Libéral-Radical
M.	PERRIN	Charles-Denis	Libéral-Radical
M.	BURGIN	Daniel	UDC

Pour FEE

M.	GAZZOLA	Gianfranco	Socialiste

Membres excusés de la CCI

Mme	GRABER	Nicole	Les Verts
M.	BONNARD	Claude	Les Verts
M.	DUPUIS	Johann	La Gauche

Représentant de la Municipalité

M.	BRELAZ	Daniel	Syndic

Représentant de l'administration communale

M.	PAPEIL	Denys	Chef du service du SOI,
M.	PINON	Jean-Paul	Responsable financier du SOI

Notes de séances

M.	RUFFIEUX	Christian	Secrétaire de la CCI

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, Place de la Palud

Date : Mardi 14 octobre 2014

Début et fin de la séance : de 17h00 à 17h44

Objet du rapport de la CCI à la Commission des finances sur le préavis N° 21014/64

Le crédit relatif aux acquisitions de matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède 10'000 francs, ainsi que des PC et imprimantes.

Exercice 2015	Exercice 2014	Ecart
1'504'000,00	1'504'000,00	0.00

Remarques de la CCI

Il y a lieu de se référer au fichier EXCEL annexé au Préavis 2014/64

Une seule remarque est formulée :

Logement et Sécurité publics, Bibliothèques et archives : Scanner de films, Fr 37'000.-. Un membre de la commission rend attentif au fait que les standards actuels s'orientent vers des pellicules originales sur le long terme. Le point est néanmoins admis.

Hormis cette remarque, la CCI prend acte des éléments présentés dans les AA 2015. Plusieurs membres soulignent une meilleure qualité des justifications que par le passé et l'apprécient.

Les membres de la CCI proposent à la Commission des finances d'accepter les AA 2015 concernant les matériels et logiciels informatiques

Discussion

La discussion est ouverte.

Le président : – Nous allons également passer direction par direction, et si la discussion n'est pas demandée, l'autorisation d'achat est considérée comme acceptée.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Lausanne compte déjà bon nombre de radars. La problématique de la sécurité routière est par ailleurs largement traitée en Ville de Lausanne sous tous ses angles. Ni une grande majorité des Lausannois – ne soyons pas trop présomptueux – ni le PLRL ne considèrent l'augmentation du nombre de radars comme une priorité aujourd'hui en matière de sécurité. A notre avis, il y en a bien d'autres, et plus brûlantes, comme la lutte contre le trafic de stupéfiants, ou encore contre les cambriolages.

Il s'agit peut-être d'une priorité financière pour la Municipalité ; de petits ruisseaux d'amendes et d'émoluments supplémentaires font apparemment de grandes rivières de produits pour notre Municipalité. Nous ne partageons pas ce point de vue : la « bagnole » n'est ni la vache sacrée du PLR, ni, à notre avis, la vache à lait systématique de la Municipalité, grâce au stationnement. On en a eu la preuve il y a quelque temps avec l'augmentation de la durée de paiement, et s'agissant des radars aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle je vous soumets un amendement pour biffer la ligne qui concerne l'acquisition de ce nouveau radar, et un vœu visant à affecter le montant qui aurait été biffé à des mesures visant la lutte contre les cambriolages ou le trafic de stupéfiants, par quelque voie que ce soit.

Amendement

Biffer, sous « Logement et sécurité publique », la ligne :

Nouvelle acquisition

Un véhicule équipé d'un radar mobile pour améliorer la couverture des zones foraines et acccidentogènes.

Vœu

Affecter les 171 200 francs de la ligne biffée à la lutte contre les cambriolages et contre le trafic de stupéfiants, par quelque voie que ce soit.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le groupe UDC se rallie à cet amendement de Nicolas Gillard puisque, à la base, nous voulions déposer un amendement allant dans le même sens. Sauf erreur de notre part, un tel véhicule a déjà été acquis par la Ville il y a quelques années tout au plus, et il semble qu'il soit essentiellement utilisé dans les zones accidentogènes plutôt que les zones foraines, puisqu'on peut le voir régulièrement au centre-ville. Nous doutons que l'acquisition de ce véhicule réponde à de réels impératifs de sécurité routière, mais plutôt à des impératifs d'ordre financier, comme cela vient d'être rappelé.

L'examen du budget 2015, que nous venons d'achever, révèle un point intéressant : une augmentation des amendes de 2,7 millions de francs. J'imagine que les mauvaises langues y verront inévitablement un lien de cause à effet. Dans ce sens, je vous invite à soutenir l'amendement qui vint d'être déposé.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – On parle de l'autorisation d'achat d'un véhicule équipé d'un radar mobile pour améliorer la couverture des zones foraines et accidentogènes, comme cela est présenté dans le document. De manière générale, la ville est équipée de radars fixes, situés aux carrefours avec feux, dans le but de repérer et de sanctionner les conducteurs qui grillent les feux, ou qui sont en excès de vitesse. Autrement dit, il n'y a pas de radars le long des rues de la ville.

Je parlerai en particulier des rues en pente, puisque notre ville a la particularité d'avoir beaucoup de rues en pente, où de nombreux conducteurs automobilistes et motocyclistes font facilement des excès de vitesse, d'une part, parce que la pente à la montée incite à l'accélération et, d'autre part, parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de radar ; c'est donc un sentiment d'impunité que certains peuvent ressentir. Si l'on considère l'avenue de Beaulieu, les chiffres fournis par la Ville indiquent : lors d'un comptage sur vingt-quatre heires, un dimanche de février de cette année, 14 % des conducteurs roulent à plus de 50 km/h à la montée. Ce sont près de 1000 véhicules comptabilisés en dépassant les 50 km/h. Mieux encore, quinze conducteurs roulent entre 70 km/h et 80 km/h, et deux roulent entre 80 km/h et 90 km/h. Des centaines d'habitants en subissent les nuisances – on parle évidemment de bruit et de pollution.

Un véhicule équipé d'un radar mobile permettra des contrôles à d'autres endroits que les carrefours, là où les dépassements de vitesse sont attestés et, je l'espère, pas seulement dans les zones foraines. La tranquillité des habitants qui vivent le long des axes routiers, la

sécurité des piétons et des autres véhicules également, est la première raison d'acheter un tel véhicule et non pas de remplir les caisses de la Ville. La manière la plus simple de ne pas les remplir ces caisses de la Ville, c'est évidemment de respecter les vitesses ; c'est aussi simple que cela.

Je finirai en rapportant ici les explications que nous avons obtenues en Commission des finances ; le nombre de radars diminuera d'une unité, puisque deux radars fixes sont arrivés en bout de course. La Municipalité a également suivi les recommandations du Bureau de prévention des accidents, qui préconise les radars mobiles, qui peuvent être placés temporairement dans des endroits stratégiques. Le groupe socialiste considère que cet achat est un investissement pour la tranquillité du trafic et pour la sécurité de tous. Il vous invite à rejeter cet amendement.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Autant je pourrais être d'accord avec les propos de M. Gillard sur la prolongation des horaires de fonctionnement des horodateurs, sans que les montants récoltés servent aux transports publics, autant je ne peux pas être d'accord avec ce qu'il vient de dire concernant les radars.

En effet, quand M. Pidoux achète un véhicule pour détecter des fuites de gaz, tout le monde trouve cela normal. Quand M. Junod achète un véhicule pour détecter les véhicules qui vont trop vite, je trouve cela normal aussi. Finalement, ces véhicules qui vont trop vite enfreignent la loi. On doit impérativement faire en sorte que les automobilistes respectent la loi. Ou alors, monsieur Gillard, comme vous le diriez peut-être à l'occasion, cela devient la « chienlit », et une zone de non-droit n'est pas tolérable.

Comme l'a dit très justement ma préopinante, le meilleur moyen pour ne pas remplir les caisses de la Ville, c'est de respecter les limitations de vitesse. Vous dites que les radars servent à alimenter les caisses de la Ville, mais ce n'est pas vrai, ce n'est pas le radar qui sert à alimenter les caisses de la Ville, c'est le conducteur qui va trop vite et qui ne respecte pas les limitations de vitesse. En conséquence, le groupe La Gauche ne votera pas cet amendement.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je dois avouer que je ne comprends pas très bien l'intervention de Mme Decollogny. Si j'ai bien compris ce qu'elle a dit, elle argumente en disant qu'il n'y a pas de radar mobile à Lausanne. Or habitant une zone 30, j'ai déjà constaté, à plusieurs reprises, devant mon immeuble, une voiture banalisée avec un radar mobile qui s'installe devant ma maison. J'ai déjà été « choppée » quelques fois par des radars dans des zones où il n'y a pas de radars fixes ; il s'agissait donc de radars mobiles.

Il me semble donc que la Commune se dote d'une nouvelle machine à fric ; c'est un peu comme les machines à sous : on met une nouvelle machine à sous dans les rues de Lausanne pour ponctionner les automobilistes qui dépassent un petit peu les limitations de vitesse, parce que si je dépasse de 6 km/h la vitesse autorisée dans une zone 30, j'ai 40 francs d'amende. Je les paie, mais j'estime que je ne suis pas une chauffarde inconsidérée. L'amendement de mon collègue Gillard doit être soutenu et je regrette la position de nos collègues de gauche, qui préfèrent, de nouveau, ponctionner les automobilistes.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – J'ai failli ne pas intervenir. Mme Decollogny a donné une vision extrêmement claire, qui peut être celle des Verts, qui refuseront cet amendement.

Néanmoins, l'intervention de M. Gillard me pose quelques questions. Si j'ai bien compris, un dealer est en infraction, il ne respecte pas la loi ; mais un automobiliste qui fait un excès de vitesse ne respecte pas la loi non plus. Il y a donc d'un côté une impunité pour l'automobiliste – il ne faut pas mettre des radars pour le punir quand il est en infraction, ou au moins pour éviter ces infractions – et, d'autre part, on nous chante ces chansons de sentiment d'insécurité. Par rapport à l'intervention de Mme Narbel, je souhaite vraiment ne

jamais devoir traiter une interpellation urgente dans ce Conseil parce qu'un enfant se sera fait renverser par un conducteur allant un petit peu trop vite !

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je souhaiterais indiquer à Mme Decollogny qu'elle m'a mal compris. Je n'étais pas en train de dire que les instruments dont disposent aujourd'hui les services de police en matière de contrôle et de maîtrise du trafic, et notamment des excès de vitesse, sont inutiles, qu'on n'en veut pas. Je crois avoir assez clairement dit que, pour le PLR, la sécurité routière et sa maîtrise, ainsi que les sanctions à l'encontre des chauffardss sont absolument nécessaires ; mais j'ai parlé de priorité. Et je pense, et je le maintiens, qu'en Ville de Lausanne, il y a d'autres priorités aujourd'hui, plutôt que d'investir 172 000 francs dans un nouveau radar.

Le maintien de la circulation et de la sécurité en matière routière sont assurés par diverses mesures, dont vous êtes un parangon, puisque vous demandez des zones 30. Vous savez très bien que, dans la modification des infrastructures, que ce soit au niveau des contrôles ou au niveau des radars, Lausanne fait ce qu'elle doit faire au niveau du maintien de la sécurité routière. Il y a d'autres domaines dans lesquels on peut intervenir.

Et puis, monsieur Trezzini, encore une fois, et j'interviens souvent pour le dire, la caricature rate en général son objectif ; personne au PLR ne vous dit qu'on oppose la sécurité concernant le cambriolage, par exemple, ou le trafic de stupéfiants à la sécurité routière et qu'on fait deux poids, deux mesures. Vous savez très bien, monsieur Trezzini, si vous prenez de temps en temps une voiture, que Lausanne, que ce soit en matière de politique du stationnement, de circulation ou de radars, est une ville policée à ce niveau, et je ne le regrette pas. Nous ne faisons donc pas deux poids, deux mesures. Nous disons simplement qu'il y a des priorités et que les investissements depuis des années en matière de sécurité routière ont été suffisamment importants pour qu'aujourd'hui, on donne aux Lausannois ce qu'ils attendent vraiment, c'est-à-dire des investissements dans d'autres domaines de la sécurité.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Contrairement à M. Gillard, j'estime que les investissements dans la sécurité routière, et notamment dans les radars, devraient être une priorité de la Ville de Lausanne. J'en veux pour preuve qu'il y a un lien direct entre les excès de vitesse et les accidents – toutes les statistiques le montrent. Selon les statistiques 2013 de la Police de Lausanne, il y a eu 1147 accidents en ville, dont 1021 qui impliquaient des voitures de particuliers. Selon ces statistiques, sur ces 1021 accidents impliquant des voitures de particuliers, 67 % des automobilistes étaient jugés fautifs du point de vue du respect des règles de la circulation. Ces accidents ont provoqué 375 blessés à Lausanne, en 2013. Il y a quand même encore beaucoup à faire du point de vue de la sécurité routière et je pense que c'est à juste titre que la Municipalité augmente sa dotation en radars.

Nous ne partageons pas cette vision méprisante des radars, comme des machines à sous, comme l'a dit Mme Bettschart ; ce sont des machines à sous qui, en l'occurrence, sauvent des vies de piétons ou d'automobilistes. A ce titre, je soutiens pleinement cette mesure.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Mme Bettschart a la chance d'habiter une zone 30 ; j'en suis heureuse pour elle, ce sont des zones plus tranquilles. Mais ce n'est pas le cas de quelques dizaines de milliers d'habitants de cette ville. C'est vrai qu'il y a des contrôles de vitesse par des radars mobiles, sans quoi je n'aurais pas pu vous donner les chiffres que je vous ai donnés pour l'avenue de Beaulieu.

Chacun peut avoir ses priorités, mais il y a des dizaines de milliers de gens qui souffrent des nuisances dues à la circulation routière, des habitants le long des axes à fort trafic, dont vous savez que je fais partie, dans des rues qui sont extrêmement bruyantes et polluées. Je n'insiste pas sur la sécurité routière, d'autres s'en sont chargés, mais c'est également un problème. Il est évident que quand, à 2 h du matin, des véhicules passent à 80 km/h ou à 90 km/h où il faudrait faire au maximum 50 km/h, ce n'est pas tellement le problème de la

sécurité qui se pose en premier, mais celui des nuisances et de gens qui sont affreusement dérangés ; ils nous font part régulièrement des problèmes liés à leur qualité de vie.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Je m'étonne toujours du grand écart que certains peuvent faire. Combien de victimes ont-elles souffert de cambriolage l'année dernière ? Combien de personnes souffrent-elles de toxicomanie ? Mais là, en règle générale, il y a des excuses : ce sont des victimes !

L'automobiliste, c'est la vache à lait ; on peut prendre dans sa poche tout ce qui est bon. C'est un vilain, un pollueur, il a de l'argent, il travaille. Il y a quand même quelque chose qui me dérange, c'est toujours dans la même poche qu'on veut se servir. Pas mal d'efforts ont déjà été faits pour le contrôle de circulation à Lausanne. Peut-être qu'il faudrait s'occuper de ce qui dérange vraiment les gens et pas forcément les voitures.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Beaucoup de choses ont été dites, je serai donc bref. Notre collègue Gillard a insisté sur deux points, sur lesquels je me permets de revenir. D'abord, on ne demande pas qu'on supprime tous les radars, ni de ne plus vérifier la sécurité routière. Ce n'est évidemment pas notre propos. Mais on pense que la priorité, en l'état, au niveau de la sécurité en ville n'est pas l'achat d'un nouveau radar, mais, au contraire, qu'il faut investir ; le vœu émis par Nicolas Gillard est d'investir dans un domaine dans lequel la population, nous semble-t-il, est plus sensible, soit les cambriolages ou la lutte contre le deal dans les rues. Je suis d'accord avec lui.

Je ne fais pas de caricature sur le deux poids, deux mesures, mais, dans la question de la sécurité routière – peut-être que cela concerne plutôt le stationnement – un grand nombre de Lausannois estiment, à tort ou à raison, qu'il est parfois plus facile de les sanctionner pour un dépassement de quelques km/h, ou parce qu'ils étaient mal parqués, plutôt que de s'en prendre à un autre type de criminalité, pour des raisons aussi liées à des loi fédérales. Oui, c'est plus compliqué et cela ne va surtout pas ramener d'argent. Pour ces raisons, je vous appelle à soutenir l'amendement Gillard qui aura pour but, on l'espère, d'investir cet argent sur le domaine des cambriolages ou sur le deal de rue.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – J'ai une simple question. Ce nouveau véhicule équipé de radar mobile permettra-t-il de contrôler également les cyclistes qui ne respectent pas les limitations de vitesse ?

M. Henri Klunge (PLR) : – J'aurais juste quelques remarques à faire passer à mes chers préopinants de gauche. Pour commencer, monsieur Trezzini, je pense que personne ici n'a envie qu'un petit enfant se fasse renverser dans une zone 30. Maintenant, cela me dérange plus que ce petit enfant puisse aller acheter de la drogue à cinq minutes de chez lui sans aucun problème. On a mieux fait d'investir cet argent dans autre chose. Ou encore pire, que ce petit enfant n'ait pas de cadeau de Noël parce qu'il s'est fait voler.

Monsieur Buclin, vous nous sortez les chiffres des accidents à Lausanne. Je ne vais pas les contredire, je ne les connais pas, mais je vous fais entièrement confiance. Par contre, ces infractions au Code de la route, sont-elles seulement des excès de vitesse, ou y a-t-il aussi des stops coulés non respectés ?

Finalement, pour madame Decollogny, j'ai une question : vous dites qu'il n'y a pas de radar sur l'avenue de Beaulieu. Vous voulez parquer où un véhicule avec un radar mobile, dans la mesure où il n'y a pas de place de parc sur l'avenue de Beaulieu ?

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je ne crois pas que je vais répondre à la question de M. Klunge ; je pense qu'il y a des personnes à la Municipalité qui sont mieux placées que moi pour décider à quel endroit on va placer le véhicule mobile avec radar le long de certaines rues, où il n'y a pas de place de parc. Je rappelle simplement qu'en matière de priorités, la Municipalité a tout à fait reconnu la priorité que représentent les cambriolages, puisqu'elle vient de créer une brigade anti-cambriolages. Je pense donc que la Ville fait tout ce qu'elle peut en matière de lutte contre le cambriolage ; mais il y a aussi

quelque chose à faire en matière de dépassement de vitesse. On parle bien d'infraction et non pas du comportement habituel et normal de la majorité des automobilistes.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je ne sais pas si j'y arriverai, mais je vais tout de même essayer de vous mettre d'accord ce soir. M. Gillard a commencé son intervention en disant que le fait de renforcer notre lutte contre les infractions routières ne devait, aujourd'hui, pas constituer la priorité de la Ville en matière de sécurité publique. Dont acte.

Mais j'aimerais vous communiquer une information. Mme Decollogny l'a dit, nous en avons informé la Commission des finances, je ne suis pas sûr que tous les conseillers et conseillères communales l'aient bien entendu ce soir : nous diminuons le nombre de radars en 2015 par rapport au nombre de radars dont nous disposons en 2014. Deux radars sont tombés en panne en 2014, et nous ne les remplacerons pas ; nous ne les avons pas remplacés par le biais de crédits supplémentaires, et nous ne les remplacerons pas en 2015. Par contre, nous remplaçons de facto deux boîtes de radar fixes par une boîte de radar mobile ; c'est cela le changement. Donc, nous demandons effectivement une acquisition d'un radar mobile, mais pour remplacer deux radars fixes.

Qu'est-ce que cela change pour la police ? Le radar mobile permet d'intervenir de manière plus souple dans les zones accidentogènes, et également dans les zones foraines. Je vous rappelle que le Bureau de prévention des accidents a rappelé dans un rapport récent qu'il est important de pouvoir développer des contrôles radars et des contrôles routiers hors des milieux urbains en tant que tels. Je ne sous-estimerai pas la question des infractions routières, et je vous donne un exemple : ce week-end, à Lausanne, avec un radar mobile, nous avons attrapé un automobiliste qui roulait à 140 km/h dans une zone limitée à 50 km/h. Ce sont des cas qui se produisent aussi en ville. Vous imaginez les conséquences de ce type de comportement s'il doit y avoir un accident ? C'est aussi de la responsabilité de la collectivité publique d'avoir des instruments de répression en matière de circulation routière. Donc, encore une fois, nous serons plus efficaces avec un radar mobile qu'avec deux radars fixes.

Mais nous ne sommes pas dans une logique, monsieur Gillard, qui consiste à considérer les automobilistes uniquement comme des vaches à lait. Ce n'est pas le sens de ce budget 2015, qui précisément prévoit des postes supplémentaires dans le Corps de police. Je redis ici, à toute la droite de ce Conseil, que l'entier des postes inscrits au budget 2015 pour le Corps de police, y compris les assistants de sécurité publique, sont des postes qui seront entièrement affectés à des tâches de police, à l'exclusion de toute activité dans le domaine du trafic et du stationnement. On va même au-delà, monsieur Gillard et monsieur Blanc, puisque nous allons transférer une partie des TP qui travaillent actuellement dans le trafic et stationnement pour mettre des amendes ; ils rejoindront la Centrale d'alarme du Corps de police.

Vous le savez, ce serait un peu démagogique de considérer les radars seulement comme un instrument de recettes financières. C'est tout aussi démagogique, monsieur Blanc, monsieur Gillard, et d'autres qui se sont exprimés dans ce Conseil, de vouloir systématiquement opposer la lutte contre le deal et la lutte contre les cambriolages à la circulation routière. La circulation routière est un domaine qui tue énormément dans ce pays. C'est un domaine qui crée des accidents qui peuvent être extrêmement graves, et c'est un domaine, ma foi, où, du point de vue policier, c'est beaucoup plus simple de pouvoir flasher quelqu'un avec un radar que de mener des enquêtes, qui sont nécessaires dans le domaine des vols et cambriolages et dans le domaine du deal. Ce ne sont donc pas du tout les mêmes modes opératoires, ce ne sont pas des politiques comparables. Mais aujourd'hui, la priorité municipale, et vous le savez, va clairement au renforcement de la présence policière en ville et au renforcement de la lutte contre le deal. D'ailleurs, les chiffres lausannois en témoignent depuis plusieurs années maintenant en termes

d'infractions à la Loi sur les stupéfiants et en termes de lutte contre les cambriolages, avec cette brigade qui a été créée au printemps.

Cela me paraît être d'une pure mauvaise foi que de vouloir systématiquement opposer l'un et l'autre. Encore une fois, cet amendement tombe particulièrement mal cette année puisque, dans la réalité, je vous communique cette information que vos commissaires aux finances auraient dû vous transmettre : le nombre de radars effectifs dont dispose la Ville de Lausanne en 2015 sera inférieur à ce qu'il est en 2014.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je suis extrêmement heureux d'apprendre la nouvelle que vient de me communiquer M. Junod puisque, à mon souvenir, depuis dix ans que je suis au Conseil communal, le PLR s'était déjà opposé à deux ou trois reprises à l'acquisition de radars supplémentaires. Je pense donc que la nouvelle qu'il m'annonce signifie qu'on revient à une situation que nous avions jugée suffisamment équilibrée en 2008-2009 ; M. Junod avait peut-être déjà quitté le Conseil communal, mais il s'en souvient peut-être.

S'agissant de la mauvaise foi, j'estime ne pas vous avoir taxé de mauvaise foi. Il ne s'agit pas de populisme ni d'une position électoraliste. Nous croyons sincèrement au fait qu'il y a une priorité, que vous venez d'ailleurs de reconnaître, s'agissant des cambriolages et du trafic de deal. Je ne peux pas laisser passer que nous aurions opposé la sécurité routière et la vie des personnes qui sont mises en danger par des accidents à la sécurité sous l'angle du deal et des cambriolages. Il n'y a pas d'opposition, et je n'ai pas fait ce rapprochement. Donc, s'il y a mauvaise foi dans le discours, je vous la renvoie, monsieur Junod : elle est plus clairement de votre côté.

Le président : – Nous avons un amendement, suivi d'un vœu. On votera l'amendement, puis, quand l'amendement sera voté, on verra ce qu'on fait avec le vœu. Si l'amendement n'est pas accepté, le vœu est caduc.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement est refusé par 50 voix contre 28 et 4 abstentions.

La discussion est close.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur : – La Commission des finances a approuvé, à l'unanimité, les conclusions du préavis 2014/64 et vous encourage à en faire de même.

Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/64 de la Municipalité, du 16 octobre 2014 ;
- vu les rapports de la Commission permanente des finances et de la Commission consultative d'informatique qui ont examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2015, un crédit de Fr. 8'900'200.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines
Crédit-cadre annuel 2015

Préavis N° 2014/66 du 23 octobre 2014

Finances et patrimoine vert

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'350'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2015.

2. Préambule

Le crédit-cadre permet une gestion pragmatique de l'entretien des espaces verts et domaines de la Ville. Il contient les montants nécessaires pour les domaines viticoles de la Ville par réallocation entièrement compensés, ainsi que pour la première fois cette année, il tient également compte des sommes nécessaires pour les domaines agricoles.

Le préavis est axé sur les thématiques suivantes :

Domaine public : Modifications d'aménagements liés au domaine public ainsi que la mise en conformité des installations d'eau. Liaison piétonne Praz-Séchaud, conformément aux résultats de la démarche de contrat de quartier.

Entretien du patrimoine vert : Travaux de réfection des espaces verts (parcs et forêts) : financement de travaux de rénovation et réaménagement de l'espace public tel que mise en conformité des cheminements dans les parcs et forêts qui souffrent énormément des variations météorologique (gel, dégel et érosion).

Sécurité, bâtiments et locaux : Afin d'être en conformité avec les normes actuelles, un accent particulier est mis sur la sécurité du personnel et des locaux et bâtiments du service. Un effort particulier sera mis cette année sur la réfection des locaux de travail, les bureaux des ateliers ainsi que de la réception du magasin du service. Un nouveau refuge sera également créé à la fontaine des Meules dans un ancien local du personnel plus utilisé. Au niveau sécurité, il est prévu de mettre en conformité la défense incendie du domaine du Burignon, réfectionner un mur de soutènement, mettre en conformité un dépôt d'essence ainsi que la citerne. Pour terminer, le sommet de la tour de Mon-Repos sera consolidé afin d'éviter la chute d'éléments sur les promeneurs.

Objets spéciaux : Les travaux planifiés à l'établissement horticole consistent à édifier de nouvelles serres de culture en tunnels plastiques en lieu et place d'une culture en couches au sol. Ces constructions permettent de rationaliser les travaux d'exploitation, notamment en terme de consommation d'eau d'arrosage et de manutention. En 2015, il s'agit de réaliser la troisième et dernière étape de ce projet qui est construit à l'aide des forces internes du service.

Plantages : La réalisation de nouveaux plantages figure parmi les mesures annoncées dans le préavis no 2011/4 « Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potager – plan directeur des jardins familiaux et potagers ». Au chapitre 8 « Planning et réalisation », il est prévu d'augmenter l'offre des surfaces cultivables en ville de Lausanne. C'est pourquoi, la Municipalité a prévu un montant de CHF 250'000.- au Plan des investissements (2012-2016) permettant la réalisation de ces plantages selon un calendrier qui prend en compte les opportunités de réalisation dans les quartiers et les demandes d'habitants. La Municipalité a jugé plus judicieux de réaliser ces futurs plantages par le biais des crédits-cadres 2013 à 2017 à raison d'un montant annuel de CHF 50'000.- et a modifié son plan des investissements en conséquence avec un effet financier neutre.

Le montant sollicité en 2013 a permis de financer les travaux d'aménagement du plantage de Valency, inauguré au printemps 2014.

Le montant sollicité en 2014 permettra de financer les travaux d'aménagement de deux nouveaux plantages, l'un à la rue de la Borde (parcelle 2762) et le second à l'avenue de Cour 72 (parcelle 4885), dont les débuts des travaux sont prévus en 2015 et la mise à disposition aux habitants courant 2015.

Le montant de la présente demande de crédit permettra de financer les travaux d'aménagement du plantage de Prélaz situé en face du n° 8 de l'avenue de Recordon (parcelle 353), dont les travaux sont prévus au printemps 2015.

Vignobles : La Municipalité avait prévu quatre préavis pour un montant de CHF 3'100'000 au Plan des investissements 2013-2017 afin de rénover et d'entretenir les appartements des vignerons, les locaux d'exploitation et leurs aménagements extérieurs. Afin d'éviter une multitude de préavis destinés uniquement à l'entretien des domaines viticoles, il est proposé de répartir les investissements d'une manière plus échelonnée et d'avoir une meilleure gestion des urgences. La Municipalité a décidé d'ajouter un montant annuel par le biais des crédits-cadres 2014-2021, et de modifier le plan des investissements en conséquence. L'impact de cette réallocation financière est globalement neutre sur la période. Le descriptif des travaux prévus en 2015 est précisé au chapitre 6.

Domaines agricoles

Ferme de la Villaire : traitement et renforcement de la charpente, assainissement des façades. *Ferme du Chalet-de-la-Ville* : changement des fenêtres et volets de la partie habitable de la ferme.*Domaine des Saugealles* : pose d'un revêtement en dur et réfection du passage sous le rural ; réfection de la charpente de l'ancienne écurie qui présente une instabilité structurelle.

Ferme des Cases : remplacement de l'installation de production de chaleur, datant de 1991 et travaux de mise aux normes du local et de la cheminée.

3. Situation du crédit-cadre 2013

I) *Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public*

Envisagé	CHF	75'000.--	(prises d'eau, Milan, plantation d'arbres d'avenues, ch. de Montelly, Tour Grise, av. de la Harpe, Sévelin 44, rue Jean-Jacques Cart)	
Engagé	CHF	70'000.--		
Payé	CHF	25'377.70		
Montant final estimé				CHF 70'000.--

II) *Travaux de réfection de parcs et de promenades*

Envisagé	CHF	220'000.--	(réfection chemin de Sauvabelin et aménagement ferme Villaire)	
Engagé	CHF	227'000.--		
Payé	CHF	163'626.70		
Montant final estimé				CHF 227'000.--

III) *Sécurité et entretien bâtiments et locaux*

Envisagé	CHF	755'000.--	(réfection réception vendanges et pigeage au Mont-sur-Rolle,	

			réfection locaux, installation d'un pont de chargement hydraulique, lignes de vie, plan de fermeture locaux, remplacement chaudière et citerne Montheron, contrôles sécurité, désamiantage locaux EH, Bourdonnette quartier, réfection mur Mont-sur-Rolle, réfection monument des Jordils)	
Engagé	CHF	753'000.--		
Payé	CHF	440'801.40		
Montant final estimé				CHF 753'000.--

IV) Objets spéciaux

Envisagé	CHF	300'000.--	(réamenagement carrés de couche EH 1ère étape, plantages 1ère étape)	
Engagé	CHF	300'000.--		
Payé	CHF	253'273.80		
Montant final estimé				CHF 300'000.--
Montant général estimé (montant du crédit-cadre CHF 1'350'000.-)				**CHF 1'350'000.—**

4. Situation du crédit-cadre 2014

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Envisagé	CHF	75'000.--	(prises d'eau, plantations ou déplacements d'arbres d'avenue, création de bermes végétalisées, interventions rue St-Martin, av. d'Ouchy)	
Engagé	CHF	70'000.--		
Payé	CHF	1'885.90		
Montant final estimé				CHF 70'000.—

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé	CHF	200'000.--	(réfection chemin Sauvabelin suite)	
Engagé	CHF	130'000.--		
Payé	CHF	0.--		
Montant final estimé				CHF 130'000.--

III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux

Envisagé	CHF	900'000.--	(réfection halle digesteur	

			« Saugealles », remplacement des extincteurs, réfection des locaux, contrôles de sécurité, remplacement des carrofiltres station de lavage AT, remplacement du chauffage au Boscal, remplacement des filtres à sable fontaine Navigation, renouvellement habits de pluie, plan de fermeture 2ème étape,	
Engagé	CHF	720'000.--		
Payé	CHF	188'262.80		
Montant final estimé				CHF 857'000.--
IV)	*Objets spéciaux*			
Envisagé	CHF	175'000.--	(réaménagement carrés de couche EH 2ème étape, plantages 2ème étape, place de la Riponne, parc de la Brouette)	
Engagé	CHF	293'000.--		
Payé	CHF	174'738.59		
Montant final estimé				CHF 293'000.—
V)	*Vignobles*			
Envisagé	CHF	400'000.--	(réaménagement domaine de Rochefort)	
Engagé	CHF	400'000.--		
Payé	CHF	0.--		
Montant final estimé				CHF 400'000.--
Montant général estimé (montant du crédit-cadre CHF 1'750'000.--)				**CHF 1'750'000.—**

5. Interventions envisagées en 2015

5.1 Travaux envisagés

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I) *Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public* — *CHF 325'000.--*

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que

	la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.	CHF 75'000.--		
	– Plantation d'arbres à divers endroits	CHF 50'000.--		
	– Liaison piétonne Praz-Séchaud	CHF 50'000.--		
	– Travaux urgents sur l'espace public	CHF 150'000.--		
II)	*Travaux de réfection de parcs et domaines*		*CHF*	*260'000.--*
	– Réfection chemins de Sauvabelin, 3ème étape	CHF 170'000.--		
	– Réfection barrières du Temple d'Amour, Mon Repos	CHF 30'000.--		
	– Réfection sections dans les cimetières	CHF 60'000.--		
III)	*Sécurité et entretien bâtiments et locaux*		*CHF*	*960'000.--*
	– Réfection locaux ateliers	CHF 600'000.--		
	– Domaine Burignon défense incendie	CHF 150'000.--		
	– Création dépôt sécurisé pour l'essence alkylée(Aspen)	CHF 40'000.--		
	– Sécurisation tour de Mon-Repos	CHF 30'000.--		
	– Abbaye de Mont, réfection d'un mur	CHF 60'000.--		
	– Nouveau refuge Fontaine des Meules	CHF 50'000.--		
	– Mise en conformité locaux EH	CHF 30'000.--		
IV)	*Objets spéciaux*		*CHF*	*175'000.--*
	– Réaménagement carrés de couche EH 3ème étape	CHF 125'000.--		
	– Plantages, 3ème étape	fr. 50'000.--		
V)	*Vignobles*		*CHF*	*250'000.--*
	– Abbaye de Mont, réaménagement annexe	CHF 250'000.--		
VI)	*Domaines*		*CHF*	*380'000.--*
	– Changement chauffage Cases	CHF 80'000.--		
	– Les Saugealles, réfection charpente ancienne écurie	CHF 80'000.--		
	– Ferme Villaire, traitement de la charpente et façades	CHF 120'000.--		
	– Ferme chalet des Enfants changement fen-êtres/volets	CHF 40'000.--		
	– Revêtement Saugealles	CHF 60'000.--		
Total			**CHF**	**2'350'000.—**

6. Travaux financés par le Fonds communal pour le développement durable

Domaine viticole Abbaye de Mont

L'Abbaye de Mont, à cheval entre Le Mont-sur-Rolle et Perroy, a été baptisé ainsi en l'honneur des religieux du couvent de Bonmont qui reçurent ces terres au XIIe et les transformèrent rapidement en vignes.

Par son aspect monumental, le bâtiment d'habitation des vignerons caractérise le domaine de l'Abbaye de Mont.

Le bâtiment fut construit à la place d'un hôpital et fut considéré comme neuf en 1628. Le chapitre lausannois du domaine ne commence qu'au début du XIXe, en 1802, lorsque la Ville en fit l'acquisition lors de la vente des biens nationaux. Une étape importante dans l'histoire viticole lausannoise : c'est en effet la première fois que la Commune se dote de vignes dans la région et, surtout, en dehors de Lavaux. Le Conseil communal vota, le 14 février 1913, les crédits nécessaires à la rénovation du bâtiment principal avec aménagement de chambres dans les combles et reconstruction de la tourelle. Il fallut reconstruire le bâtiment des dépendances conçu pour accueillir le troisième vigneron, le personnel auxiliaire et pour obtenir trois écuries avec grange, fourragère et fenil au dessus. En annexe, au sud-est, on fit établir une chambre à lessive, deux étables à porcs et un bûcher. On démolit alors le four. La fontaine qui était desservie par une canalisation et un réservoir d'accumulation, érigée entre 1910 et 1913, fut déplacée et la cour revue sur la base des plans d'Eugène Simon, architecte à Rolle. Le gros œuvre fut terminé en 1916. Le 9 juillet 1940, ravagée par un incendie, une partie des annexes abritant porcherie, buanderie et bûchers dut être reconstruite. On profita des travaux pour agrandir le bâtiment et pour créer des locaux servant à ranger les machines à moteur des vignerons. C'est en 1935 que chaque appartement fut équipé d'une salle de bain.

L'Abbaye de Mont est, avec ses 13,5 hectares, le plus grand domaine viticole lausannois. Ses vignes se trouvent entièrement sur l'appellation La Côte, et la totalité des vins sont vinifiés en Mont-sur-Rolle grand cru. Comme en Lavaux, le Chasselas est ici chez lui. Il représente plus de 70 % de la production. En rouge, le Pinot noir et le Gamay sont majoritaires, même si le Gamaret et le Garanoir sont aussi cultivés. Le caractère argileux du terroir confère aux vins blancs de l'Abbaye de Mont un aspect fruité, tandis que les rouges se caractérisent par leur côté racé et harmonieux.

L'Abbaye de Mont est sur la voie du naturel avec l'abandon progressif des désherbants.

Au départ du deuxième vigneron de l'Abbaye de Mont, l'appartement sis au premier étage de l'annexe est resté vacant et sans travaux. En effet, à l'heure actuelle, un seul vigneron exploite le domaine.

Le rez-de-chaussée de l'annexe est actuellement insalubre. Il est prévu d'aménager cet espace en vestiaire et bureau pour le futur personnel des vignobles.

L'appartement situé à l'étage doit également subir quelques travaux afin d'être occupé à nouveau.

Le montant de ces travaux est prévu pour une part dans le crédit-cadre 2015, pour une seconde part par le budget de fonctionnement et pour finir par des prestations internes du service des parcs et domaines.

Le principe de subventionnement de ces travaux par le Fonds communal pour le développement durable a été adopté par la Municipalité dans le cadre de l'examen du plan des investissements 2014 à 2017.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	1'450	700	200				2'350
Recettes d'investissements	-250						-250
Total net	**1'200**	**700**	**200**				**2'100**

Le montant figure au plan des investissements 2015-2018.

7.2 Incidences sur le budget fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF) Charges de personnel							
Charges d'exploitation							
Charge d'intérêts		31.8	31.8	31.8	31.8	31.8	159
Amortissement		420.0	420.0	420.0	420.0	420.0	2'100
Total charges suppl.		**451.8**	**451.8**	**451.8**	**451.8**	**451.8**	**2'259**
Diminution de charges							
Revenus							
Total net		**451.8**	**451.8**	**451.8**	**451.8**	**451.8**	**2'259**

Les charges d'intérêts, calculées sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 2.75 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 31'800.- par année, à compter de l'année 2016.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration

En fonction de la durée d'amortissement de 5 ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 420'000.-.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/66 de la Municipalité du 23 octobre 2014

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'350'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2015 ;

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 250'000.-, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de la Commission permanente des finances de M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur

1. Objet, préambule

Le crédit d'investissement pour 2015 (interventions envisagées) s'élève à fr. 2'350'000. Ce montant est supérieur de fr. 600'000 au précédent (2014). Sont en augmentation les montants pour les travaux relatifs à des modifications et des aménagements liés aux parcs et domaines, à la réfection de parcs et domaines et à la sécurité et l'entretien des bâtiments et locaux. Les montants pour les travaux liés aux vignobles sont en diminution (échelonnement dans le temps des investissements).

Pour la première fois, des travaux prévus pour l'entretien des domaines agricoles (fr. 380'000) sont inclus dans le crédit-cadre annuel.

2) Situation du crédit-cadre 2013 et 2014

L'ensemble des travaux engagés en vertu du crédit cadre 2013 sont dans l'enveloppe envisagée sauf pour les travaux de réfection du chemin de Sauvabelin et l'aménagement de la ferme Villaire (dépassement de fr. 7000.-). Ce dépassement est compensé par des dépenses plus faibles que prévu dans les travaux relatifs à des modifications d'aménagement liés au domaine public ainsi qu'à la sécurité et entretien des bâtiments et locaux.

L'ensemble des travaux engagés en vertu du crédit cadre 2014 sont dans l'enveloppe envisagée sauf pour les travaux liés aux objets spéciaux (réaménagement carrés de couche EH 2ème étape, plantages 2ème étape, place de la Riponne, parc de la Brouette). Ce dépassement est compensé par des dépenses plus faibles que prévu dans les travaux relatifs à des modifications d'aménagement liés au domaine public ainsi qu'à la sécurité et entretien des bâtiments et locaux.

3) Interventions envisagées en 2015

Les interventions envisagées comprennent la suite logique de celle entamées ne 2014.

Une attention particulière est portée sur les travaux de réalisation de nouveau plantages, notamment en fonction du préavis 2011/4 « Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potager – plan directeur des jardins familiaux et potagers ».

Pour la première fois, des montants ont été prévus pour effectuer des travaux de réfection et d'entretien dans les domaines agricoles.

4) Conclusions

Au vote, la commission a approuvé à l'unanimité les 4 conclusions du préavis 2014/66

Discussion

La discussion n'est pas utilisée.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur : – La Commission des finances a approuvé à l'unanimité les quatre conclusions du préavis 2014/66.

Le rapport-préavis est adopté sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/66 de la Municipalité, du 23 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'350'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2015 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 250'000.–, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau
Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels
Réfection de surfaces privées communales
Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires
Crédits-cadres annuels 2015

Préavis N° 2014/55 du 18 septembre 2014

Travaux, Services industriels, Logement et sécurité publique, Enfance, jeunesse et cohésion sociale

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2015 d'un montant total de 31'850'000 francs.

Le premier crédit est de CHF 5'625'000.-, dont CHF 4'825'000.- sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie publique, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde,

soit CHF 800'000.-, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de CHF 2'100'000.- pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics.

Le troisième crédit s'élève à CHF 5'845'000.- pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau. Un subside de l'ECA, de l'ordre de CHF 500'000.-, et les taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, estimées à CHF 4'000'000.-, seront portés en recettes d'investissement.

Le quatrième crédit d'un montant de CHF 17'880'000.- permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia. La facturation de la main d'œuvre interne, ainsi que des intérêts intercalaires sur les projets financés par ce crédit, estimés à CHF 3'295'000.-, sera portée en recettes sur les budgets de fonctionnement y relatifs. En outre, des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées pour un montant estimé à CHF 1'300'000.-.

Le cinquième crédit, d'un montant de CHF 300'000.- pour le Service des écoles primaires et secondaires, couvre les frais de réfection des revêtements de surface (pavage, dallage, revêtement bitumineux, etc.) dans les préaux et les parkings d'établissements scolaires.

Enfin, le sixième crédit de CHF 100'000.- permet au Service du logement et des gérances de financer les travaux de réfection de surfaces privées communales dont la gestion et l'entretien lui incombe.

2. Préambule

Depuis 2009, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour la quasi totalité des services communaux en charge du domaine public et des réseaux, évitant ainsi une inflation de préavis spécifiques pour chaque service, tout en favorisant l'optimisation de la coordination technique et financière des projets multi-services.

En 2011, le Service du logement et des gérances a été intégré dans la demande de crédits afin de pouvoir intervenir sur les parcelles privées communales, notamment pour les chemins et les routes d'accès ou de desserte. Dès 2012, le Service des écoles primaires et secondaires s'est associé à la présente demande de crédits afin de pouvoir, pour sa part, intervenir sur les extérieurs des établissements scolaires.

La méthode de coordination financière « par projet », telle que détaillée dans l'annexe (page 1) permet de réduire notablement les risques qu'un service ne puisse financer, faute de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduque le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadre, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

Outre le financement des travaux proprement dits sur les différents réseaux souterrains, ainsi que sur la voirie publique ou privée communale, les montants octroyés par les crédits-cadres doivent permettre de couvrir les frais indirects, soit : mandataires, contrôles et analyses préalables, frais de publication et de communication, y compris séances publiques, frais éventuels de fin de chantier (bouquet de fin de travaux, inauguration, etc.).

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions « Espaces publics » et « Construction & Maintenance »

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales (RC) en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux. Dès 2014, avec la fin du moratoire concernant l'octroi de subsides, le Service des routes et de la mobilité percevra à nouveau un subside cantonal pour ses interventions sur les RC se trouvant sur le territoire lausannois.

Dans le Plan directeur communal, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;

b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;

c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :

- des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations ou induits par des constructions privées ;
- des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
- des réaménagements locaux de l'espace public tels les trottoirs continus, les ilôts de sécurité, les bastions, les zones 30 ou de rencontres, les placettes, les arrêts tl, le mobilier urbain, ainsi que les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
- des rénovations d'ouvrages d'art ;
- des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité « Travaux ».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Divisions « Mobilité » et « Ateliers et magasins de la Ville »

Souvent en raison de la modicité des montants en jeu, certains chantiers et d'autres petites interventions non coordonnées se font sans que les montants nécessaires à la signalisation

lumineuse ou aux travaux de marquage routier soient inclus dans le financement sollicité. Il est donc nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

Une nouvelle centrale de trafic est en fonction depuis 2007. Elle permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation est devisé à quelque dix millions de francs, dont la dépense a été répartie sur 9 ans. Pour 2015, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations obsolètes de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il s'agit de travaux de :

- réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- extension du réseau des collecteurs publics ;
- réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 eauservice

Par rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau d'eau potable et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement de conduites vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs.

Par échanges périodiques des compteurs, il faut comprendre le remplacement des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans. Pour réaliser cette activité, **eau**service mandate des installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure, soit quelque 1'200 compteurs pour l'année 2015.

3.4 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances (SLG) gère plus de cent parcelles privées communales, dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtement, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérents à des objets de ce type. Outre les aspects budgétaires, ce genre de travaux nécessite des

compétences et des connaissances en matière de génie civil qui sont réunies au sein de la Direction des travaux, plus particulièrement au Service des routes et de la mobilité. Afin d'éviter une inflation de préavis pour des objets de ce type, dans le but d'uniformiser les pratiques au sein de l'administration pour la gestion des projets de génie civil, de limiter les frais et surtout de permettre une plus grande rapidité d'intervention, il a été décidé d'intensifier la collaboration entre services. Dès lors, le SLG intègre ses besoins priorisés en matière de réfection routière et de revêtement de surface dans le crédit-cadre annuel interdirections.

3.5 Services des écoles primaires et secondaires

Associé au crédit-cadre multi-directions depuis quatre ans, la section « bâtiments » du Service des écoles primaires et secondaires planifie la réfection des revêtements des surfaces extérieures des établissements scolaires dont elle assume l'entretien. Les interventions touchent plus particulièrement les voies d'accès et les parkings, mais également les surfaces de préaux comportant des risques accrus pour les élèves.

3.6 Services industriels

Par rénovation et extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;
- développement et renouvellement des installations d'éclairage public.

4. Situation des crédits-cadres annuels ouverts

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2012	4'895'000.00	4'684'897.11	Les derniers chantiers sont en cours de finalisation. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclement du crédit à fin 2014
2013	4'154'000.00	4108'790.42	Les derniers chantiers sont en cours de finalisation. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclement du crédit à fin 2015
2014	5'765'000.00	4'501'081.58	Travaux en cours sur Champ-Rond, Faverges, Petit-Flon, Boissonnet, Contigny, Clochatte, Ouchy, Rhodanie et Cour. Interventions sur les ponts Chauderon, de Bourgogne et du Trabandan ainsi que sur le tunnel de la Barre. A adjuger : Saint-Martin, Victor-Ruffy et Cojonnex). Inspections d'ouvrages divers (ponts, voûtages et murs de soutènement). Aucun dépassement prévu à ce jour

4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2012	2'094'000.00	2'031'437.00	Tous les chantiers planifiés ont été adjugés et sont achevés. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclement du crédit à fin 2014
2013	2'190'000.00	2'202'115.00	Plusieurs chantiers sont encore en cours de réalisation ou de bouclement (Rhodanie, Ouchy). Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclement du crédit à fin 2015
2014	2'215'000.00	1'739'823.00	Six chantiers coordonnés sont financés par le biais de cette enveloppe. Un projet doit encore faire l'objet d'une adjudication dans le courant du 2ème semestre 2014 (ch. du Ravin). Aucun dépassement n'est prévu sur ce crédit

4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2012	7'519'000.00	8'302'631.82	60 chantiers ont été financés par ce préavis, dont 52 sont encore en cours de réalisation ou à régulariser. Un dépassement de 1'120'000 francs a été annoncé en novembre 2012 en raison du remplacement de la conduite de distribution sur la route de Vidy, suite à une rupture à proximité du CIO
2013	6'105'000.00	5'478'056.47	43 chantiers ont été financés par ce préavis, dont 8 sont en cours de réalisation. Aucun dépassement n'est prévu sur ce crédit
2014	6'265'000.00	2'050'640.26	47 chantiers sont financés par ce préavis, dont 33 sont en cours de réalisation

4.4 Service du gaz et du chauffage à distance

4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2012	[1] 9'306'000.00	7'762'620.32	Divers chantiers en attente de la facture finale (chemin du Motty à Saint-Prex et à Lausanne, place de la Sallaz, avenue de Beaumont et avenue du Grey). Chantier à Lutry en cours. Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit
2013	[2] 8'804'000.00	7'800'362.89	La grande majorité des chantiers ont été reportés au début de l'année 2014 et les factures sont en attente. Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit
2014	[3] 8'300'000.00	3'718'528.83	Les chantiers sont en cours et les demandes pour le 2ème semestre sont ou vont être exécutées.

[1] transfert en 2012 de CHF 1'100'000.- du réseau du gaz à celui du chauffage à distance
[2] transfert en 2013 de CHF 100'000.- du réseau du chauffage à distance à celui du gaz
[3] y compris crédit complémentaire de CHF 1'050'000.- / préavis n° 2014/27 du 15.05.2014

4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y.c compléments, transferts et compteurs) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2012	[1] 8'050'000.00	7'133'776.49	Chantiers en attente de la facture finale (avenue Dapples, avenue du Grey et place de la Sallaz). Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit
2013	[2] 5'178'000.00	4'502'254.78	Chantiers en attente de la facture finale (Cour-Ouchy / Harpe-Beauregard). Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit
2014	[3] 5'600'000.00	3'699'764.11	Travaux en cours (La Vaudoise assurances, ainsi que plusieurs raccordements clients). Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit

[1] transfert en 2012 de CHF 1'100'000.- du réseau du gaz à celui du chauffage à distance
[2] transfert en 2013 de CHF 100'000.- du réseau du chauffage à distance à celui du gaz
[3] y compris crédit complémentaire de CHF 1'000'000.- / préavis n° 2014/27 du 15.05.2014

4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2012	4'591'000.00	3'567'966.38	Quelques chantiers de réseaux, de postes de transformation et d'éclairage public sont en cours de réalisation et se poursuivront en 2014. Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit
2013	4'149'000.00	3'062'468.34	Les chantiers de réseaux, de postes de transformation et d'éclairage public sont en cours de réalisation et se poursuivront en 2014. Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit
2014	6'005'000.00	2'917'365.40	Plusieurs projets planifiés de réseaux et d'éclairage public doivent encore être lancés durant la deuxième partie de l'année

4.6 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2012	[1] 4'875'000.00	4'703'523.20	Plusieurs chantiers de raccordements au téléréseau sont en cours de réalisation. Le crédit-cadre sera probablement bouclé à fin 2014. Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit
2013	3'170'000.00	3'139'133.58	Plusieurs chantiers de raccordements au téléréseau sont en cours de réalisation. Le crédit-cadre sera probablement bouclé à fin 2015. Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit

2014	2'300'000.00	1'437'359.86	Plusieurs chantiers de raccordements au téléréseau sont en cours de réalisation. Les autres chantiers planifiés feront l'objet d'adjudications d'ici la fin de l'année. Pas de dépassement prévu lors du bouclement du crédit

[1] y compris crédit complémentaire de fr. 1'800'000.00, préavis n° 2012/5 du 19.01.2012

5. Interventions prévues en 2015

5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du Service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics **1'150'000.00**

- Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, zones modérées, campagne d'assainissement de traversées piétonnes, achat de mobilier urbain, abribus tl, frais d'acquisition de terrains privés pour cession au domaine public, ainsi que les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation **190'000.00**

- Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets

Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines **2'585'000.00**

- Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et de **eau**service, selon liste ci-jointe *(annexe – page 1)*
- Travaux et opportunités d'entretien ou d'aménagements non planifiés en relation avec des interventions urgentes sur les réseaux souterrains (fuites, par exemple) **150'000.00**

Rénovation d'ouvrages **600'000.00**

- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers

Rénovation d'édicules publics **50'000.00**

- Fournitures pour les unités artisanales des ateliers et magasins de la Ville

Fournitures pour l'unité "Travaux" **100'000.00**

Système d'exploitation des transports – 8ème étape

- Remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique	**800'000.00**
Total	**5'625'000.00**
	==========

5.2 Service d'assainissement

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important. La réalisation des travaux de mise en conformité nécessaires doit en outre être coordonnée avec les interventions souhaitées des autres services gestionnaires de réseaux souterrains et complétée avec les besoins en extension inscrits dans le PGEE. Ainsi, les interventions listées dans le tableau annexé au présent préavis sont issues d'une synthèse des besoins en matière de réfections, de renouvellement et de mise en séparatif du réseau d'évacuation en fonction des impératifs déterminés et des opportunités dégagées.

Il convient de souligner que la réfection et le renouvellement des collecteurs permettent de limiter les risques de pollution du milieu naturel par exfiltration d'eaux usées notamment. Les principales faiblesses détectées sur les réseaux de collecteurs inspectés sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur l'environnement.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents	**2'100'000.00**
	==========

Il est à relever encore que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

5.3 eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui ont influé pour établir le programme des travaux 2015 sont :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

S'agissant des échanges de compteurs, la planification s'effectue en fonction des disponibilités des entreprises sanitaires. Pour la gestion administrative de ces opérations, un collaborateur, dont le salaire est financé par le montant précisé ci-dessous, assure le suivi des mandats et la mise à jour de la base de données SAP. En outre, un ouvrier complète l'effectif de l'équipe « compteurs » afin de pouvoir atteindre l'objectif visant au remplacement de 1'200 compteurs en 2015.

Réseau de distribution

- Remplacement et extension de canalisations à Lausanne :	2'675'000.00	
- Remplacement et extension de canalisations hors Lausanne :	2'300'000.00	4'975'000.00
Echange de compteurs		870'000.00
Total		**5'845'000.00**
		==========

L'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) subventionne la Ville à hauteur de 10 % des montants consacrés aux travaux d'extension et de remplacement de conduites de distribution. Pour 2015, ce subside est estimé à CHF 500'000.-. Par ailleurs, depuis 2012, les taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, estimées à CHF 4'000'000.-, sont comptabilisées en recettes d'investissements en lieu et place de revenus du compte de fonctionnement.

5.4 Service du gaz et du chauffage à distance

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influeront sur les décisions en 2015 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

Réseau de distribution du gaz

Remplacement de conduites		
- A Lausanne :	2'010'000.00	
- Hors Lausanne :	3'000'000.00	5'010'000.00
Remplacement de conduites en fonte		
- A Lausanne		1'500'000.00
Pose de nouvelles conduites		
- A Lausanne	190'000.00	
- Hors Lausanne :	700'000.00	890'000.00
Compteurs		
- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		480'000.00

Réseau de distribution du chauffage à distance

Pose de nouvelles conduites	
- A Lausanne :	4'150'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :	400'000.00
Total	**12'430'000.00**
	==========

Pour information, le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de CHF 390'000.-, ainsi que de la main d'œuvre interne pour CHF 1'810'000.-. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2015 pour un montant estimé à CHF 100'000.-.

5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influeront sur les décisions en 2015 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

Réseau de distribution de l'électricité

Construction de nouveaux postes de transformation

- Sur les communes desservies :		1'000'000.00
Extension du réseau moyenne et basse tension		
- Nouveaux branchements clients :	600'000.00	
- Autres extensions moyenne et basse tension :	600'000.00	1'200'000.00
Compteurs		
- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		950'000.00
Total		**3'150'000.00**
		=========

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de CHF 65'000.-, ainsi que de la main d'œuvre interne pour CHF 1'030'000.-. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2015 pour un montant estimé à CHF 1'200'000.-.

5.6 Service du multimédia

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influeront sur les décisions en 2015 sont les suivants :

- les programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordement de lotissements ou de bâtiments ;

- la réfection des chaussées.

Réseau du multimédia

Extension du téléréseau

- Développement et raccordement (env. 1'000 appartements par an) : 1'130'000.00

Extension du réseau télécom

- Développement de la fibre optique : 1'170'000.00

Total **2'300'000.00**

==========

5.7 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances assume notamment la gestion de plus de cent parcelles privées communales dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type. La dotation annuelle permet de financer des projets d'amélioration de chemins privés communaux dont l'état de dégradation nécessite des interventions ponctuelles à brève échéance.

Entretien de parcelles communales privées

- Entretien de parcelles et réfection de revêtements de surface **fr. 100'000.00**

==========

5.8 Service des écoles primaires et secondaires

La section bâtiment a planifié ses besoins pour la réfection des revêtements de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Les interventions touchent particulièrement les voies d'accès et les parkings, ainsi que les surfaces de préaux comportant des risques pour les élèves.

Entretien de sites scolaires **fr. 300'000.00**

==========

6. Plan des investissements

6.1 Différences par rapport au plan

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2014 à 2017, de septembre 2013, pour un montant de CHF 33'000'000.- pour l'ensemble des services (routes et mobilité, assainissement, eauservice, électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance, logement/gérances et écoles primaires et secondaires) sous le chapitre 8 – « Objets multidirections ». Le total des crédits-cadres demandés par le présent préavis est de CHF 31'850'000.-. La réduction de CHF 1'150'000.- provient du fait que la part provisionnée pour le Service de l'électricité (éclairage public) dans le crédit-cadre coordonné a été supprimée dans la mesure où ce service dispose aujourd'hui d'une ligne d'investissements spécifique (préavis n° 2013/60) *« Plan lumière : « Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu – crédit-cadre 2014/2023 pour le remplacement et l'extension de l'éclairage public ».*

Un montant de CHF 7'800'000.- est inscrit dans le Plan des investissements au titre des recettes alors que celles annoncées dans le présent préavis se montant à CHF 5'800'000.-. La diminution de CHF 2'000'000.- se justifie par le fait que le Service du Multimédia offre la gratuité sur les raccordements de la fibre optique, occasionnant ainsi la suppression des recettes initialement annoncées à CHF 200'000.-. En outre, eauservice et les Services industriels, tous services confondus, prévoient une diminution de l'ordre de

CHF 1'300'000.- liée à une baisse du subsid e ECA (subside de 10 % sur les investissements) et sur une diminution plus conséquente des participations de tiers (taxes de raccordement et branchements).

6.2 Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	19'240	6'980	3'495	1'605	530	31'850
Recettes d'investissements	-860	-4'570	-270	-50	-50	-5'800
Total net	**18'380**	**2'410**	**3'225**	**1'555**	**480**	**26'050**

7. Incidences sur le budget

7.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 % pour tous les services, à l'exception des Services industriels qui appliquent un taux de 3.25 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 530'900.- par année à compter de l'année 2016.

7.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 2'425'000.-, dès 2016, pour les services concernés, à savoir :

- Service des routes et de la mobilité (pendant 5 ans) 1'125'000.-
- Service d'assainissement (pendant 20 ans) 105'000.-
- eauservice (pendant 20 ans) 292'300.-
- Service du logement et gérances (pendant 5 ans) 20'000.-
- Service des écoles primaires et secondaires (pendant 5 ans) 60'000.-
- Service de l'électricité – réseau (pendant 30 ans) 105'000.-
- Service du gaz (pendant 30 ans) 262'700.-
- Service du chauffage à distance (pendant 10 ans) 455'000.-

Les dépenses liées à l'investissement du service du Multimédia seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées, soit CHF 2'185'000.- en 2015 et CHF 115'000.- en 2016.

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de CHF 3'295'000.-, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

7.3 Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

7.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2015 – 2019 sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	0.0	530.9	530.9	530.9	530.9	2'123.6
Amortissement	2'185.0	2'540.0	2'425.0	2'425.0	2'425.0	12'000.0
Total charges suppl.	2'185.0	3'070.9	2'955.9	2'955.9	2'955.9	14'123.6
Diminution de charges Intérêts intercalaires	-66.5	-158.0	-114.0	-107.5	-9.0	-455.0
Revenus Main d'œuvre facturée aux crédits-cadres	-1'750.0	-605.0	-285.0	-140.0	-60.0	-2'840.0
Total net	368.5	2'307.9	2'556.9	2'708.4	2'886.9	10'828.60

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2014/55 de la Municipalité, du 18 septembre 2014 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 31'850'000.- pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour les réfections de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexe :

Lausanne

crédits-cadre 2015

suite séance inter directions du 20.08.2014

liste des chantiers coordonnés

leadership

N° SISOL	Localisation	Total	RM	RM-SAU	ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SEPS	SLG
	nbr d'interventions	74	12	7	10	13	7	6	4	13	2		
1535	Chemin des Allinges	566	*180*	50	70	180	*40*	*34*	*12*				
8996	Avenue des Bains	2'350	*620*			120	*260*			150	1'200		
9184	Route du Signal	2'500	*660*	*700*	*550*	150		*200*		240			
12055	Mont d'Or 1 à 9	790	370	10	210	100				100			
----	Avenue d'Ouchy (gainage entre Gare et Cour)	300			300								
1760	Avenue de l'Elysée	515	220	10		100	*77*	*50*	*18*	40			
9731	Chemin de Chandieu	555			290	120				145			
11684	Chemin de Chandieu	281					*206*	*75*					
8881	Route de Berne (tronçon Sallaz-Feuillère voie montante)	1'860	*275*	*920*		225		*60*		380			
1154	Avenue de l'Eglise Anglaise	539			195	90	*59*			45	150		
8415	Rue Saint-Roch	1'030	*300*	70		190	*360*			110			
8983	Avenue Jomini	911	*215*	30	310		*61*		*65*	*230*			
10546	Chemin du Martinet	199	105			60		*34*					
10996	Chemin de Richesson	420	420										
10995	Route de Praz-Gillard	350	*180*			150				20			
12849	Avenue de Rhodanie	500			*300*					200			
12850	Avenue de Rhodanie	690	100		230	60				300			
11481	Avenue Juste-Olivier	860			400	160			*120*	180			
1509	Rue César-Roux (dépassements annoncés sur PI)	200		*200*									
----	Raccordements "clients" (~ 31 unités)	2'800									2'800		
	Sous-total montant des chantiers coordonnés	18'216	3'645	1'990	2'855	1'705	1'063	453	215	2'140	4'150	0	0
	Chantiers financés par les budgets de fonctionnement	2'365	*1'060*	*425*	*850*	*30*							
	Chantiers financés par les crédits alloués en page 2	230								*230*			
	Chantiers SIMA financés par la société LFO	215							*215*				
	Chantiers financés par préavis 2008/24 et 2011/07 de RM	795		*795*									
	Chantiers financés par préavis 2013/60 de SEL-EP (plan lumière)	453						*453*					
	Chantiers financés par préavis 2006/61 du SEL	1'063					*1'063*						
	Total des chantiers financés par le CCA 2015	13'095	2'585	770	2'005	1'675	0	0	0	1'910	4'150	0	0
	les montants soulignés sont partiellement financés par le CCA	100%	19.7%	5.9%	15.3%	12.8%	0.0%	0.0%	0.0%	14.6%	31.7%	0.0%	0.0%

RM = routes et mobilité ***RM - SAU =*** *routes et mobilité-section aménagements urbains* / ***ASST*** = assainissement / ***EAU*** = eauservice / ***SEL-RS*** = électricité-réseau
SEL-EP = électricité-éclairage public / ***SIMA*** = multimédia / ***GAZ*** = gaz / ***CAD*** = chauffage à distance / ***SEPS*** = écoles primaires & secondaires / ***SLG*** = logement-gérances

Lausanne

crédits-cadre 2015

dépenses non coordonnées

Désignation	Total	RM	RM-SAU	ASST	EAU	SEL RS	SEL EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Chantiers SISOL - report page 1	13'095	2'585	770	2'005	1'675	0	0	0	1'910	4'150	0	0
Divers et imprévus - ruptures de conduites, etc.	1'345	150		95	1'000				100			
Entretien de parcelles communales privées	100											100
Réfection des surfaces extérieures - Etablissements scolaires	300										300	
Entretien des réseaux hors Lausanne	2'300				2'300							
Remplacement de canalisations en fonte	1'500								1'500			
Entretien des réseaux hors Lausanne	3'000								3'000			
Développement des réseaux hors Lausanne	700								700			
Développement des réseaux à Lausanne	190								190			
Raccordements "clients"	600					600						
Nouveaux postes de transformation	1'000					1'000						
Développement du réseau MT/BT	600					600						
Divers projets d'éclairage public	0											
Développ. et raccordement au téléréseau (~ 1000 appart /an)	1'130							1'130				
Développement et raccordement à la fibre optique	1'170							1'170				
Remplacement des compteurs	2'700				870	950			480	400		
Rénovation et réaménagement des espaces publics	380		380									
Marquage, signalisation et régulation	190	190										
Réfection d'ouvrages (ponts, tunnels, mur, etc.)	600	600										
Réfection d'édicules publics	50	50										
Marchandises pour l'unité "Travaux"	100	100										
SET III - 5ème tranche	800	800										
Total du crédit-cadre global 2015 (cible = 31'850)	31'850	4'475	1'150	2'100	5'845	3'150	0	2'300	7'880	4'550	300	100
	100%	14.1%	3.6%	6.6%	18.4%	9.9%	0.0%	7.2%	24.7%	14.3%	0.9%	0.3%

RM = routes et mobilité ***RM - SAU =*** *routes et mobilité-section aménagements urbains* / ***ASST*** = assainissement / ***EAU*** = eauservice / ***SEL-RS*** = électricité-réseau
SEL-EP = électricité-éclairage public / ***SIMA*** = multimédia / ***GAZ*** = gaz / ***CAD*** = chauffage à distance / ***SEPS*** = écoles primaires & secondaires / ***SLG*** = logement-gérances

compris dans les dépenses annoncées par les Services Industriels (estimation)

Main d'œuvre interne et intérêts	Leader	Total	RM		ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Main d'œuvre interne *(en recettes s/budget)*	SIL	2'840					1'030			1'245	565		
Intérêts intercalaires *(en diminution du budget)*	SIL	455					65			250	140		
Total		3'295	0		0	0	1'095	0	0	1'495	705	0	0

Recettes	Leader	Total	RM		ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Participations de tiers	TOUS	5'800				4'500	1'200				100		
Total		5'800	0		0	4'500	1'200	0	0	0	100	0	0

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de la Commission permanente des finances de M. André Mach (Soc.), rapporteur

Le présent préavis fait l'objet d'une demande de la part de la Municipalité pour un ensemble de crédits-cadre d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2015, d'un montant total de 31'850'000 francs (en diminution de 1'450'000 francs par rapport au précédent), pour la Direction des travaux, celle des Services Industriels, de Logement et sécurité publique enfin celle de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Pour optimiser la coordination technique et financière des projets, la Municipalité présente une demande de crédits annuels groupés dans un seul préavis. La Commission des finances précise qu'elle soutient les objectifs d'amélioration de l'efficacité présentés dans le préambule du préavis.

Cet ensemble de crédits-cadre se divise en 6 crédits distincts. Le premier d'un montant de 5'625'000 francs pour le Service des routes et de la mobilité ; le deuxième de 2'100'000 francs pour le Service d'assainissement ; le troisième de 5'845'000 francs pour **eau**service ; le quatrième de 17'880'000 francs pour le service du gaz et du chauffage à distance, le service de l'électricité et le service du multimédia (pour les Les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia) ; le cinquième de 300'000 francs pour le service des écoles primaires et secondaires et le sixième de 100'000 francs pour le service du logement et des gérances.

Ces crédits-cadre sont subdivisés en sous-crédits distincts et sont exploités comme des crédits d'investissement**.**

Comparaison depuis 2012

La comparaison des crédits-cadre prévus en 2015 avec les trois exercices précédents donne les résultats suivants (chiffres en milliers de francs) :

Services	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Δ 2012 à 2015**
Routes et Mobilité	4'895	4'154	5'765	5'625	+ 15%
Assainissement	2'094	2'190	2'215	2'100	0 %
Eauservice	7'519	6'105	6'265	5'845	- 22%
Gaz et chauffage à distance	16'356	13'982	11'850	12'430	- 24%
Electricité	4'591	4'149	4'305	3'150	- 31%
Multimédia	4'875	3'170	2'300	2'300	- 53%
Logement et gérances	150	150	300	100	- 33%
Ecoles primaires et secondaires	600	600	300	300	- 50%

La baisse des crédits octroyés est marquée pour l'ensemble des services.

Taux d'engagement des crédits décidés par le Conseil communal depuis 2012

Par rapport aux budgets votés, la situation du niveau de consommation des différents crédits, à la date de rédaction du préavis et y compris les éventuels crédits complémentaires accordés, est la suivante :

Services	2012	2013	2014
Routes et Mobilité	95.7%	98.9%	78.1%
Assainissement	97.0%	100.6%	78.5%
Eauservice	110.4%	89.7%	32.7%
Gaz et chauffage à distance	85.8%	88.0%	53.4%
Electricité	77.7%	73.8%	48.6%
Multimédia	96.5%	99.0%	62.5%
Logement et gérances	n.d.	n.d.	n.d.
Ecoles primaires et secondaires	n.d.	n.d.	n.d.

Le Service de l'assainissement est celui qui engage le plus rapidement les crédits octroyés. Les autres services, en particulier au sein des Services industriels, sont encore dans l'attente de factures finales alors que les travaux ont été réalisés.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Après examen et délibération, la Commission des finances s'est prononcée sur les quatre conclusions du préavis 2014/55 et les a **acceptées à l'unanimité.**

Discussion

La discussion n'est pas utilisée.

Le rapport-préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le préavis N° 2014/55 de la Municipalité, du 18 septembre 2014 ;

– vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 31'850'000.– pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour les réfections de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;

2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;

3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'Enfance, jeunesse et cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;

4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Initiatives et pétitions en cours de traitement
Situation au 30 juin 2014

Rapport N° 2014/54 du 18 septembre 2014

Administration générale et culture, Sports, intégration et protection de la population, Logement et sécurité publique, Travaux, Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Finances et patrimoine vert, Services industriels

1. Objet du rapport

Le présent rapport énumère les initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2014. Il fournit des informations au sujet de l'avancement du traitement de ces dossiers, propose de nouveaux délais ou la suspension du traitement lorsque le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas l'être.

2. Table des matières

[Supprimée]

3. Rappel des dispositions réglementaires et légales

En application des articles 66 et 74 du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil communal dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

L'art. 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

> **Art. 66 RCCL —** La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de 6 mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année, ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.
>
> Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Municipalité a choisi – comme le prévoit le RCCL – de demander une suspension de traitement chaque fois qu'il apparaissait qu'aucune réponse ne pourrait être fournie avant le 1er octobre 2015.

4. Remarques générales de la Municipalité

Le rapport N° 2013/43, du 19 septembre 2013, portait sur 144 objets (initiatives et pétitions), alors que le présent inventaire en contient 133, soit une diminution de 11 objets.

Tableau 1 Initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité en attente d'une réponse

	2013		2014	
	Initiatives	Pétitions	Initiatives	Pétitions
Situation au 30 juin 2014	121	23	111	22
A déduire, objets ayant reçu réponse entre le 1er juillet 2014 et la date du rapport	10	1	15	1
Situation à la date du rapport	111	22	96	21

Tableau 2 Initiatives et pétitions : activité du Conseil communal et de la Municipalité

	Initiatives	Pétitions
Renvoyées à la Municipalité entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2014	24	5
Déposées au Conseil communal entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2014	41	6
Déposées (sans limites dans le temps) mais pas encore traitées par le Conseil communal à la date du rapport sous la forme d'un renvoi à la Municipalité ou d'un refus de prise en considération	42	6
Réponses apportées par les rapports-préavis envoyés par la Municipalité entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2014 (*)	31	

(*) N'ont été prises en compte que les réponses municipales à des initiatives ou à des pétitions lui ayant été renvoyées en application de l'art. 73a RCCL, à l'exclusion des pétitions renvoyées en application de l'art. 73b RCCL, qui ne font pas l'objet de rapports-préavis.

L'examen du tableau 2 apporte quelques indications complémentaires :

- 29 initiatives et pétitions ont été renvoyées à la Municipalité en l'espace d'une année ; pendant ce laps de temps, elle a pu adopter 31 réponses.
- En additionnant les objets en attente de réponse à la date du rapport et ceux que le Conseil communal pourrait lui renvoyer ces prochains mois après examen, on arrive à un total de 165 propositions.
- 47 objets ont été déposés en une année sur le bureau du Conseil communal et il en a traité, sous forme de renvoi à la Municipalité, 29.

5. Motions

5.1 Administration générale et culture

1. Grégoire Junod - Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne

Rappel : Déposée le 11 juin 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1er juillet 2002. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 novembre 2014.

2. Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport- préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale

Rappel : Déposée le 19 mai 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le même jour. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 octobre 2014.

3. Gilles Meystre - Pour un PALM culturel

Rappel : Déposée le 17 juin 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 novembre 2014.

4. Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette

Rappel : Déposée le 1er juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion sera intégrée dans un rapport-préavis « multipack transports publics » dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2014.

5. Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée

Rappel : Déposée le 18 janvier 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 octobre 2014.

6. Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat

Rappel : Déposée le 1er juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 novembre 2014.

7. Jean-François Cachin – Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne – Modification de l'article 32 « Traitements et restitutions des indemnités »

Rappel : Déposée le 22 novembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : L'analyse juridique est terminée, le projet de réponse est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2014.

5.2 Logement et sécurité publique

8. Mathieu Blanc et crts – Pour l'organisation rapide d'états généraux de la nuit à Lausanne

Rappel : Déposée le 22 mai 2012, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Les Etats généraux de la nuit ont eu lieu le 20 novembre 2013 et le 14 mai 2014. Ces soirées publiques ont réuni les différents acteurs concernés (établissements de nuit, milieux de la prévention, milieux hospitaliers, transports publics, représentants politiques, etc.). Elles ont permis de faire le point sur les mesures prises pour pacifier les nuits lausannoises, de présenter le projet des « SIP » de Zurich ainsi que les résultats de l'étude Nightlife Vaud visant à mieux connaître les comportements festifs à Lausanne et de débattre.

La réponse à cette motion sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global « Politique municipale en matière de prévention alcool et vie nocturne » qui traite principalement des problèmes de suralcoolisation des mineurs et jeunes adultes ainsi que des politiques de prévention y relatives. Le document est rédigé et fait l'objet de consultations internes et externes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2015.

5.3 Enfance, jeunesse et cohésion sociale

9. Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert

Rappel : Déposée le 26 avril 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette motion sera présentée avec la demande de crédit de construction au Conseil communal en vue de la transformation de la Maison du Désert en maison de quartier. Un crédit d'études (préavis N° 2014/3 du 23 janvier 2014) de CHF 950'000.- a été accordé par votre Conseil en date du 1er avril 2014.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2015.

5.4 Finances et patrimoine vert

10. Alain Hubler et crts – Du gaz ? De l'air ! (bis)

Rappel : Déposée le 20 janvier 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2014/38 du 10 juillet 2014.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

11. Pierre-Antoine Hildbrand et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités

Rappel : Déposée le 8 décembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1er février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours dans le cadre de la rédaction d'un rapport-préavis « mutipack finances » réunissant les réponses à 4 initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2015.

12. Roland Ostermann et crts – Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ?

Rappel : Déposée le 24 mai 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2014/37 du 3 juillet 2014.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

13. David Payot – Un Point pour la Commune de Lausanne (modification de l'arrêté d'imposition dès 2013 et hausse d'un point du taux d'imposition communal)

Rappel : Déposée 6 décembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 26 février 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport préavis N° 2014/47 du 21 août 2014.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

6. Postulats

6.1 Administration générale et culture

14. Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

15. Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne

Rappel : Déposé le 26 juin 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 août 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La stratégie de développement durable fera l'objet d'un nouveau rapport-préavis au Conseil communal. La réponse de la Municipalité à ce postulat y sera intégrée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

16. Rebecca Ruiz et crts – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

17. Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

18. Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne

Rappel : Déposé le 16 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 mai 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : La réponse sera intégrée dans le rapport-préavis Equitas.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

19. Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

20. David Payot – La sécurité est l'affaire du public

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/46 du 13 août 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

21. Charles-Denis Perrin et crts – Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles… et des usagers satisfaits

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Il a été répondu à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis « Bien-être au travail et gestion des absences », actuellement en cours de consultation auprès des associations de personnel.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

22. Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

23. Evelyne Knecht – Un Capitole pour une Capitale

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

24. Yves-André Cavin et crts – Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2

Rappel : Déposé le 31 août 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans un rapport-préavis « multipack transports publics » dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2014.

25. Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire »

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1er juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par le rapport-préavis N°2013/04. Suite aux discussions intervenues au sein de la commission chargée d'examiner ce rapport-préavis, la Municipalité a décidé, le 12 septembre 2013, de retirer cet objet pour élaborer une nouvelle réponse. Contact a été pris avec les autorités cantonales concernées qui ont développé durant le premier semestre 2014 certains outils allant dans le sens de la postulante. Compte tenu de ces éléments, la nouvelle réponse est actuellement en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

26. Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger !

Rappel : Déposé le 7 décembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

27. Pierre-Yves Oppikoffer – Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

28. Julien Sansonnens – Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS)

Rappel : Déposé le 8 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

29. Evelyne Knecht – « Haut les masques! » Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées

Rappel : Déposé le 14 février 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 mars 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

30. Commission permanente des finances – Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ?

Rappel : Déposé le 11 juin 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 juin 2013.

Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.

Avancement du traitement : Une première version du rapport-préavis doit être complétée par la finalisation de l'ensemble des procédures informatiques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

31. Pierre-Antoine Hildbrand et Guy Gaudard – Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 septembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

32. Pierre-Antoine Hildbrand – Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 septembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

33. Françoise Longchamp – Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé

Rappel : Déposé le 25 septembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

34. Denis Corboz – De la boîte au lit, en pyjama !

Rappel : Déposé le 29 janvier 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans un rapport-préavis « multipack transports publics » dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2014.

35. Jean-Luc Laurent – Les cadres lausannois à Lausanne ou environs

Rappel : Déposé le 11 septembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 février 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2014.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

36. Muriel Chenaux Mesnier et Elisabeth Wermelinger – Osez postuler !

Rappel : Déposé le 11 décembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 mars 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

37. Isabelle Mayor – Demande d'un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive !

Rappel : Déposé le 6 mai 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 juin 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2014.

Avancement du traitement : La stratégie de développement durable fera l'objet d'un nouveau rapport-préavis au Conseil communal. La réponse de la Municipalité à ce postulat y sera intégrée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

6.2 Sports, intégration et protection de la population

38. Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing !

Rappel : Déposé le 30 août 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : Les études relatives aux dispositions à prendre pour mettre en œuvre le boat sharing sont complexes, et il n'a pas été possible de les achever dans le délai imparti.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

39. Valérie Beaud – Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi !

Rappel : Déposé le 8 mai 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2013.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat, ainsi que la présentation de la politique municipale en matière de manifestations sportives populaires, est en cours de rédaction. Le délai, initialement fixé au 30 juin 2014, n'a pas pu être tenu en raison d'un manque d'informations concernant l'organisation ou non, à Lausanne et dans ses environs, d'une manifestation du type de celles demandées par l'initiant, un tel projet étant en cours d'élaboration.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

40. Elisabeth Müller – Faire son marché en sortant du travail

Rappel : Déposé le 30 avril 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : Dès lors qu'il convient de procéder à un sondage auprès des marchands et que l'analyse des résultats de la consultation des marchands est en vue de finalisation est prévu de répondre, dans un seul rapport-préavis, à ce postulat, et, sous réserve de leur renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, à la motion, transformée en postulat de M. Henri Klunge et consorts (« Occupons l'espace public, faisons des terrasses »), ainsi qu'aux postulats de M. Laurent Guidetti (« Pour une reconquête de l'espace public, des "festivals de rue" lausannois ! ») et de M. Benoît Gaillard (« Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »), le délai imparti ne peut pas être respecté.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

41. Sophie Michaud Gigon et Valéry Beaud – Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita)

Rappel : Déposé le 27 novembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 février 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité soutient la demande formulée par les initiants d'aménager, dans le cadre du futur écoquartier des Plaines-du-Loup, des équipements particuliers pour la pratique sportive et l'intégrera dans le futur préavis relatif à la réalisation de cet écoquartier. Le rapport-préavis sera soumis à votre Conseil dans le courant de 2015.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

42. Yves Ferrari - Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale… Un pas de plus vers la société à 2'000 W

Rappel : Déposé le 1er avril 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est en cours de rédaction. Le délai, initialement fixé au 30 novembre 2014, ne peut être tenu en raison de l'ampleur de la réponse à donner aux demandes de l'initiant et du temps nécessaire au Comité de candidature « Lausanne 2020 » pour élaborer son programme en matière de développement durable, programme constituant la base de ladite réponse.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

6.3 Logement et sécurité publique

43. Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat exige des investissements conséquents qui ne figurent pas au Plan des investissements pour les années 2014 à 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre la réponse à ce postulat.

44. Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

45. Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

46. Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose

Rappel : Déposé 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

47. Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable

Rappel : Déposé le 27 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions

relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

48. Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

49. Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

50. Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

51. Charles-Denis Perrin et crts – Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose

Rappel : Déposé le 22 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 mars 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/40 du 11 septembre 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

52. Laurent Guidetti – Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif !

Rappel : Déposé le 20 mars 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! », et « Pour un plan de

développement du logement à Lausanne », et à celui de Mme Natacha Litzistorf « Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération » sera traitée dans un seul rapport-préavis. Etroitement liée aux travaux de révision du Plan directeur communal (PDCom), elle nécessite une collaboration et une coordination avec les directions concernées.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

53. Laurent Guidetti – Pour un plan de développement du logement à Lausanne

Rappel : Déposé le 6 mars 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse aux postulats de M. Laurent Guidetti « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! », « Pour un plan de développement du logement à Lausanne » et « Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération » sera traitée dans un seul rapport-préavis. Etroitement liée aux travaux de révision du Plan directeur communal (PDCom), elle nécessite une collaboration et une coordination avec la Direction des travaux et les autres directions concernées.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

54. Natacha Litzistorf – Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les « nuits lausannoises » !

Rappel : Déposé le 19 juin 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2013 (prise en considération uniquement des demandes N° 1, 2b, 3, 4b, 5, 7 et 8). Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans un prochain rapport-préavis global « Politique municipale en matière de prévention alcool et vie nocturne » qui traite principalement des problèmes de suralcoolisation des mineurs et jeunes adultes ainsi que des politiques de prévention y relatives. Le document est rédigé et fait l'objet de consultations internes et externes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

55. Vincent Rossi et crts – Des spotters pour « les nuits lausannoises »

Rappel : Déposé le 19 juin 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans un prochain rapport-préavis global « Politique municipale en matière de prévention alcool et vie nocturne » qui traite principalement des problèmes de suralcoolisation des mineurs et jeunes adultes ainsi que des politiques de prévention y relatives. Le document est rédigé et fait l'objet de consultations internes et externes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

56. Natacha Litzistorf – Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération

Rappel : Déposé le 22 mai 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 juin 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse aux postulats de M. Laurent Guidetti « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! » et « Pour un plan de

développement du logement à Lausanne », et celui de Mme Natacha Litzistorf « Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération » sera traitée dans un seul rapport-préavis. Etroitement liée aux travaux de révision du Plan directeur communal (PDCom), elle nécessite une collaboration et une coordination avec les directions concernées.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

57. Hadrien Buclin – Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires

Rappel : Déposé le 11 septembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 juin 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en cours de finalisation et comportera en annexe le dépliant qui traite les différents thèmes abordés par le postulant : logement subventionné, aide individuelle au logement et droit du bail (protection contre les congés, droit à la sous-location, travaux de rénovation, demande de baisse de loyer suite à une baisse du taux hypothécaire, contestation de hausse de loyer, contestation du loyer initial). Le rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

58. Nkiko Nsengimana et crts – Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'à Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic drogue et le blanchiment argent

Rappel : Déposé le 9 octobre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation. Sa sortie est prévue en fin 2014.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

59. Nkiko Nsengimana – Nous avons la loi, ils ont le temps !

Rappel : Déposé le 9 octobre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

60. Hadrien Buclin – Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville

Rappel : Déposé le 9 octobre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 février 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2014.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

6.4 Travaux

61. Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare

Rappel : Déposé le 9 novembre 2004, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2005. Le 1er février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/02. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

62. Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé

Rappel : Déposé le 1er novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 octobre 2007. Le 1er février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/02. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

63. Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Le 31 mai 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/51. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2014.

Avancement du traitement La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis No 2014/42 du 17 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

64. Magali Zürcher – Pour un réaménagement de la place de la Riponne

Rappel : Déposé le 9 juin 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2009. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

65. Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ?

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1er février 2011. Son délai de réponse a été prolongé au 31 janvier 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/42 du 17 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

66. Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation

Rappel : Déposé le 2 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse a été prolongé au 31 janvier 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/42 du 17 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

67. Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville - Vers plan d'action communal de lutte contre sous enchère salariale en lien avec sous-traitance

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat devra prendre en compte l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ». La Municipalité désire répondre favorablement à ces objets. La problématique posée par le contrôle des sous-traitants et du travail au noir nécessite que tous les acteurs impliqués dans le processus de construction soient concernés par ce problème afin de proposer une solution globale et intégrée. Des contacts avec les différents acteurs (entreprises, maîtres d'ouvrage, administration, analyste juridique) ont été pris afin de présenter au Conseil communal une proposition de mesures concrètes à prendre pour palier le problème de la sous-traitance et du travail au noir. Suite aux dernières dispositions légales prises par la Confédération, un projet de mesures concrètes de lutte contre le travail au noir est en cours d'élaboration et proche d'une finalisation. Le rapport-préavis est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

68. Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne

Rappel : Déposé le 1er juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Le délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

69. Claude-Alain Voiblet – Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

70. Jean Tschopp – Dimanche sur les quais

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 janvier 2012. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

71. Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles

Rappel : Déposé le 15 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Au niveau cantonal, la thématique des plans de mobilité d'entreprise est traitée dans le Plan directeur cantonal (voir mesure A25). Il est dès lors proposé d'utiliser le même outil au niveau communal et de renvoyer la réponse dans le cadre du rapport-préavis qui traitera du Plan directeur communal (PDCom). Compte tenu du planning du plan directeur, la réponse pourra être donnée fin juin 2015.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation du délai.

72. Sophie Michaud Gigon – Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières

Rappel : Déposé le 22 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/43 du 13 août 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

73. Yves-André Cavin et crts – Aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud/Le Taulard et étude du bassin de rétention pour eaux claires

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Le délai de réponse est fixé au 31 mai 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport préavis N° 2014/39 du 10 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

74. Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

75. Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Le délai de réponse est fixé 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

76. Pierre-Antoine Hildbrand – A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet

Rappel : Déposé le 27 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 septembre 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2015.

Avancement du traitement : Un plan directeur localisé incluant la parcelle de la prison a été mis en consultation publique au mois de mai 2013. Dans cet instrument d'aménagement du territoire, le bâtiment, propriété du Canton, est mentionné comme « surface non bâtie d'usage public ». Un groupe de travail constitué de représentants du Canton et de la Ville traite de l'avenir de la prison de Bois-Mermet et de son affectation.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

77. Magali Zürcher – Etude de réaménagement du secteur des rives du lac entre Ouchy et Bellerive et définition d'une vision directrice d'ensemble des rives et de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 février 2013 Le délai de traitement est fixé au 30 juin 2015

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

78. Jean-François Cachin et crts – Centre du village de Vers-chez-les-Blanc – Modification de la zone de restructuration

Rappel : Déposée le 14 février 2012, cette motion transformée en postulat a été renvoyée à la Municipalité le 12 mars 2013. Son délai de réponse a été prolongé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

79. Anne-Françoise Decollogny et crts – Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville

Rappel : Déposée le 6 décembre 2011, la motion a été transformée en postulat et renvoyé à la Municipalité le 28 mai 2013. Le délai de réponse fixé 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

80. Pierre-Antoine Hildbrand et crts – Modernisation de la Gare et après ?

Rappel : Déposé le 11 juin 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 26 juin 2013. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

81. Valéry Beaud – Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement

Rappel : Déposé le 30 octobre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat se fera dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom). Le Conseil communal a accepté le report du délai de réponse au 30 juin 2015 dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

82. Julien Sansonnens – Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer

Rappel : Déposé le 9 octobre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

83. Jean-Daniel Henchoz – Revêtements routiers lausannois : l'environnement de et la qualité de vie à Lausanne y gagnent

Rappel : Déposé le 11 décembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 février 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N°2014/40 du 10 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

84. Natacha Litzistorf – Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance

Rappel : Déposé le 30 octobre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 mars 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2014.

85. Pierre-Antoine Hildbrand et crts – Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts

Rappel : Déposé le 20 mai 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 juin 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée au rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2015.

6.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale

86. Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux

Rappel : Déposé le 20 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/36 du 3 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

87. Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a fait de l'accueil de jour une des priorités majeures pour la législature 2011-2016. Pour répondre à l'augmentation de la demande et à l'accroissement démographique, l'effort principal a été mis sur les places d'accueil, qui permettent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Néanmoins, la Municipalité a inclus dans les budgets 2012 – 2013 les montants nécessaires pour mener une expérience pilote à la place du Tunnel 18. Il s'agit d'un lieu d'accueil de 20 places destinées à des enfants de 2 à 4 ans pour des familles allophones dont la maman ne travaille pas. Cette structure a ouvert en septembre 2012. Une évaluation de ce projet est en cours. Elle a été retardée par d'importants problèmes organisationnels. Elle se terminera à la fin de l'année 2014 et permettra de répondre au postulat de Mme Florence Germond.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

88. Natacha Litzistorf – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes.

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

89. Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement !

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/36 du 3 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

90. Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5e et 6e année primaire

Rappel : Déposé le 14 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Comme l'a indiqué la COGES dans son rapport sur la gestion 2013, la réponse *"...viendra d'ici l'été sous forme d'un rapport intermédiaire. Ce retard s'explique par les nombreux chantiers prioritaires qui ont été mis en route à la suite de l'arrivée du nouveau chef de service"* (et du renouvellement quasi-complet de l'équipe dirigeante). Si la COGES a admis le retard, c'est aussi sur la base du constat que les prestations de la Ville se développaient dans le sens souhaité par la postulante, dans le cadre des ressources additionnelles mises à disposition par la Municipalité pour son programme de législature. Dès la rentrée scolaire assurée (25 août), un descriptif des projets sera consolidé, mis en perspective, et un rapport produit.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

91. Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat est en voie de finalisation. La Municipalité souhaite intégrer dans son rapport-préavis la création d'une unité pilote réunissant des conseillers ORP et des assistants sociaux.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

92. Axel Marion – Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La politique familiale en Ville de Lausanne est menée par plusieurs directions et institutions subventionnées. Lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité de cette politique et de la réponse qui peut être apportée avec les mesures et actions mises en place et soutenues par la Ville. Une première consultation des options de mise en œuvre qui pourraient être proposées au Conseil a été faite auprès des acteurs internes et externes à l'administration communale et des groupes politiques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

93. Pierre-Yves Oppikofer et crts – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle

Rappel : Déposé le 15 mars 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La réponse au postulat est en voie de finalisation. La Municipalité souhaite intégrer dans son rapport-préavis la création d'une unité pilote réunissant des conseillers ORP et des assistants sociaux.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

94. Natacha Litzistorf et crts – Un suivi « post biture » avec les TSHM

Rappel : Déposé le 19 juin 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours. La réponse à ce postulat est liée à la réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises. » En effet, lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité des deux postulats. La réponse à ces deux postulats comportera des mesures de prévention comportementales en matière de consommation dangereuse d'alcool et de ses effets sur l'espace public. Il est sous la responsabilité conjointe de la DEJCS et de la DLSP.

Une partie de ce rapport-préavis, proposant de créer une nouvelle unité mobile de prévention alcool et de régulation de l'espace public, est en cours de consultation auprès des partenaires internes et externes à la Ville de Lausanne.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

95. Philippe Mivelaz et crts - Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises

Rappel : Déposé le 19 juin 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours. La réponse à ce postulat est liée à la réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts « Un suivi « post-biture » avec les TSHM. ». En effet, lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité des deux postulats. La réponse à ces deux postulats comportera des mesures de prévention comportementales en matière de consommation dangereuse d'alcool et de ses effets sur l'espace public. Il est sous la responsabilité conjointe de la DEJCS et de la DLSP.

Une partie de ce rapport-préavis proposant de créer une nouvelle unité mobile de prévention alcool et de régulation de l'espace public, est en cours de consultation auprès des partenaires internes et externes à la Ville de Lausanne.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

96. Julien Eggenberger et crts – Planification des rénovations et constructions scolaires

Rappel : Déposé le 18 février 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 mars 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2015.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

6.6 Finances et patrimoine vert

97. Françoise Longchamp et crts – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne

Rappel : Déposé le 9 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours dans le cadre de la rédaction d'un rapport-préavis « multipack finances » réunissant les réponses à 4 initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

98. Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/36 du 3 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

99. Pierre-Antoine Hildbrand et crts – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours dans le cadre de la rédaction d'un rapport-préavis « multipack finances » réunissant les réponses à 4 initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

100. Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte

Rappel : Déposé le 22 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Après avoir étudié les alternatives, la Municipalité tirera le bilan de la notation 2013 pour préparer sa réponse au postulat de M. Benoît Gaillard.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

101. Charles-Denis Perrin et crts – Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissements.

Rappel : Déposé le 27 novembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 février 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 aout 2014.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours dans le cadre de la rédaction d'un rapport-préavis « multipack finances » réunissant les réponses à 4 initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2015.

6.7 Services industriels

102. Gilles Meystre et crts – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !

Rappel : Déposé le 3 juillet 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis qui répondra de manière groupée à différentes initiatives, dont celle de M. Gilles Meystre, en lieu

avec la stratégie énergétique, en complément à la réponse au postulat de M. Florian Ruf « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2014.

103. Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse était fixé au 30 juin 2013.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat dans le rapport-préavis N° 2013/60. Le Conseil communal n'a accepté que partiellement cette réponse. Un complément de réponse sera apportée dans le rapport-préavis qui répondra de manière groupée à différentes initiatives en lieu avec la stratégie énergétique, en complément à la réponse au postulat de M. Florian Ruf « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2014.

104. Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues

Rappel : Déposé le 6 octobre 2009, après avoir été traité par une commission, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse était fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2014/38 du 10 juillet 2014.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

105. Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et l'environnement

Rappel : Déposé le 22 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 décembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis qui répondra de manière groupée à différentes initiatives en lien avec la stratégie énergétique, dont celle de M. Valéry Beaud, en complément à la réponse au postulat de M. Florian Ruf « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2014.

106. Philippe Jacquat et crts – Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques

Rappel : Déposé le 6 décembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 31 janvier 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : Ce thème pourrait s'intégrer à un projet de musée du Service de l'électricité qui souhaite mettre en valeur les pièces qu'il a conservées depuis de nombreuses années et qui permettent de retracer l'évolution des techniques dans le secteur électrique. La modernisation du poste d'Expo a permis de dégager de l'espace qui pourrait servir de zone d'exposition. Une partie de l'exposition devrait être interactive et ludique et permettre une sensibilisation aux économies d'énergie. Le recensement du matériel conservé est en cours. Ce projet fait l'objet d'un travail de mastère en études muséales par deux étudiants de l'Université de Neuchâtel qui sera rendu en janvier 2015.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2015.

107. Charles-Denis Perrin et crts – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis qui répondra de manière groupée à différentes initiatives, dont celle de M. Charles-Denis Perrin, en lieu avec la stratégie énergétique, en complément à la réponse au postulat de M. Florian Ruf « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2014.

108. Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Dans son rapport 2013/43, la Municipalité a répondu à ce postulat et préposé son classement. Sans se prononcer sur l'argumentation avancée, la Commission de gestion a demandé à ce que cette réponse fasse l'objet d'un préavis spécifique. Une réponse ayant déjà été apportée, le traitement de ce postulat devra à l'avenir tenir compte du fait que les lignes bougent, à l'échelle du droit, en Europe et sans doute bientôt en Suisse : l'irruption d'entreprises dont le modèle d'affaires table sur la gratuité des infrastructures, mais qui en font un usage extravagant, va nécessiter de nouvelles réflexions, de la part des régulateurs et des législateurs.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2015.

109. Florian Ruf – Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ?

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 mars 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis qui répondra de manière groupée à différentes initiatives en lien avec la stratégie énergétique, dont celle de M. Florian Ruf.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2014.

110. Charles-Denis Perrin – Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat ?

Rappel : Déposé le 3 décembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 janvier 2014. Son délai de réponse a été prolongé au 31 juillet 2014.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera apportée dans le cadre du préavis qui soumettra le plan partiel d'affectation EolJorat Sud à votre Conseil. Le traitement des oppositions a été réalisé en début d'année 2014. Le dépôt du préavis est prévu pour le deuxième semestre 2014.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2014.

7. Pétitions

7.1 Administration générale et culture

111. Carl Kyril Gossweiler - Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'Administration Communale lausannoise

Rappel : Déposée le 30 juin 2003, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 8 décembre 2004. Le délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera intégrée dans un rapport-préavis « multipack transports publics » dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2014.

112. POP – Jeunesses popistes section Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix !

Rappel : Déposée le 15 septembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 novembre 2014.

113. Jean-Pierre Marti et crts – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette

Rappel : Déposée le 5 mai 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1er juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera intégrée dans un rapport-préavis « multipack transports publics » dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2014.

114. Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte

Rappel : Déposée le 10 novembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1er juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera intégrée dans un rapport-préavis « multipack transports publics » dont la rédaction est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2014.

115. Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur

Rappel : Déposée le 29 juin 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 10 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : Suite à l'évaluation des éléments liés aux nouveautés technologiques, la réponse à cette pétition est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

116. Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande de mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise

Rappel : Déposée le 17 janvier 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette pétition par son rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014.

Proposition : Cette pétition doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

7.2 Logement et sécurité publique

117. Bar à café Le Symbole, Eric Oberti et crts – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial

Rappel : Déposée le 17 janvier 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

118. Catherine Garrido et crts – Halte aux dealers

Rappel : Déposée le 19 juin 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à la pétition sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

119. UDC Lausanne – Qualité de vie à Lausanne

Rappel : Déposée le 19 juin 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à la pétition sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

120. Kiosque des Cèdres, Teresa Do Nascimento Lopes Cojocaru – Contre la présence des dealers

Rappel : Déposée le 19 juin 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à la pétition sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

121. Tamara Primmaz – Pour un meilleur encadrement des nuits lausannoises

Rappel : Déposée le 25 septembre 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 28 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La réponse à la pétition sera intégrée dans le prochain rapport-préavis global « Politique municipale en matière de prévention alcool et vie nocturne » qui traite principalement des problèmes de suralcoolisation des mineurs et jeunes adultes ainsi que des politiques de prévention y relatives. Le document est rédigé et fait l'objet de consultations internes et externes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

122. Andreia Barata – Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne

Rappel : Déposée le 25 septembre 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 26 juin 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.

Avancement du traitement : Le règlement des problèmes posés par ce passage a nécessité la mise en place de mesures impliquant aussi bien l'autorité publique que les propriétaires privés. Les actions préventives (patrouilles pédestres activées plusieurs fois par semaine, de jour comme de nuit, dans le secteur Riant-Mont, la Borde et le Tunnel, ramassage bihebdomadaire du matériel abandonné par les consommateurs par la fondation « Accueil à bas seuil », etc.) ont été complétées par des mesures portant sur l'aménagement et l'entretien des lieux (élagage de la végétation, nettoyage régulier des lieux, etc.) ainsi que par la pose d'un tourniquet au printemps 2014. Toutes ces mesures ont été mises en place en coordination étroite avec les pétitionnaires. La réponse sera intégrée dans un prochain rapport-préavis global sur la sécurité publique traitant également les questions relatives aux effectifs policiers, au trafic de drogue et à la place de la Riponne. Ce rapport-préavis est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

123. Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud – Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances !

Rappel : Déposée le 29 janvier 2013, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 4 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La réponse à la pétition sera intégrée dans un prochain rapport-préavis global « Politique municipale en matière de prévention alcool et vie nocturne » qui traite principalement des problèmes de suralcoolisation des mineurs et jeunes adultes ainsi que des politiques de prévention y relatives. Le document est rédigé et fait l'objet de consultations internes et externes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

124. Les enfants et les habitants du quartier "City-Blécherette" – Pose d'un grillage

Rappel : Déposée le 11 décembre 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 18 février 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a rencontré les représentants des pétitionnaires et proposé une solution de compromis qui consiste à laisser le portail de la cour de l'école située en bas de l'immeuble ouvert la journée et fermé le soir. Constatant que cette solution ne donnait pas satisfaction, il a été décidé, avec les représentants des pétitionnaires, d'organiser une rencontre début septembre, rassemblant l'ensemble des locataires et des représentants de la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2015.

7.3 Travaux

125. Anne-Françoise Decollogny et crts – Pour une avenue Vinet plus conviviale

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 2 octobre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 7 octobre 2008. Le 12 avril 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/11. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

126. Tatiana Taillefert Bottino et crts – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 20 mai 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 24 mars 2009. Le 12 avril 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/11. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du Plan directeur communal (PDCom).

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai pour cet objet.

127. Luigi Maistrello et crts – Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 11 octobre 2011, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 12 février 2013. Son délai de réponse a été prolongé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement :) La Municipalité a répondu à cette pétition par son rapport-préavis N° 2014/43 du 13 août 2014.

Proposition : Cette pétition doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

128. Dominique Gabella – Pour propriétaires et habitants zone foraine Râpes - PQ pour remplacer zone restructuration centre village Vers-chez-les-Blanc - Nouveau PE lieux-dits PE 3 (599)

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 25 septembre 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 12 mars 2013. Son délai de réponse a été prolongé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette pétition est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 novembre 2014.

129. Collectif Gare – NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 5 juin 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2013.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette pétition est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 novembre 2014.

130. Monique Corbaz, Pierre Corbaz et crts – Non aux démolitions – oui au maintien de la mixité sociale

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 11 septembre 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 15 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2013.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette pétition est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 novembre 2014.

131. Collectif "Non au projet de la Bâloise – Non au bétonnage des Cottages"

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 13 novembre 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 3 décembre 2013. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette pétition est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 novembre 2014.

132. Jean-Jacques Bort et crts – Limitation de vitesse à 30 km/h au chemin du Levant

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 27 novembre 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 4 décembre 2013. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette pétition par sa communication du 18 septembre 2014.

Proposition : Cette pétition doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

8. Projet de règlement

8.1 Administration générale et culture

133. Evelyne Knecht – Demande de rétablir la contre-épreuve – article 89 du RCCL

Rappel : Déposé auprès du Conseil communal le 8 mai 2012, ce projet de règlement a été renvoyé à la Municipalité le 4 mars 2014. Le délai de réponse est fixé au 30 septembre 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce projet de règlement par son rapport-préavis N° 2014/45 du 13 août 2014.

Proposition : Ce projet de règlement doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2014/54 de la Municipalité, du 18 septembre 2014;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2014/54, du 18 septembre 2014, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2014 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1er juillet 2014 et le 18 septembre 2014 :

   2.2 motion Alain Hubler et crts – Du gaz ? De l'air ! (bis) (objet N° 10)

   2.3 motion Roland Ostermann et crts – Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? (objet N° 12)

   2.4 motion David Payot – Un Point pour la Commune de Lausanne (modification de l'arrêté d'imposition dès 2013 et hausse d'un point du taux d'imposition communal) (objet N° 13)

   2.5 postulat Elisabeth Müller - Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 19)

   2.6 postulat David Payot - La sécurité est l'affaire du public (objet N° 20)

   2.7 postulat Fabrice Ghelfi - Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 22)

2.8 postulat Julien Sansonnens - Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 28)

2.9 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et Guy Gaudard - Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal (objet N° 31)

2.10 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose (objet N° 51)

2.11 postulat Sophie Michaud Gigon - Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 63)

2.12 postulat Magali Zürcher - Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 65)

2.13 postulat Maurice Calame - Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation (objet N° 66)

2.14 postulat Sophie Michaud Gigon – Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières (objet N° 72)

2.15 postulat Yves-André Cavin et crts – Aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud/Le Taulard et étude du bassin de rétention pour eaux claires (objet N° 73)

2.16 postulat Jean-Daniel Henchoz – Revêtements routiers lausannois : l'environnement de et la qualité de vie à Lausanne y gagnent (objet N° 83)

2.17 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 86)

2.18 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! (objet N° 89)

2.19 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait (objet N° 98)

2.20 postulat Guy Gaudard - Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 104)

2.21 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande de mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 116)

2.22 pétition Luigi Maistrello et crts – Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne (objet N° 127)

2.23 pétition Jean-Jacques Bort et crts - Limitation de vitesse à 30 km/h au chemin du Levant (objet N° 132)

2.24 projet de règlement Evelyne Knecht – Demande de rétablir la contre-épreuve – article 89 du RCCL (objet N° 133)

3. de prolonger au **31 octobre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

3.2 motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)

3.3 motion Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 5)

3.4 postulat Gilles Meystre et crts - Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 102)

3.5 postulat Yves Ferrari - Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 103)

3.6 postulat Valéry Beaud - Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et l'environnement (objet N° 105)

3.7 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 107)

3.8 postulat Florian Ruf – Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2020 ? (objet N° 109)

4. de prolonger au **30 novembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

4.1 motion Grégoire Junod - Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 1)

4.2 motion Gilles Meystre - Pour un PALM culturel (objet N° 3)

4.3 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 6)

4.4 postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 14)

4.5 postulat Rebecca Ruiz et crts – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 16)

4.6 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine (objet N° 17)

4.7 postulat Evelyne Knecht - Un Capitole pour une Capitale (objet N° 23)

4.8 postulat Philippe Clivaz - Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 26)

4.9 postulat Evelyne Knecht - « Haut les masques! » Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées (objet N° 29)

4.10 postulat de la Commission permanente des finances - Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? (objet N° 30)

4.11 postulat Pierre-Antoine Hildbrand - Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois (objet N° 32)

4.12 postulat Françoise Longchamp - Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé (objet N° 33)

4.13 postulat Rebecca Ruiz - Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville - Vers plan d'action communal de lutte contre sous enchère salariale en lien avec sous-traitance (objet N° 67)

4.14 postulat Stéphane Michel - Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 68)

4.15 postulat Jean-François Cachin et crts - Centre du village de Vers-chez-les-Blanc - Modification de la zone de restructuration (objet N° 78)

4.16 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Modernisation de la Gare et après ? (objet N° 80)

4.17 postulat Julien Sansonnens - Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer (objet N° 82)

4.18 pétition POP - Jeunesses popistes section Lausanne - Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 112)

4.19 pétition Dominique Gabella - Pour propriétaires et habitants zone foraine Râpes - PQ pour remplacer zone restructuration centre village Vers-chez-les-Blanc - Nouveau PE lieux-dits PE 3 (599) (objet N° 128)

4.20 pétition Collectif Gare - NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare (objet N° 129)

4.21 pétition Monique Corbaz, Pierre Corbaz et crts - Non aux démolitions - oui au maintien de la mixité sociale (objet N° 130)

4.22 pétition Collectif "Non au projet de la Bâloise - Non au bétonnage des Cottages" (objet N° 131)

5. de prolonger au **31 décembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

5.10 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 4)

5.11 motion Jean-François Cachin – Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne – Modification de l'article 32 « Traitements et restitutions des indemnités » (objet N° 7)

5.12 postulat Yves-André Cavin et crts - Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro M2 (objet N° 24)

5.13 postulat Denis Corboz – De la boîte au lit, en pyjama ! (objet N° 34)

5.14 postulat Natacha Litzistorf – Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance (objet N° 84)

5.15 postulat Charles-Denis Perrin – Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat ? (objet N° 110)

5.16 pétition Carl Kyril Gossweiler - Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration Communale lausannoise (objet N° 111)

5.17 pétition Jean-Pierre Marti et crts - Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 113)

5.18 pétition Maria Morier-Genoud - Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte (objet N° 114)

6. de prolonger au **31 mars 2015** le délai de réponse aux objets suivants :

6.1 motion Blanc Mathieu et crts – Pour l'organisation rapide d'états généraux de la nuit à Lausanne (objet N° 8)

6.2 motion Pierre-Antoine Hildbrand et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 11)

6.3 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles… et des usagers satisfaits (objet N° 21)

6.4 postulat Pierre-Yves Oppikoffer - Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 27)

6.5 postulat Jean-Luc Laurent - Les cadres lausannois à Lausanne ou environs (objet N° 35)

6.6 postulat Muriel Chenaux Mesnier et Elisabeth Wermelinger - Osez postuler ! (objet N° 36)

6.7 postulat Mathieu Blanc - Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 38)

6.8 postulat Valérie Beaud - Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! (objet N° 39)

6.9 postulat Elisabeth Müller - Faire son marché en sortant du travail (objet N° 40)

6.10 postulat Fabrice Ghelfi - Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 44)

6.11 postulat Natacha Litzistorf - Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 45)

6.12 postulat Pierre Oberson - Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose (objet N° 46)

6.13 postulat Jean-Luc Laurent - Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 47)

6.14 postulat Mathieu Blanc - Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 48)

6.15 postulat Mathieu Blanc - Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 49)

6.16 postulat Rebecca Ruiz - Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation (objet N° 50)

6.17 postulat Laurent Guidetti - Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! (objet N° 52)

6.18 postulat Laurent Guidetti - Pour un plan de développement du logement à Lausanne (objet N° 53)

6.19 postulat Natacha Litzistorf - Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les « nuits lausannoises » ! (objet N° 54)

6.20 postulat Vincent Rossi et crts - Des spotters pour « les nuits lausannoises » (objet N° 55)

6.21 postulat Natacha Litzistorf - Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération (objet N° 56)

6.22 postulat Hadrien Buclin - Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires (objet N° 57)

6.23 postulat Nkiko Nsengimana et crts - Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'à Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic drogue et le blanchiment argent (objet N° 58)

6.24 postulat Nkiko Nsengimana - Nous avons la loi, ils ont le temps ! (objet N° 59)

6.25 postulat Hadrien Buclin - Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville (objet N° 60)

6.26 postulat Natacha Litzistorf - La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes. (objet N° 88)

6.27 postulat Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5e et 6e année primaire (objet N° 90)

6.28 postulat Evelyne Knecht - LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi (objet N° 91)

6.29 postulat Axel Marion - Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 92)

6.30 postulat Pierre-Yves Oppikofer et crts - Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle (objet N° 93)

6.31 postulat Natacha Litzistorf et crts - Un suivi pour « post biture » avec les TSHM (objet N° 94)

6.32 postulat Philippe Mivelaz et crts - Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises (objet N° 95)

6.33 postulat Françoise Longchamp et crts - Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 97)

6.34 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois (objet N° 99)

6.35 postulat Benoît Gaillard - Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 100)

6.36 postulat de Charles-Denis Perrin et crts – Pour une durabilité finances lausannoises grâce à identification et projection sur long terme des besoins en investissements (objet N° 101)

6.37 pétition Carl Kyril Gossweiler - Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 115)

6.38 pétition Bar à café Le Symbole, Eric Oberti et crts - Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 117)

6.39 pétition Catherine Garrido et crts - Halte aux dealers (objet N° 118)

6.40 pétition UDC Lausanne - Qualité de vie à Lausanne (objet N° 119)

6.41 pétition Kiosque des Cèdres, Teresa Do Nascimento Lopes Cojocaru - Contre la présence des dealers (objet N° 120)

6.42 pétition Tamara Primmaz - Pour un meilleur encadrement des nuits lausannoises (objet N° 121)

6.43 pétition Andreia Barata - Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne (objet N° 122)

6.44 pétition Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud - Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! (objet N° 123)

6.45 pétition Les enfants et les habitants du quartier "City-Blécherette" - Pose d'un grillage (objet N° 124)

7. de prolonger au **30 juin 2015** le délai de réponse aux objets suivants :

   7.1 motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 9)

   7.2 postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 15)

   7.3 postulat Françoise Longchamp - Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire » (objet N° 25)

   7.4 postulat Isabelle Mayor - Demande d'un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive ! (objet N° 37)

   7.5 postulat Sophie Michaud Gigon et Valéry Beaud - Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) (objet N° 41)

   7.6 postulat Yves Ferrari - Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale… Un pas de plus vers la société à 2'000 W (objet N° 42)

   7.7 postulat Valéry Beaud – Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement (objet N° 81)

   7.8 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts (objet N° 85)

8. de prolonger au **30 septembre 2015** le délai de réponse aux objets suivants :

   8.1 postulat Philippe Jacquat et crts - Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques (objet N° 106)

   8.2 postulat Pierre-Antoine Hildbrand - Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 108)

9. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **30 juin 2016** le délai de réponse aux objets suivants :

   9.1 postulat Florence Germond - Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 18)

   9.2 postulat Florence Germond - Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 87)

10. de **suspendre** le traitement de l'objet suivant :

    10.1 postulat Florence Germond - Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 43)

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de gestion

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport polycopié de la Commission permanente de gestion de Mme Claude Nicole Grin (Les Verts), présidente et rapportrice

Préambule

La commission de gestion s'est réunie le 8 octobre 2014 pour examiner le rapport traitant des initiatives et pétitions en suspens. Comme chaque année, la Municipalité sollicite des prolongations de délais pour les motions, des postulats et des pétitions. Nous rappelons qu'il s'agit pour la commission de gestion d'étudier les motifs invoqués par la Municipalité pour demander une prolongation de délai, puis de proposer au Conseil communal d'accepter ou de modifier les conclusions proposant ces nouveaux délais, ni de refuser le rapport ; il n'est pas possible d'exiger davantage de la Municipalité.

133 objets en suspens ont été examinés par la Commission de gestion qui, lors d'une première lecture, a accepté une grande majorité de délais proposés par la Municipalité.

La commission de gestion a rencontré le Syndic le 20 octobre pour entendre les explications de la Municipalité sur certaines des prolongations demandées, plus précisément les points ci-après :

- **6.03** postulat Charles-Denis Perrin et crts - Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles… et des usagers satisfaits (objet N° 21) **Proposition municipale** : 31.03.2015 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.12.2014

  6.04 postulat Pierre-Yves Oppikoffer - Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 27) **Proposition municipale** : 31.03.2015 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.12.2014

  6.07 postulat Mathieu Blanc - Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 38) **Proposition municipale** : 31.03.2015 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.12.2014

  a) La Commission de gestion souhaitait avoir des précisions sur la raison du délai au 31 mars 2015.

  b) Le Syndic a répondu qu'il ne s'opposait pas à la nouvelle proposition de délai de la Commission de gestion.

- **6.19** postulat Natacha Litzistorf - Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les « nuits lausannoises » ! (objet N° 54) **Proposition municipale** : 31.03.2015 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.03.2015

  6.20 postulat Vincent Rossi et crts - Des spotters pour « les nuits lausannoises » (objet N° 55) **Proposition municipale** : 31.03.2015 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.03.2015

  6.42 pétition Tamara Primmaz - Pour un meilleur encadrement des nuits lausannoises (objet N° 121) **Proposition municipale** : 31.03.2015 –

proposition initiale COGES : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.03.2015

6.44 pétition Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud - Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! (objet N° 123) **Proposition municipale** : 31.03.2015 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.03.2015

a) La Commission de gestion souhaitait avoir des précisions sur la raison du délai au 31 mars 2015.

b) Le Syndic a répondu que la LADB est en cours de traitement au Grand Conseil et qu'une réponse municipale avant que la loi soit acceptée ne serait pas logique.

- **8.01** postulat Philippe Jacquat et crts - Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques (objet N° 106) **Proposition municipale** : 30.09.2015 – **proposition initiale COGES** : 30.06.2015 – **décision finale COGES** : 30.06.2015

8.02 postulat Pierre-Antoine Hildbrand - Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 108) **Proposition municipale** : 30.09.2015 – **proposition initiale COGES** : 30.06.2015 – **décision finale COGES** : 30.06.2015

a) La Commission de gestion souhaite éviter les délais au 30 septembre. En effet, le rapport des suspens sortant environ autour du 15 septembre de chaque année, les objets ayant un délai au 30 septembre ne sont pas considéré comme étant en retard, et échappent au respect du contrôle des délais par la Commission de gestion.

b) Le Syndic ne s'est pas opposé à l'avancement du délai au 30 juin 2015.

- **9.01** postulat Florence Germond - Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 18) **Proposition municipale** : 30.06.2016 – **proposition initiale COGES** : 30.06.2015 – **décision finale COGES** : 30.06.2016

a) La Commission de gestion s'étonnait qu'il faille plus d'une année et demie à la Municipalité pour finaliser un rapport, ceci au vu de l'importance du sujet.

b) Le Syndic a répondu que les négociations avec les partenaires sociaux vont débuter au début 2015, et que tout délai avant le 30.06.2016 pourrait prétériter le résultat de ces négociations.

- **9.02** postulat Florence Germond - Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 87) **Proposition municipale** : 30.06.2016 – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 30.06.2015

a) La Commission de gestion s'étonnait qu'il faille plus d'une année et demie à la Municipalité pour finaliser un rapport, ceci au vu de l'importance du sujet.

b) Le Syndic a répondu que la Municipalité attend un rapport pour début 2015 et que la publication d'un rapport-préavis avant la réception du document attendu ne serait pas logique.

- **10.01** postulat Florence Germond - Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 43) **Proposition municipale** : suspension de la réponse – **proposition initiale COGES** : 31.12.2014 – **décision finale COGES** : 31.12.2014

  a) La Commission de gestion s'étonnait qu'il faille plus d'une année et demie à la Municipalité pour finaliser un rapport, puisque la Municipalité écrivait en 2013 que le rapport était en cours de rédaction.

  b) Le Syndic a répondu qu'il ne s'opposait pas à la nouvelle proposition de délai de la Commission de gestion.

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2014/54 de la Municipalité, du 18 septembre 2014;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2014/54, du 18 septembre 2014, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2014 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1er juillet 2014 et le 18 septembre 2014 :

   2.2 motion Alain Hubler et crts – Du gaz ? De l'air ! (bis) (objet N° 10)

   2.3 motion Roland Ostermann et crts – Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? (objet N° 12)

   2.4 motion David Payot – Un Point pour la Commune de Lausanne (modification de l'arrêté d'imposition dès 2013 et hausse d'un point du taux d'imposition communal) (objet N° 13)

   2.5 postulat Elisabeth Müller - Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 19)

   2.6 postulat David Payot - La sécurité est l'affaire du public (objet N° 20)

   2.7 postulat Fabrice Ghelfi - Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 22)

   2.8 postulat Julien Sansonnens - Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 28)

   2.9 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et Guy Gaudard - Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal (objet N° 31)

   2.10 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose (objet N° 51)

   2.11 postulat Sophie Michaud Gigon - Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 63)

   2.12 postulat Magali Zürcher - Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 65)

   2.13 postulat Maurice Calame - Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation (objet N° 66)

2.14 postulat Sophie Michaud Gigon – Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières (objet N° 72)

2.15 postulat Yves-André Cavin et crts – Aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud/Le Taulard et étude du bassin de rétention pour eaux claires (objet N° 73)

2.16 postulat Jean-Daniel Henchoz – Revêtements routiers lausannois : l'environnement de et la qualité de vie à Lausanne y gagnent (objet N° 83)

2.17 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 86)

2.18 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! (objet N° 89)

2.19 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait (objet N° 98)

2.20 postulat Guy Gaudard - Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 104)

2.21 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande de mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 116)

2.22 pétition Luigi Maistrello et crts – Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne (objet N° 127)

2.23 pétition Jean-Jacques Bort et crts - Limitation de vitesse à 30 km/h au chemin du Levant (objet N° 132)

2.24 projet de règlement Evelyne Knecht – Demande de rétablir la contre-épreuve – article 89 du RCCL (objet N° 133)

3. de prolonger au **31 octobre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

3.2 motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)

3.3 motion Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 5)

3.4 postulat Gilles Meystre et crts - Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 102)

3.5 postulat Yves Ferrari - Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 103)

3.6 postulat Valéry Beaud - Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et l'environnement (objet N° 105)

3.7 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 107)

3.8 postulat Florian Ruf – Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2020 ? (objet N° 109)

4. de prolonger au **30 novembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

4.1 motion Grégoire Junod - Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 1)

4.2 motion Gilles Meystre - Pour un PALM culturel (objet N° 3)

4.3 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 6)

4.4 postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 14)

4.5 postulat Rebecca Ruiz et crts – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 16)

4.6 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine (objet N° 17)

4.7 postulat Evelyne Knecht - Un Capitole pour une Capitale (objet N° 23)

4.8 postulat Philippe Clivaz - Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 26)

4.9 postulat Evelyne Knecht - « Haut les masques! » Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées (objet N° 29)

4.10 postulat de la Commission permanente des finances - Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? (objet N° 30)

4.11 postulat Pierre-Antoine Hildbrand - Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois (objet N° 32)

4.12 postulat Françoise Longchamp - Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé (objet N° 33)

4.13 postulat Rebecca Ruiz - Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville - Vers plan d'action communal de lutte contre sous enchère salariale en lien avec sous-traitance (objet N° 67)

4.14 postulat Stéphane Michel - Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 68)

4.15 postulat Jean-François Cachin et crts - Centre du village de Vers-chez-les-Blanc - Modification de la zone de restructuration (objet N° 78)

4.16 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Modernisation de la Gare et après ? (objet N° 80)

4.17 postulat Julien Sansonnens - Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer (objet N° 82)

4.18 pétition POP - Jeunesses popistes section Lausanne - Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 112)

4.19 pétition Dominique Gabella - Pour propriétaires et habitants zone foraine Râpes - PQ pour remplacer zone restructuration centre village Vers-chez-les-Blanc - Nouveau PE lieux-dits PE 3 (599) (objet N° 128)

4.20 pétition Collectif Gare - NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare (objet N° 129)

4.21 pétition Monique Corbaz, Pierre Corbaz et crts - Non aux démolitions - oui au maintien de la mixité sociale (objet N° 130)

4.22 pétition Collectif "Non au projet de la Bâloise - Non au bétonnage des Cottages" (objet N° 131)

5. de prolonger au **31 décembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

   5.10 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 4)

   5.11 motion Jean-François Cachin – Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne – Modification de l'article 32 « Traitements et restitutions des indemnités » (objet N° 7)

   5.12 postulat Yves-André Cavin et crts - Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro M2 (objet N° 24)

   5.13 postulat Denis Corboz – De la boîte au lit, en pyjama ! (objet N° 34)

   5.14 postulat Natacha Litzistorf – Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance (objet N° 84)

   5.15 postulat Charles-Denis Perrin – Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat ? (objet N° 110)

   5.16 pétition Carl Kyril Gossweiler - Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration Communale lausannoise (objet N° 111)

   5.17 pétition Jean-Pierre Marti et crts - Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 113)

   5.18 pétition Maria Morier-Genoud - Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte (objet N° 114)

   6.3 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles… et des usagers satisfaits (objet N° 21)

   6.4 postulat Pierre-Yves Oppikoffer - Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 27)

   6.7 postulat Mathieu Blanc - Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 38)

   10.1 postulat Florence Germond - Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 43)

6. de prolonger au **31 mars 2015** le délai de réponse aux objets suivants :

   6.1 motion Blanc Mathieu et crts – Pour l'organisation rapide d'états généraux de la nuit à Lausanne (objet N° 8)

   6.2 motion Pierre-Antoine Hildbrand et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 11)

   6.5 postulat Jean-Luc Laurent - Les cadres lausannois à Lausanne ou environs (objet N° 35)

   6.6 postulat Muriel Chenaux Mesnier et Elisabeth Wermelinger - Osez postuler ! (objet N° 36)

   6.8 postulat Valérie Beaud - Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! (objet N° 39)

   6.9 postulat Elisabeth Müller - Faire son marché en sortant du travail (objet N° 40)

   6.10 postulat Fabrice Ghelfi - Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 44)

6.11 postulat Natacha Litzistorf - Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 45)

6.12 postulat Pierre Oberson - Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose (objet N° 46)

6.13 postulat Jean-Luc Laurent - Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 47)

6.14 postulat Mathieu Blanc - Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 48)

6.15 postulat Mathieu Blanc - Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 49)

6.16 postulat Rebecca Ruiz - Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation (objet N° 50)

6.17 postulat Laurent Guidetti - Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! (objet N° 52)

6.18 postulat Laurent Guidetti - Pour un plan de développement du logement à Lausanne (objet N° 53)

6.19 postulat Natacha Litzistorf - Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les « nuits lausannoises » ! (objet N° 54)

6.20 postulat Vincent Rossi et crts - Des spotters pour « les nuits lausannoises » (objet N° 55)

6.21 postulat Natacha Litzistorf - Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération (objet N° 56)

6.22 postulat Hadrien Buclin - Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires (objet N° 57)

6.23 postulat Nkiko Nsengimana et crts - Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'à Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic drogue et le blanchiment argent (objet N° 58)

6.24 postulat Nkiko Nsengimana - Nous avons la loi, ils ont le temps ! (objet N° 59)

6.25 postulat Hadrien Buclin - Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville (objet N° 60)

6.26 postulat Natacha Litzistorf - La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes. (objet N° 88)

6.27 postulat Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5e et 6e année primaire (objet N° 90)

6.28 postulat Evelyne Knecht - LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi (objet N° 91)

6.29 postulat Axel Marion - Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 92)

6.30 postulat Pierre-Yves Oppikofer et crts - Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle (objet N° 93)

6.31 postulat Natacha Litzistorf et crts - Un suivi pour « post biture » avec les TSHM (objet N° 94)

6.33 postulat Philippe Mivelaz et crts - Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises (objet N° 95)

6.33 postulat Françoise Longchamp et crts - Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 97)

6.34 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois (objet N° 99)

6.35 postulat Benoît Gaillard - Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 100)

6.36 postulat de Charles-Denis Perrin et crts – Pour une durabilité finances lausannoises grâce à identification et projection sur long terme des besoins en investissements (objet N° 101)

6.37 pétition Carl Kyril Gossweiler - Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 115)

6.38 pétition Bar à café Le Symbole, Eric Oberti et crts - Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 117)

6.39 pétition Catherine Garrido et crts - Halte aux dealers (objet N° 118)

6.40 pétition UDC Lausanne - Qualité de vie à Lausanne (objet N° 119)

6.41 pétition Kiosque des Cèdres, Teresa Do Nascimento Lopes Cojocaru - Contre la présence des dealers (objet N° 120)

6.42 pétition Tamara Primmaz - Pour un meilleur encadrement des nuits lausannoises (objet N° 121)

6.43 pétition Andreia Barata - Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne (objet N° 122)

6.44 pétition Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud - Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! (objet N° 123)

6.45 pétition Les enfants et les habitants du quartier "City-Blécherette" - Pose d'un grillage (objet N° 124)

7. de prolonger au **30 juin 2015** le délai de réponse aux objets suivants :

7.1 motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 9)

7.2 postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 15)

7.3 postulat Françoise Longchamp - Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire » (objet N° 25)

7.2 postulat Isabelle Mayor - Demande d'un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive ! (objet N° 37)

7.5 postulat Sophie Michaud Gigon et Valéry Beaud - Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) (objet N° 41)

7.6 postulat Yves Ferrari - Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale… Un pas de plus vers la société à 2'000 W (objet N° 42)

7.7 postulat Valéry Beaud – Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement (objet N° 81)

7.8 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts (objet N° 85)

8.1 postulat Philippe Jacquat et crts - Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques (objet N° 106)

8.2 postulat Pierre-Antoine Hildbrand - Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 108)

9.2 postulat Florence Germond - Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 87)

8. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **30 juin 2016** le délai de réponse aux objets suivants :

9.1 postulat Florence Germond - Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 18)

Discussion

La discussion générale n'est pas utilisée.

La discussion direction par direction n'est pas utilisée.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je ne veux pas prolonger la soirée inutilement, mais j'aimerais vous faire partager un sentiment en tant que membre de la Commission de gestion depuis quatre ans. Les années se suivent et se ressemblent. C'est-à-dire que les travaux importants, les heures importantes passées lors des visites, avec les représentants de la Municipalité, avec M. le syndic, sont complètement disproportionnés avec le temps que ce plénum met à examiner les propositions et les rapports de la Commission de gestion. C'est vraiment un sujet de préoccupation.

Je ne vous cache pas que si nous avons réussi à améliorer quelques faits, notamment au niveau du timing, on peut s'interroger sur la reconnaissance de ces travaux. Je ne demande pas des lauriers pour la Commission de gestion, mais je demande quand même, à l'avenir, et j'y veillerai spécialement l'année prochaine, malgré tout le travail qu'ont fait mes prédécesseurs, présidentes et présidents, que l'on revoie de manière plus synthétique le travail de la Commission de gestion.

Pour faire diminuer le contentieux, fort de 133 motions, postulats, et autres initiatives, j'ai aussi formulé un vœu, qui a été bien entendu par M. le syndic, en demandant souvent à la Municipalité de ne pas s'évertuer à nous mettre des pages et des pages de rapport-préavis, mais, lorsqu'il s'agit de rehausser un trottoir ou de mettre un banc à un endroit, peut-être quelques lignes à l'intention du postulant devraient être largement suffisantes. Je fais cette critique librement. Je vois certains regards de mes collègues de la Commission de gestion ; je pars de l'idée qu'ils partagent mon point de vue, et je vous donne rendez-vous encore plus sérieusement l'année prochaine.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je ne parle pas seulement pour faire plaisir à M. Henchoz et allonger ce point, mais effectivement, pour être aussi membre de la Commission de gestion depuis un certain nombre d'années, je me pose des questions quant à cet exercice.

Il y a le travail que demande la rédaction de cet important rapport, et puis, le travail fait par la Commission de gestion pour essayer de l'étudier, parce que, lorsqu'il y a 133 objets, c'est assez difficile de se remettre à jour sur tous les objets en profondeur et les débats qui ont suivis. Je voudrais rappeler ce qui a été dit dans le rapport, il y a huit ans, pour vous montrer que ce n'est pas un problème récent, et pour le montrer aussi à M. Henchoz, qui parlait des quatre dernières années.

Je lis le préambule du rapport d'il y a huit ans, vous verrez que lui-même parle des années précédentes : « Année après année, le traitement de cet objet est l'occasion de paroles désabusées et de gestes symboliques. Ainsi, rappelez-vous le débat d'avril 2005 en plénum.

Le président de la commission commençait son rapport en rappelant la citation que son prédécesseur avait empruntée une année plus tôt à La Fontaine : "Par des vœux importuns, nous fatiguons les dieux." Ce sont sans doute les commissaires à Gestion qui, s'ils ne sont pas à proprement parler "fatigués", ressentent cependant un certain découragement, voire un doute sur l'utilité du présent exercice ».

Un conseiller communal enchaînait en remettant à chaque membre de la Municipalité, certains s'en souviennent peut-être, un paquet de boules de naphtaline, tout en affirmant « Quand des motions traînent dans les tiroirs, l'intérêt de tout un chacun est qu'elles en sortent en bon état. Tout a déjà été dit, parfois avec beaucoup d'humour sur le sentiment produit par le double constat que, d'une part, les décisions du Conseil n'influencent guère le calendrier de traitement par la Municipalité, d'autre part, que la Municipalité ne respecte pas les délais qu'elle sollicite elle-même. »

Je crois que je peux reprendre ce préambule d'il y a huit ans par rapport à l'exercice d'aujourd'hui, sinon que les membres du Conseil n'interviennent plus du tout par rapport à ce rapport, puisque la personne qui est intervenue avant moi est, comme moi, membre de la Commission de gestion. Je me pose donc des questions sur la nécessité de faire cet exercice, à titre personnel. J'ai déjà parlé à la Commission de gestion de l'intérêt qu'il y aurait à supprimer l'article qui exige de la Municipalité cet important travail de recensement. De toute manière, la liste des objets en suspens est présente dans le rapport de gestion municipale et on a toute latitude, lors des visites, d'intervenir auprès des services, de leur poser des questions sur l'avancement des travaux et d'en rendre compte dans le rapport de la Commission de gestion.

Pour le reste, sur le travail de cette année et sur ses très longues conclusions que, je l'espère, la présidente ne va pas lire, il n'y a pas grand-chose à dire. Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait sûr que les conclusions sont à jour.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui, chers collègues Henchoz et Rastorfer, je partage une certaine forme d'amertume : on n'est pas écouté. Sachez qu'au Grand Conseil, c'est exactement la même chose.

J'aimerais vous dire que ce qu'on a fait ce soir, dans une indifférence quasi générale, ce n'est pas le rapport annuel de la Commission de gestion, c'est un travail de bénédictin, qui a échu à la Commission de gestion, qu'une commission ad hoc aurait pu faire. Je conçois qu'il ne soit pas passionnant, il n'est même pas intéressant, mais il faut le faire.

Pour le reste, la Commission de gestion est davantage orientée « administration », et par voie de conséquence « Municipalité » au niveau du fonctionnement, et c'est ce qui est fondamental et qui conserve toute sa valeur. Je terminerai sur une note positive et optimiste, parce que je suis un indécrottable optimiste, dans le plaisir que j'ai à fonctionner à la Commission de gestion : si vous nous posez peu de questions, c'est que vous nous faites confiance, mais, croyez-moi ceux qui doivent lire ce rapport, ils le lisent et ils le lisent bien.

Mme Manuela Marti (Soc.) : – En tant que membre de la sous-commission, je ne peux qu'approuver ce que viennent de dire mes préopinants.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – On n'avait pas programmé une complainte à propos de l'utilité ou de l'inutilité de la Commission de gestion. Ma collègue Marti, nos préopinants ont dit des choses différentes et contrastées. C'est clair que tout peut être amélioré, mais je ne crois pas qu'on puisse, en travaillant dans la Commission de gestion, s'attendre à ce que cela donne lieu à des débats publics et télévisés ici. Je suis convaincu que le travail de la Commission de gestion est utile, je suis convaincu qu'il a un effet préventif, notamment sur la manière dont les services mettent en ordre leurs affaires pour nous les présenter, et si, chers collègues, vous ne lisez pas les rapports de la Commission de gestion, c'est que vous nous faites confiance ; je pense que M. Chollet a raison.

Mme Claude Nicole Graber (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente de gestion : – On parle des déterminations de la Commission de gestion. Dans la Commission de gestion, on ne vote pas, mais on se met d'accord, on discute, on fait un travail de fond et, ensuite, on prend des décisions. C'est difficile de dire ce qu'on aurait pu voter. C'est un donc un travail qui nous a pris une séance de commission entière, pour faire ces propositions.

Il faut aussi savoir qu'il y a d'abord une première séance, dans laquelle on discute de tous les différents points que vous avez sur ces six pages ; ensuite, nous avons rencontré M. le syndic, qui nous a donné son avis sur un certain nombre de points. Et puis, nous nous sommes mis d'accord sur les différentes réponses que nous avons apportées.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Concernant les délais qui ont été prolongés jusqu'au 31 octobre 2014 et au 30 novembre 2014, je me demande si cela un sens de voter là-dessus, étant donné qu'on est déjà en décembre.

Le président : – C'est une bonne question. Je ne pense pas qu'on pourra apporter la réponse ce soir. Mais nous allons prendre acte et je vous propose de passer au vote de ces six pages. Nous allons faire comme la Commission de gestion, nous allons prendre acte ou accepter ce rapport-préavis, puisque tous ces points sont en suspens et seront traités un de ces jours ; on ne sait pas encore quand.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Excusez-moi d'intervenir à nouveau, mais il est vrai que les membres des commissions peuvent intervenir de nouveau dans les débats en priorité.

C'est un rapport particulier, car c'est le seul qu'on ne peut pas refuser ! Le Règlement dit qu'on doit l'adopter ou le modifier. Il faut donc comprendre qu'on l'a modifié. Il faut prendre en compte les modifications qui sont celles présentées dans les six ou sept pages de conclusions. Il faut donc faire voter les conclusions et tout sera bien. Quant aux délais qui sont déjà échus, cela fait partie des particularités de l'objet. Il ne faudrait surtout pas essayer maintenant de corriger cela vu l'heure tardive et vu l'intérêt que cela a.

Le président : – On est exactement sur la même longueur d'onde ; j'espère que le Plénum est aussi sur la même longueur d'onde.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2014/54 de la Municipalité, du 18 septembre 2014;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2014/54, du 18 septembre 2014, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2014 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1er juillet 2014 et le 18 septembre 2014 :

   2.2 motion Alain Hubler et crts – Du gaz ? De l'air ! (bis) (objet N° 10)

   2.3 motion Roland Ostermann et crts – Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? (objet N° 12)

   2.4 motion David Payot – Un Point pour la Commune de Lausanne (modification de l'arrêté d'imposition dès 2013 et hausse d'un point du taux d'imposition communal) (objet N° 13)

2.5 postulat Elisabeth Müller - Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 19)

2.6 postulat David Payot - La sécurité est l'affaire du public (objet N° 20)

2.7 postulat Fabrice Ghelfi - Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 22)

2.8 postulat Julien Sansonnens - Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 28)

2.9 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et Guy Gaudard - Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal (objet N° 31)

2.10 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose (objet N° 51)

2.11 postulat Sophie Michaud Gigon - Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 63)

2.12 postulat Magali Zürcher - Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 65)

2.13 postulat Maurice Calame - Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation (objet N° 66)

2.14 postulat Sophie Michaud Gigon – Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières (objet N° 72)

2.15 postulat Yves-André Cavin et crts – Aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud/Le Taulard et étude du bassin de rétention pour eaux claires (objet N° 73)

2.16 postulat Jean-Daniel Henchoz – Revêtements routiers lausannois : l'environnement de et la qualité de vie à Lausanne y gagnent (objet N° 83)

2.17 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 86)

2.18 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! (objet N° 89)

2.19 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait (objet N° 98)

2.20 postulat Guy Gaudard - Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 104)

2.21 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande de mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 116)

2.22 pétition Luigi Maistrello et crts – Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne (objet N° 127)

2.23 pétition Jean-Jacques Bort et crts - Limitation de vitesse à 30 km/h au chemin du Levant (objet N° 132)

2.24 projet de règlement Evelyne Knecht – Demande de rétablir la contre-épreuve – article 89 du RCCL (objet N° 133)

3. de prolonger au **31 octobre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

3.2 motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)

3.3 motion Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 5)

3.4 postulat Gilles Meystre et crts - Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 102)

3.5 postulat Yves Ferrari - Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 103)

3.6 postulat Valéry Beaud - Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et l'environnement (objet N° 105)

3.7 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 107)

3.8 postulat Florian Ruf – Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2020 ? (objet N° 109)

4. de prolonger au **30 novembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

4.1 motion Grégoire Junod - Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 1)

4.2 motion Gilles Meystre - Pour un PALM culturel (objet N° 3)

4.3 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 6)

4.4 postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 14)

4.5 postulat Rebecca Ruiz et crts – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 16)

4.6 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine (objet N° 17)

4.7 postulat Evelyne Knecht - Un Capitole pour une Capitale (objet N° 23)

4.8 postulat Philippe Clivaz - Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 26)

4.9 postulat Evelyne Knecht - « Haut les masques! » Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées (objet N° 29)

4.10 postulat de la Commission permanente des finances - Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? (objet N° 30)

4.11 postulat Pierre-Antoine Hildbrand - Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois (objet N° 32)

4.12 postulat Françoise Longchamp - Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé (objet N° 33)

4.13 postulat Rebecca Ruiz - Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville - Vers plan d'action communal de lutte contre sous enchère salariale en lien avec sous-traitance (objet N° 67)

4.14 postulat Stéphane Michel - Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 68)

4.15 postulat Jean-François Cachin et crts - Centre du village de Vers-chez-les-Blanc - Modification de la zone de restructuration (objet N° 78)

4.16 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Modernisation de la Gare et après ? (objet N° 80)

4.17 postulat Julien Sansonnens - Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer (objet N° 82)

4.18 pétition POP - Jeunesses popistes section Lausanne - Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 112)

4.19 pétition Dominique Gabella - Pour propriétaires et habitants zone foraine Râpes - PQ pour remplacer zone restructuration centre village Vers-chez-les-Blanc - Nouveau PE lieux-dits PE 3 (599) (objet N° 128)

4.20 pétition Collectif Gare - NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare (objet N° 129)

4.21 pétition Monique Corbaz, Pierre Corbaz et crts - Non aux démolitions - oui au maintien de la mixité sociale (objet N° 130)

4.22 pétition Collectif "Non au projet de la Bâloise - Non au bétonnage des Cottages" (objet N° 131)

5. de prolonger au **31 décembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :

5.10 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 4)

5.11 motion Jean-François Cachin – Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne – Modification de l'article 32 « Traitements et restitutions des indemnités » (objet N° 7)

5.12 postulat Yves-André Cavin et crts - Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro M2 (objet N° 24)

5.13 postulat Denis Corboz – De la boîte au lit, en pyjama ! (objet N° 34)

5.14 postulat Natacha Litzistorf – Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance (objet N° 84)

5.15 postulat Charles-Denis Perrin – Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat ? (objet N° 110)

5.16 pétition Carl Kyril Gossweiler - Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration Communale lausannoise (objet N° 111)

5.17 pétition Jean-Pierre Marti et crts - Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 113)

5.18 pétition Maria Morier-Genoud - Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte (objet N° 114)

6.3 postulat Charles-Denis Perrin et crts - Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles… et des usagers satisfaits (objet N° 21)

6.4 postulat Pierre-Yves Oppikoffer - Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 27)

6.7 postulat Mathieu Blanc - Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 38)

10.1 postulat Florence Germond - Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 43)

6. de prolonger au **31 mars 2015** le délai de réponse aux objets suivants :

6.1 motion Blanc Mathieu et crts – Pour l'organisation rapide d'états généraux de la nuit à Lausanne (objet N° 8)

6.2 motion Pierre-Antoine Hildbrand et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 11)

6.5 postulat Jean-Luc Laurent - Les cadres lausannois à Lausanne ou environs (objet N° 35)

6.6 postulat Muriel Chenaux Mesnier et Elisabeth Wermelinger - Osez postuler ! (objet N° 36)

6.8 postulat Valérie Beaud - Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! (objet N° 39)

6.9 postulat Elisabeth Müller - Faire son marché en sortant du travail (objet N° 40)

6.10 postulat Fabrice Ghelfi - Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 44)

6.11 postulat Natacha Litzistorf - Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 45)

6.12 postulat Pierre Oberson - Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose (objet N° 46)

6.13 postulat Jean-Luc Laurent - Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 47)

6.14 postulat Mathieu Blanc - Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 48)

6.15 postulat Mathieu Blanc - Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 49)

6.16 postulat Rebecca Ruiz - Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation (objet N° 50)

6.17 postulat Laurent Guidetti - Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! (objet N° 52)

6.18 postulat Laurent Guidetti - Pour un plan de développement du logement à Lausanne (objet N° 53)

6.19 postulat Natacha Litzistorf - Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les « nuits lausannoises » ! (objet N° 54)

6.20 postulat Vincent Rossi et crts - Des spotters pour « les nuits lausannoises » (objet N° 55)

6.21 postulat Natacha Litzistorf - Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération (objet N° 56)

6.22 postulat Hadrien Buclin - Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires (objet N° 57)

6.23 postulat Nkiko Nsengimana et crts - Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'à Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic drogue et le blanchiment argent (objet N° 58)

6.24 postulat Nkiko Nsengimana - Nous avons la loi, ils ont le temps ! (objet N° 59)

6.25 postulat Hadrien Buclin - Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville (objet N° 60)

6.26 postulat Natacha Litzistorf - La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes. (objet N° 88)

6.27 postulat Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5e et 6e année primaire (objet N° 90)

6.28 postulat Evelyne Knecht - LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi (objet N° 91)

6.29 postulat Axel Marion - Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 92)

6.30 postulat Pierre-Yves Oppikofer et crts - Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle (objet N° 93)

6.31 postulat Natacha Litzistorf et crts - Un suivi pour « post biture » avec les TSHM (objet N° 94)

6.33 postulat Philippe Mivelaz et crts - Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises (objet N° 95)

6.33 postulat Françoise Longchamp et crts - Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 97)

6.34 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois (objet N° 99)

6.35 postulat Benoît Gaillard - Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 100)

6.36 postulat de Charles-Denis Perrin et crts – Pour une durabilité finances lausannoises grâce à identification et projection sur long terme des besoins en investissements (objet N° 101)

6.37 pétition Carl Kyril Gossweiler - Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 115)

6.38 pétition Bar à café Le Symbole, Eric Oberti et crts - Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 117)

6.39 pétition Catherine Garrido et crts - Halte aux dealers (objet N° 118)

6.40 pétition UDC Lausanne - Qualité de vie à Lausanne (objet N° 119)

6.41 pétition Kiosque des Cèdres, Teresa Do Nascimento Lopes Cojocaru - Contre la présence des dealers (objet N° 120)

6.42 pétition Tamara Primmaz - Pour un meilleur encadrement des nuits lausannoises (objet N° 121)

6.43 pétition Andreia Barata - Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne (objet N° 122)

6.44 pétition Jeunes Libéraux-Radicaux Vaud - Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! (objet N° 123)

6.45 pétition Les enfants et les habitants du quartier "City-Blécherette" - Pose d'un grillage (objet N° 124)

7. de prolonger au **30 juin 2015** le délai de réponse aux objets suivants :

   7.1 motion Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (objet N° 9)

   7.2 postulat Charles-Denis Perrin – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 15)

   7.3 postulat Françoise Longchamp - Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire » (objet N° 25)

   7.2 postulat Isabelle Mayor - Demande d'un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive ! (objet N° 37)

   7.5 postulat Sophie Michaud Gigon et Valéry Beaud - Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) (objet N° 41)

   7.6 postulat Yves Ferrari - Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale… Un pas de plus vers la société à 2'000 W (objet N° 42)

   7.7 postulat Valéry Beaud – Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement (objet N° 81)

   7.8 postulat Pierre-Antoine Hildbrand et crts - Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts (objet N° 85)

   8.1 postulat Philippe Jacquat et crts - Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques (objet N° 106)

   8.2 postulat Pierre-Antoine Hildbrand - Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 108)

   9.2 postulat Florence Germond - Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 87)

8. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **30 juin 2016** le délai de réponse aux objets suivants :

   9.1 postulat Florence Germond - Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 18)

La séance est levée à 23 h.

Rédaction : *Frédéric Tétaz*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16